



Assemblée générale

Distr. générale
17 février 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 156 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
C. Coopération au niveau régional	19
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	19
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	20
II. Ressources financières	73
A. Vue d'ensemble	73
B. Contributions non budgétisées	74
C. Gains d'efficience	74
D. Taux de vacance	74
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	75
F. Formation	76
G. Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration	77
H. Gestion des armes et des munitions	78



I.	Autres activités relatives aux programmes	79
J.	Projets à effet rapide	82
III.	Analyse des variations	83
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	88
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/284 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	89
A.	Assemblée générale	89
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	95
Annexes		
I.	Définitions	97
II.	Organigrammes	99
Carte	102

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, dont le montant s'élève à 936 258 700 dollars.

Ce budget est en diminution de 1 453 000 dollars (0,2 %) par rapport au crédit de 937 711 700 dollars ouvert pour l'exercice 2020/21.

Au cours de l'exercice, la MINUSCA s'emploiera à atteindre l'objectif stratégique général fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2552 (2020). Elle continuera de jouer son rôle politique pour créer des conditions propices à la pleine application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, appuiera les autorités centrafricaines dans la préparation et la tenue d'élections locales pacifiques et continuera de s'attacher à mener des activités essentielles de maintien de la paix en assurant la protection des civils, en aidant à mettre en place des conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire et en assurant la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

Le budget proposé doit permettre de financer le déploiement de 169 observateurs militaires, 11 481 membres des contingents, 400 membres de la police des Nations Unies, 1 680 membres d'unités de police constituées, 751 agents recrutés sur le plan international (dont 56 temporaires), 612 agents recrutés sur le plan national (dont 8 temporaires), 271 Volontaires des Nations Unies et 108 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2021/22 et l'objectif de la MINUSCA est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité, protection des civils et droits de l'homme ; appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation ; lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit ; appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	467 277,0	479 285,4	476 799,5	(2 485,9)	(0,5)
Personnel civil	199 009,8	214 387,0	221 160,9	6 773,9	3,2
Dépenses opérationnelles	229 403,5	244 039,3	238 298,3	(5 741,0)	(2,4)
Montant brut	895 690,3	937 711,7	936 258,7	(1 453,0)	(0,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	14 613,1	14 868,3	14 990,9	122,6	0,8
Montant net	881 077,2	922 843,4	921 267,8	(1 575,6)	(0,2)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	895 690,3	937 711,7	936 258,7	(1 453,0)	(0,2)

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	123	87	3	47	–	260
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	124	88	3	48	–	263
Composantes										
Sécurité, protection des civils et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2020/21	169	11 437	400	1 680	49	30	7	27	108	13 907
Effectif proposé 2021/22	169	11 437	400	1 680	49	30	7	27	108	13 907
Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	56	10	31	61	–	158
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	56	10	31	61	–	158
Lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	49	110	–	13	–	172
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	49	110	–	13	–	172
Appui										
Effectif approuvé 2020/21	–	44	–	–	410	365	28	118	–	965
Effectif proposé 2021/22	–	44	–	–	417	366	23	122	–	972
Total										
Effectif approuvé 2020/21	169	11 481	400	1 680	687	602	69	266	108	15 462
Effectif proposé 2021/22	169	11 481	400	1 680	695	604	64	271	108	15 472
Variation nette	–	–	–	–	8	2	(5)	5	–	10

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Y compris 107 administrateurs recrutés sur le plan national et 497 agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : 56 agents recrutés sur le plan international, 1 administrateur recruté sur le plan national et 7 agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2149 (2014). La dernière prorogation en date de ce mandat, jusqu'au 15 novembre 2021, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2552 (2020).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif stratégique général, qui est de contribuer à créer les conditions politiques, les conditions de sécurité et les conditions institutionnelles qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent en adoptant une approche globale et une posture proactive et robuste.

3. Conformément à cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à plusieurs réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux s'articulent autour de quatre composantes (sécurité, protection des civils et droits de l'homme ; appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation ; lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit ; appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de 2020/21 est analysée pour chaque composante.

5. Le quartier général et la base de soutien logistique de la Mission sont situés à Bangui et desserviront les 114 sites implantés à Bangui et dans tout le pays. Les sites de la Mission comprennent 12 bureaux extérieurs dotés d'effectifs civils, policiers et militaires, dont celui de Bangui, et d'autres lieux d'affectation dotés d'effectifs militaires et policiers.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. En coopération avec ses partenaires, la Mission a lancé, à l'appui des autorités centrafricaines, un certain nombre d'initiatives clés qui ont visé à promouvoir l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (Accord de paix) aux niveaux national et local ; à renforcer les mécanismes locaux d'alerte précoce et de protection communautaire ; à progresser dans les préparatifs d'élections nationales libres, équitables et crédibles ; à améliorer la sécurité et la protection des civils, et à promouvoir l'état de droit ; à prévenir et à atténuer les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et à mettre en place des mesures correctives ; à assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants ; et à étendre la présence de l'État à l'ensemble du pays par un déploiement accru de fonctionnaires et membres des forces de défense nationale et de

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

sécurité intérieure. Le Gouvernement a poursuivi l'exécution du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021), financé par des donateurs, qui a enregistré une augmentation notable du taux de décaissement de ses ressources financières en 2020.

7. Des avancées notables ont été obtenues grâce à l'appui apporté par la MINUSCA à l'activation et à la consolidation des mécanismes de suivi de l'Accord de paix aux niveaux local et national. Dans cette optique, la Mission a contribué au renforcement de la capacité des autorités de rassembler toutes les parties prenantes en organisant des réunions du Comité exécutif de suivi afin de passer en revue les questions essentielles, de rechercher des solutions pacifiques aux différends et d'œuvrer au respect des engagements pris dans l'Accord de paix.

8. Bien que le processus de paix et le processus électoral aient progressé, des groupes armés ont continué de violer les dispositions de l'Accord de paix, avec pour corollaire la poursuite de l'insécurité et des violences contre les civils. Par l'intimidation et l'obstruction, en particulier dans l'ouest du pays, ces groupes ont de plus en plus fréquemment cherché à retarder les opérations électorales et l'application de certains éléments de l'Accord de paix pour servir leur intérêt politique et les progrès ont été compromis dans certaines régions où plusieurs d'entre eux se sont fracturés selon des lignes ethniques. La violence électorale a notamment aussi entravé l'appui apporté par la Mission à la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale, de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et du plan de défense nationale ainsi qu'au déploiement progressif des forces armées de la République centrafricaine et des forces de sécurité intérieure et à la poursuite du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La mobilisation grandissante des groupes armés et leur participation accrue à des actes de violence, observées tout au long de la période des élections législatives et présidentielle, exigent donc de la Mission qu'elle exerce encore davantage ses bons offices et procède à un déploiement robuste de sa force et à des interventions coordonnées afin de stabiliser les régions qui ont été perturbées pendant les élections ainsi que de préserver la viabilité de l'Accord de paix.

9. Conformément au mandat élargi en matière d'assistance électorale que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 2499 (2019), la MINUSCA a aidé les autorités de la République centrafricaine à préparer l'organisation et la tenue d'élections présidentielle, législatives et locales en 2020 et 2021, en leur offrant ses bons offices et en assurant la sécurité ainsi qu'en leur proposant un soutien opérationnel, logistique et technique. Elle a contribué à l'élaboration d'un code de conduite pour les partis politiques et les candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives. Pour favoriser des élections libres, justes et crédibles, elle a soutenu l'Autorité nationale des élections en créant 17 bureaux de vote locaux, où son personnel électoral a apporté une assistance technique quotidienne à l'Autorité. Grâce à l'ensemble des concours fournis, les autorités nationales ont été en mesure de préparer et de mener à bien le processus d'inscription des électeurs sur l'ensemble du territoire national et dans 13 autres pays, d'adopter le code électoral national et sa révision ultérieure pour tenir compte des retards imprévus et d'encourager les communications avec la population pour qu'elle comprenne mieux le processus électoral et y participe. En outre, grâce à son appui logistique et sécuritaire intégré, la Mission a facilité les opérations électorales dans les zones où des menaces importantes pesaient sur la sécurité et les lieux difficiles d'accès. Ces réalisations seront essentielles pour le soutien de la Mission aux élections locales.

10. La situation en matière de sécurité s'est détériorée dans le pays depuis la mi-décembre 2020, lorsque les groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement ont mené en divers endroits plusieurs attaques visant les forces de

défense nationale et de sécurité intérieure, afin de perturber le déroulement des élections. Ces attaques se sont soldées par la mort de sept soldats de la paix et ont fait de nombreuses victimes parmi les forces de défense nationale et de sécurité intérieure ainsi que parmi la population civile. En raison de ces actes de violence dirigés à l'encontre des bureaux de vote, des autres infrastructures électorales et du personnel électoral, plus de 40 % des bureaux n'ont pas pu ouvrir le jour du scrutin. Si la Cour constitutionnelle a officiellement proclamé la réélection au premier tour à la majorité absolue du Président sortant Faustin Archange Touadéra, les menaces persistantes de violences de la part des groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement vont probablement perturber l'organisation du second tour des élections législatives ainsi que des élections locales qui devraient se tenir entre la mi-2021 et le début de 2022.

11. Le 13 janvier 2021, les groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement ont lancé une insurrection armée contre Bangui dans le but apparent de couper l'accès à la ville par l'unique route principale et d'interrompre son approvisionnement, de perturber les opérations électorales et d'étendre les zones sous leur emprise ainsi que leur mainmise sur les ressources en prenant le contrôle des routes commerciales et en imposant illégalement des taxes. Face aux violences liées aux élections, nombre de Centrafricains se sont réfugiés dans les pays voisins (Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Tchad). Ces violences ont également entraîné une forte augmentation du nombre de personnes déplacées et ont eu une incidence négative sur la mise en œuvre du mandat de la Mission concernant la restauration de l'autorité de l'État, car des membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure ainsi que d'autres fonctionnaires civils ont fui les zones touchées. Le contrôle exercé par les autorités sur le territoire a été considérablement réduit, ce qui s'est traduit par une baisse des recettes de l'État. Cette situation sécuritaire risque en outre de déclencher d'importants troubles sociaux. Dans ce contexte difficile, la MINUSCA continuera d'exercer ses bons offices pour rétablir un climat politique favorable, aidera l'Autorité électorale nationale à planifier les opérations pour les prochains tours des élections et continuera de maintenir un dispositif militaire robuste pour dissuader les groupes armés d'entraver davantage les élections et l'acheminement de l'aide humanitaire et pour protéger les civils.

12. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a considérablement compliqué la tâche de la MINUSCA et des autorités nationales et a exacerbé la déjà grande vulnérabilité de la population du pays. La Mission a renforcé la coordination avec les autorités nationales et les partenaires internationaux pour améliorer le système de santé, construire de nouveaux centres d'isolement et réhabiliter les centres existants, sensibiliser la population aux risques liés à la COVID-19, établir des systèmes de dépistage et contribuer à la mise en place d'une réponse concertée et efficace à l'échelle du système des Nations Unies, conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé.

13. Les hypothèses sur lesquelles reposent les activités prévues de la Mission pour 2021/22 sont les suivantes :

a) L'Accord de paix aura continué d'être le principal cadre du dialogue politique et de la consolidation de la paix dans le pays, mais sa mise en œuvre aura progressé de manière inégale. Les avancées vers les étapes clés envisagées dans l'Accord auront sans doute été freinées tout au long de la période électorale nationale par l'action de certains groupes armés s'écartant de leurs engagements et réduisant leur participation pour essayer de mettre le processus électoral au service de leur intérêt politique. Grâce à des efforts internationaux, régionaux et nationaux concertés, des progrès auront été faits en matière d'ouverture de la vie politique et de décentralisation de l'État, la sécurité aura été renforcée et la protection des civils aura

été améliorée grâce à la réduction des menaces et de la présence de groupes armés sur le territoire national. Les garants et les facilitateurs auront maintenu un soutien actif, coordonné et constructif à la mise en œuvre de l'Accord de paix ;

b) Le Gouvernement et les groupes armés auront avancé dans l'application des mesures de confiance essentielles prévues par l'Accord de paix, notamment le déploiement d'unités spéciales mixtes de sécurité, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et la dynamisation des activités de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation ;

c) La MINUSCA devra certainement poursuivre ses activités de sensibilisation et de coordination pour encourager les partenaires internationaux, régionaux et locaux à participer au processus politique et à l'action menée dans d'autres domaines essentiels à la stabilité du pays, alors que les apports de ressources de la communauté internationale en soutien à la République centrafricaine enregistreront sans doute une diminution ;

d) Les dispositions transitoires de sécurité prévues dans l'Accord de paix, notamment les unités spéciales mixtes de sécurité, auront été plus largement déployées et auront amélioré la capacité opérationnelle dans les trois zones de défense du pays. Il sera toujours attendu de la MINUSCA qu'elle assure une fonction de suivi et d'appui technique aux unités, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et en coordination avec d'autres partenaires ; toutefois, l'appropriation et la gouvernance par les autorités de ces unités auront été renforcées ;

e) La stabilité dans certaines régions se sera améliorée grâce au progrès de la restauration de l'autorité de l'État et à la présence militaire et civile robuste de la Mission, mais la dynamique de sécurité restera sans doute globalement fragile, les groupes armés signataires continuant de contrôler de larges pans du pays et recherchant le soutien de dirigeants et d'entités politiques pour déstabiliser les élections locales. Tous les groupes armés ne respecteront pas les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de paix et l'on s'attend à ce que les violations de l'accord de cessation des hostilités, l'imposition illégale de taxes, les tentatives de perturbation du processus électoral ou de déstabilisation des institutions constitutionnelles et les menaces contre les civils, les acteurs humanitaires et les administrations locales se poursuivent ;

f) Les tactiques utilisées par les groupes armés auront évolué, notamment du fait de l'utilisation d'engins explosifs improvisés et de mines terrestres, qui représenteront sans doute de nouvelles menaces pour la population, en particulier les femmes et les enfants, les acteurs humanitaires et le personnel des Nations Unies, ainsi que pour le processus politique ;

g) L'élection présidentielle et les deux tours des élections législatives auront eu lieu. Le Président et l'Assemblée nationale nouvellement élus auront été installés avec succès, avec le soutien de la MINUSCA, de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires internationaux ;

h) Les activités électorales resteront protégées dans le respect des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, mais il arrivera, dans certains cas, que les interventions liées aux élections relèvent du discours de haine ou de l'incitation publique à la violence, ce qui nécessitera une surveillance accrue et des mesures visant à en atténuer les effets ;

i) Les élections présidentielle et législatives auront probablement détourné l'attention de la planification de la décentralisation et des élections locales. De nombreuses activités d'éducation civique et de sensibilisation seront nécessaires pour

aider la population locale à comprendre le processus électoral local et la décentralisation ;

j) L'Autorité électorale nationale continuera à avoir besoin d'une importante assistance technique et d'un large soutien opérationnel et logistique de la part de la MINUSCA. Les élections locales se caractériseront par de plus grands enjeux et complexités étant donné le nombre élevé de candidats et de circonscriptions électorales ;

k) Les ressources nécessaires aux autorités pour organiser les élections viendront à la fois du budget national et des contributions de partenaires et de donateurs internationaux. La MINUSCA offrira ses bons offices, assurera la sécurité, fournira un appui opérationnel, logistique et, le cas échéant, technique, et coordonnera l'assistance électorale internationale à l'appui d'élections crédibles, inclusives et transparentes, en application de la résolution 2552 (2020) du Conseil de sécurité. Toutefois, le bon déroulement des élections pourrait être compromis par le manque de ressources, la lenteur du décaissement des fonds par le Gouvernement et les partenaires internationaux et le manque de capacités techniques des autorités ;

l) La propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les risques qu'elle représente auront été réduits, mais la circulation du virus nécessitera une adaptation et une vigilance continues de la part de toutes les parties prenantes. On prévoit que la majorité de la population centrafricaine n'aura pas accès à un vaccin et que l'adhésion aux mesures préventives, comme le port de masques, restera extrêmement limitée. La Mission continuera de prendre des dispositions pour atténuer toute répercussion à moyen terme sur l'exécution de son mandat et assurer la continuité de ses activités. Il s'agira notamment d'adopter des mesures et de les adapter pour réduire l'incidence de la propagation du virus dans le pays et faire en sorte que le personnel de la MINUSCA ne soit pas un vecteur de contamination ;

m) La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) aura exacerbé l'extrême pauvreté et pesé sur le développement socioéconomique du pays, alors que les ressources internationales destinées à la République centrafricaine connaîtront sans doute une forte réduction dans le sillage de la contraction financière mondiale. Les capacités déjà limitées de l'État pâtiront de la pandémie. La fourniture de services de base et la protection de la population resteront donc probablement très tributaires des acteurs humanitaires et de la MINUSCA ;

n) Une Cour pénale spéciale opérationnelle aura lancé des enquêtes sur un plus grand nombre de crimes graves, contre lesquels elle aura engagé des poursuites, ce qui permettra de remédier aux problèmes anciens d'impunité et de favoriser la réconciliation nationale, en agissant en complément d'autres tribunaux et institutions judiciaires nationaux. Les autorités feront sans doute appel à la MINUSCA pour les aider à arrêter les auteurs présumés de crimes et apporter son concours pour les enquêtes visant ces personnes et leur détention provisoire, ce qui contribuera, parallèlement aux autres mesures prises en matière de justice pénale et transitionnelle, à lutter contre l'impunité ;

o) Le pays, avec l'appui de partenaires internationaux, et en fonction de la situation en matière de sécurité, aura commencé à mettre en place d'importantes réformes, ce qui permettra d'étendre davantage l'autorité de l'État. Les réunions toujours plus nombreuses des commissions mixtes bilatérales avec les pays voisins permettront de continuer à traiter des dimensions transnationales du conflit. Le Groupe international de soutien à la République centrafricaine aura continué à se réunir, permettant à la région de rester engagée dans le processus de paix et le processus politique ;

p) Des avancées importantes auront été enregistrées concernant la restauration durable et effective de l'autorité de l'État, notamment grâce à l'assistance logistique et technique continue apportée par la MINUSCA pour que les fonctionnaires soient déployés et restent à leur poste. Le nombre de membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure déployés en dehors de Bangui aura augmenté. Cependant, l'insuffisance des capacités nationales et les ressources limitées disponibles pour soutenir ces forces continueront de limiter leur efficacité, ce qui aura une influence sur la dynamique de sécurité et la protection des civils ;

q) La situation humanitaire s'aggravera sans doute, en raison notamment des répercussions de la pandémie de COVID-19. Les tensions électorales et politiques pourront compliquer l'acheminement de l'aide humanitaire, exacerbant l'extrême pauvreté et l'isolement des populations vulnérables. L'amélioration des infrastructures et la prestation de services essentiels dans l'ensemble du pays et par l'intermédiaire des autorités locales resteront limitées. Les agents humanitaires continueront probablement d'être la cible de menaces, d'attaques et d'intimidations, ce qui nécessitera l'assistance continue de la Mission ;

r) Le Gouvernement aura progressé dans la mise en activité de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation et aura commencé de mettre en œuvre ses recommandations, avec le soutien de la population, afin d'obtenir des avancées dans la recherche de la vérité pour les victimes de la violence, en particulier les femmes et les enfants, et de favoriser la réconciliation dans le pays ;

s) Malgré les contraintes logistiques et infrastructurelles dont souffrent le pays, la Mission aura renforcé ses moyens d'action face aux menaces contre la sécurité grâce à un dispositif militaire et policier efficace et solide et à l'amélioration de la flexibilité et de la mobilité favorisée par des mécanismes d'intervention immédiate et des moyens aériens supplémentaires ;

t) Comme pour les exercices précédents, les hypothèses principales sur lesquelles reposent les opérations et les plans de la Mission pendant l'exercice 2021/22 sont fonction dans une large mesure de la mise à disposition des ressources nécessaires pour lui permettre d'exécuter pleinement et efficacement son mandat, tout en prenant des initiatives visant à accroître l'efficacité dans la mesure du possible.

Principales priorités de la Mission

14. Pour atteindre son objectif stratégique pendant l'exercice 2021/22, la Mission a reçu pour mandat de continuer à se concentrer sur les tâches prioritaires de maintien de la paix : assurer la protection des civils ; exercer ses bons offices et apporter son appui au processus de paix, notamment l'application de l'Accord de paix et les efforts de réconciliation nationale, de cohésion sociale et de justice transitionnelle ; veiller au bon déroulement des élections locales en 2021 ; aider à mettre en place des conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, sans restriction, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire ; assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

15. Outre ces tâches prioritaires, la MINUSCA est chargée, dans la limite de ses capacités et ressources et en coordination avec le Gouvernement centrafricain, de continuer à renforcer son appui à l'extension de l'autorité de l'État, au déploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, à la préservation de l'intégrité territoriale ; à la réforme du secteur de la sécurité ; au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et au rapatriement ainsi qu'à la lutte contre la violence à l'échelon local ; à la promotion et à la protection des droits humains ; à la justice nationale et internationale, à la lutte contre l'impunité et à l'état de droit. Ces objectifs et les cinq tâches prioritaires énoncées au paragraphe 14 ci-dessus sont

complémentaires. Pour améliorer l'évaluation de ses résultats, la planification intégrée et l'appui à la prise de décision au niveau de la direction, la Mission continuera de s'employer à élargir la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation des performances.

16. Compte tenu des hypothèses susmentionnées, la Mission s'efforcera de s'acquitter de son mandat en adoptant une approche globale à l'échelle de la mission et une posture proactive et robuste, sans préjudice des principes fondamentaux du maintien de la paix. Elle contribuera également à la préservation de l'intégrité territoriale et elle apportera son appui au Gouvernement pour qu'il surmonte les obstacles rencontrés sur le plan politique et en matière de sécurité, en axant ses activités sur les trois composantes thématiques interdépendantes et activités d'appui présentées ci-après et sur les priorités qui y sont définies.

Sécurité, protection des civils et droits de l'homme

17. La sécurité et la protection des civils, notamment la prévention des conflits et l'atténuation des incidences qu'ils ont sur la population, resteront des missions prioritaires de la MINUSCA, après l'élection et l'entrée en fonctions du Président et de l'Assemblée nationale, et dans le cadre des préparatifs des élections locales. La stratégie de sécurité révisée de la Mission prévoit une configuration échelonnée et ciblée des contingents et des forces de police afin d'aider le Gouvernement à réduire durablement la violence physique et les menaces contre les civils ; elle s'inscrira, plus largement, dans le processus politique, dont elle vise à réunir toutes les parties prenantes dans un dialogue constructif et dans un but dissuasif vis-à-vis des groupes armés, qui entravent les processus de paix et les processus électoraux. Grâce à une action intégrée et robuste menée en amont afin de prévenir les attaques contre les civils et qui privilégie les activités de protection, sous-tendues par une vision stratégique et politique, la Mission pourra intervenir rapidement en cas de menaces contre les civils. Elle pourra compter à cette fin sur un recours plus grand aux moyens aériens utilitaires, l'organisation d'opérations de court et de long terme visant à sécuriser les principaux points chauds et le soutien apporté au nouveau Gouvernement pour qu'il puisse étendre sa présence en dehors de Bangui et prévenir les violences électorales ou politiques.

18. La Mission s'efforcera toujours plus de protéger le personnel des Nations Unies, notamment dans le cadre du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, ainsi que par des mesures visant une amélioration des résultats et du respect du principe de responsabilité dans le cadre du maintien de la paix, conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Elle continuera à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en veillant à ce que les femmes participent véritablement au processus de paix et à ce que l'on progresse dans les voies de règlement politique, ainsi qu'en renforçant la prise en compte des questions de genre dans tous les domaines.

19. Elle renforcera le caractère multidimensionnel de la stabilisation et de la protection des civils, notamment en adaptant les mesures prises en fonction de l'évolution des tactiques utilisées par les groupes armés, comme l'utilisation d'engins explosifs improvisés et de mines terrestres. Elle continuera de prévenir les attaques contre les civils et les autres violations et atteintes portant sur les droits humains dans le cadre d'initiatives militaires et civiles coordonnées, conjuguées au renforcement des capacités des populations en matière d'appréciation des risques et des menaces, de règlement et de médiation des différends au niveau local et de prévention des flambées de violence. La stratégie globale de protection des civils de la Mission sera facilitée de concert avec des mécanismes de protection renforcés au niveau des

populations mettant l'accent sur les mesures préventives, le renforcement de l'alerte rapide et des mesures de protection physique en amont. Les moyens militaires, policiers, civils et techniques seront mis à contribution pour inciter les parties à continuer à chercher des solutions politiques au conflit et à empêcher les groupes armés de profiter de la pandémie de COVID-19 pour étendre leur territoire ou commettre des violations des droits de l'homme et des exactions en contravention avec les engagements pris au titre de l'Accord de paix. La Mission continuera de renforcer son aide aux groupes armés pour leur permettre de déployer leurs plans d'action respectifs de prévention et de lutte contre les violations graves des droits des enfants et continuera de s'efforcer, par le dialogue, de persuader un nombre croissant de groupes armés de publier des directives de commandement pour prévenir les violations graves des droits des enfants. Elle travaillera en étroite concertation avec les intervenants humanitaires pour continuer de faciliter l'instauration d'un climat de sécurité propice à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et au rapatriement, à l'intégration sur place et à la réinstallation des déplacés et des réfugiés.

20. La stratégie intégrée de la Mission (sécurité, protection et droits de l'homme) s'ancrera dans les processus de paix, politique et électoral en cours, notamment les mécanismes de paix mis en place aux niveaux local et national, et les efforts régionaux de soutien au processus de paix, et ce, dans le prolongement et en complément de l'appui apporté à la réforme du secteur de la sécurité ; du renforcement de la campagne de désarmement, de démobilisation et de réintégration des combattants ; de l'amélioration de la sécurité pour permettre la tenue des élections locales ; et du soutien apporté au nouveau Gouvernement dans la stabilisation des zones par le rétablissement de l'autorité de l'État. La Mission continuera de soutenir les efforts déployés à l'échelon national pour renforcer le secteur de la sécurité par un déploiement accru et une meilleure efficacité opérationnelle des forces nationales de défense et des forces de sécurité intérieure dans les zones de stabilisation prioritaire. Dans l'intérêt de la lutte contre l'impunité, du renforcement de l'état de droit et de la protection et de la promotion des droits de l'homme, elle maintiendra sa coopération technique et un soutien logistique limité aux Forces armées centrafricaines et aux forces de sécurité intérieure, notamment pour améliorer la gouvernance, l'efficacité et la responsabilisation des forces, conformément à la politique de diligence raisonnable suivie en matière de droits de l'homme dans les cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Le renforcement du contrôle démocratique des forces de défense nationale et des forces de sécurité intérieure sera soutenu dans un but de renforcement du commandement et du contrôle, et du transfert progressif, à terme, de la responsabilité de la protection aux autorités nationales.

21. La Mission apportera également son concours au Gouvernement pour l'aider à réduire l'instabilité et l'insécurité causées par la transhumance saisonnière le long des frontières et des couloirs de transhumance, notamment en soutenant l'élaboration d'une politique nationale de gestion des frontières et le développement des comités locaux de gestion de la transhumance. La sécurisation des zones frontalières et du périmètre des sites miniers sera encore renforcée grâce au soutien apporté au développement de la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité, en coordination avec les partenaires, ainsi qu'à l'action menée pour accroître les échanges et la coopération avec les pays voisins dans l'intérêt d'une plus grande stabilité régionale. La Mission continuera de veiller au respect de l'Accord de paix et des responsabilités qui en découlent sur les plans du processus politique et de la sécurité, y compris en recourant à des mesures temporaires d'urgence, si besoin est.

22. En outre, la Mission s'emploiera à améliorer la protection et la promotion des droits de l'homme dans le pays, s'agissant en particulier des femmes et des enfants. Elle assurera un suivi et communiquera des informations au sujet des violations du

droit international humanitaire et des droits humains, notamment de toutes les formes de violences et d'atteintes sexuelles, ainsi que des six violations graves commises contre les droits de l'enfant et contribuera aux enquêtes menées à leur sujet. Ces efforts porteront avant tout sur les violations et les atteintes dont ont été victimes des femmes et des enfants, et la Mission apportera son concours au renforcement de la législation et des mécanismes et institutions nationaux de défense des droits humains.

Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation

23. La MINUSCA, en collaboration avec les garants de l'Accord de paix et d'autres partenaires, continuera à encourager un dialogue entre toutes les parties prenantes centrafricaines, notamment les signataires de l'Accord de paix, les partis politiques et la société civile, en particulier les femmes, les jeunes, les groupes religieux et les chefs coutumiers, en vue de consolider et de renforcer encore les acquis du processus de paix et de réconciliation. La priorité sera accordée au soutien à apporter au nouveau Gouvernement dans la mise en place des conditions politiques, juridiques, techniques et de sécurité essentielles à l'élargissement de l'espace politique dans le contexte de l'Accord de paix, notamment pour permettre des élections locales libres, régulières et crédibles. À cette fin, la Mission renforcera ses bons offices et son appui technique en vue de relancer le processus de paix, notamment en s'attaquant à tout problème politique ou d'ordre démocratique pouvant encore subsister après les élections présidentielle et législatives. De concert avec les autorités nationales, elle continuera de mettre l'accent sur les attentes des signataires en ce qui concerne le respect intégral et sans délai des engagements pris. Cela se traduira par des visites organisées conjointement avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en leur qualité de garantes de l'Accord de paix ; elles auront pour objectif d'engager le dialogue avec les groupes armés afin de les amener à participer de façon plus constructive au processus de paix.

24. La Mission renforcera le rôle de coordination qu'elle joue en vue de fédérer toutes les parties prenantes, prêter ses bons offices et permettre une collaboration suivie avec l'Union africaine, la CEEAC et le Gouvernement centrafricain afin de faciliter un dialogue efficace et cohérent entre le Gouvernement et les chefs des groupes armés. Elle s'attachera plus que jamais à ouvrir à tous le processus de paix en multipliant les échanges avec les acteurs locaux, notamment les forces de défense nationale et les forces de sécurité intérieure, les chefs coutumiers et chefs religieux, l'opposition politique, les femmes et les jeunes, et ce, dans le but de progresser dans les solutions de règlement politique du conflit, tout en poursuivant des objectifs politiques complémentaires et en œuvrant à des stratégies intégrées sur les plans de l'insécurité, du rétablissement de l'autorité de l'État, du désarmement et de la démobilisation des combattants et du processus électoral.

25. L'action menée à l'échelon national et régional se fera en conjonction avec le dialogue entrepris au niveau local, la mobilisation de la population et les initiatives de réconciliation afin de progresser plus solidement vers une paix durable à l'échelle de tout le pays, de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de faire prévaloir les intérêts légitimes de l'ensemble de la population. En outre, la Mission continuera de passer en revue de nouvelles mesures de nature à permettre et soutenir une participation véritable des femmes au processus de paix, aux élections et la vie politique. En coordination avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, elle continuera de poursuivre sur la lancée des progrès réalisés avec les mécanismes de paix au niveau local et les comités établis pour concourir à la mise en œuvre de l'Accord de paix, en œuvrant à une meilleure synergie entre ces différentes entités et en réduisant les chevauchements afin qu'ils puissent jouer un rôle croissant et réel de désescalade, de réconciliation et de médiation. Ce dispositif comprendra des comités locaux de paix, les comités

préfectoraux de mise en œuvre de l'Accord de paix et des comités techniques chargés de la sécurité, ainsi que des mécanismes chargés de faciliter le règlement des différends, la médiation, la communication sur l'Accord de paix et la liaison entre les dirigeants locaux et les acteurs nationaux.

26. Parmi les objectifs immédiats qui lui ont été prescrits et dans le cadre plus général de son appui au processus politique engagé dans le pays, la Mission œuvrera à la mise en place de conditions favorables à la tenue d'élections locales libres, régulières, crédibles et inclusives, comme prévu, à la fin de 2021 en continuant à fournir un soutien technique, logistique, opérationnel et politique à l'Autorité nationale des élections et à d'autres institutions telles que la Cour constitutionnelle et le Haut Conseil de la communication. En coopération avec le Haut Conseil, elle continuera d'apporter son concours à la mise en œuvre complète du plan d'action national visant à prévenir les discours de haine et l'incitation publique à la violence afin d'éliminer les menaces contre les civils, de lutter contre l'incitation publique à la violence et de promouvoir la paix et la réconciliation. La présence continue, sur le terrain, du personnel électoral de la MINUSCA, réparti dans 17 bureaux électoraux de secteur, ainsi que l'appui technique et logistique fourni aux autorités centrales à Bangui, seront essentiels au bon déroulement des préparatifs des élections locales et du scrutin lui-même. La MINUSCA fournira un soutien technique et opérationnel à l'Autorité nationale des élections pour permettre une participation citoyenne à tous les niveaux et s'assurer que les parties prenantes à l'échelon local sont bien informées au sujet du processus décentralisé et participent activement aux scrutins de leur circonscription. Le concours apporté au processus électoral local vise à mettre en place un système politique plus inclusif et à s'atteler à faire droit aux doléances de longue date des groupes marginalisés.

27. La Mission continuera d'apporter son appui à la réforme du secteur de la sécurité et aux opérations de désarmement, démobilisation et réintégration dans la mesure où il s'agit d'éléments essentiels du processus politique, tout en veillant à ce que ces activités, couplées à des mesures sécuritaires transitoires, concourent au même objectif, à savoir l'état de droit et la tenue d'élections pacifiques. Le rôle fédérateur et de coordination de la Mission, tout comme ses conseils stratégiques, resteront des éléments importants pour la cohésion et la bonne articulation de l'appui apporté à la mise en place d'un dispositif national de sécurité professionnel, inclusif, responsable et durable. Un accent particulier sera mis sur l'intégration des ex-combattants dans les services de sécurité et de défense nationales, ainsi que sur l'amélioration des processus de contrôle et de vérification des antécédents, les progrès du système de justice militaire et l'harmonisation des grades, tous moyens importants d'étendre l'autorité de l'État et d'améliorer la confiance du public dans ce dernier. La MINUSCA continuera également de fournir des infrastructures, à mettre en avant les meilleures pratiques et de s'efforcer d'atténuer les risques ayant trait à la gestion des armes et des munitions, ainsi que de contribuer au renforcement des capacités par des activités de formation.

Lutte contre l'impunité et extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

28. La Mission continuera d'aider le Gouvernement à améliorer les capacités institutionnelles afin de poursuivre le renforcement de l'état de droit et le rétablissement de l'autorité de l'État, essentiels au maintien de conditions de protection suffisantes et à la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix. Cette action sera assortie d'un renforcement des capacités locales afin de permettre la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires sur les questions de paix et de justice, et de mettre les populations au cœur d'un processus de stabilisation conçu à l'échelle du système. La mise en œuvre de la stratégie de rétablissement et d'extension de l'autorité de l'État sera coordonnée avec l'équipe de

pays des Nations Unies et les autorités nationales, en mettant l'accent sur le renforcement de l'efficacité des déploiements administratifs, judiciaires, pénitentiaires et sécuritaires locaux. L'aide apportée à la poursuite de la mise en place efficace d'autorités (préfets, sous-préfets, maires, chefs de quartier et fonctionnaires assimilés), de personnel judiciaire et pénitentiaire et de forces de défense nationale et de forces de sécurité intérieure permettra à la population de bénéficier plus concrètement des dividendes de la paix et au Gouvernement de reconstruire le contrat social avec sa population et de s'acquitter ainsi de la responsabilité de protection des civils, qui lui incombe au premier chef. Il restera indispensable, pour que ces processus soient crédibles, que la Mission continue d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et d'appuyer la vérification des antécédents des forces intégrées en matière de violations des droits de l'homme, en partenariat avec les autorités nationales.

29. En outre, la communication sera renforcée entre les administrations locales et le Gouvernement central de Bangui, ce qui est essentiel dans le mouvement de décentralisation et pour permettre la tenue d'élections locales pacifiques, libres, régulières, crédibles et inclusives. La MINUSCA continuera à fournir un appui technique et une aide à la planification renforcés et un appui logistique limité aux déploiements des forces de défense nationale et des forces de sécurité intérieure.

30. En coopération avec les partenaires nationaux et internationaux, la Mission aidera le Gouvernement à mettre en œuvre la politique de sécurité nationale révisée et la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, reconduite et actualisée. Elle coordonnera l'assistance internationale en faveur de la réforme du secteur de la sécurité et continuera de recommander de bonnes pratiques en matière de gouvernance, de finances et de budget et de fournir un appui technique consultatif relatif à ces questions et des conseils sur l'application effective des nouvelles lois adoptées dans le cadre de la stratégie. Dans le but de faire mieux respecter le principe de responsabilité, la priorité sera donnée au renforcement du contrôle démocratique et de l'encadrement civil, ainsi que des mécanismes de contrôle interne du secteur de la sécurité, y compris l'application effective de la justice militaire. L'aide apportée sera axée en particulier sur le recrutement de nouveaux membres du personnel de sécurité, dans le but de renforcer le professionnalisme et de rendre la composition des Forces armées centrafricaines plus représentative de la diversité de la population du pays, dans le cadre d'un processus équitable, inclusif et normalisé. La Mission continuera d'aider les autorités nationales à élaborer une méthode de vérification des antécédents des éléments des forces de défense et des forces de sécurité pour que ceux qui ont violé le droit international et le droit national répondent de leurs actes. Elle continuera d'apporter son concours au déploiement des forces de défense nationale et des forces de sécurité intérieure, y compris l'établissement de garnisons dans les zones de défense régionales. La présence de ces forces sur l'ensemble du territoire restera un élément essentiel de l'action intégrée visant à rétablir la sécurité et l'autorité de l'État partout dans le pays.

31. La MINUSCA appuiera la mise en œuvre de l'Accord de paix en se concentrant sur l'action menée par le secteur de la justice et sur la responsabilité pénale dans la lutte contre l'impunité, en particulier dans le contexte des crimes graves qui constituent des violations de l'Accord. Il restera essentiel d'aider les autorités nationales à enquêter sur les crimes commis contre des membres des forces de maintien de la paix et à poursuivre les auteurs. Il faudra pour cela maintenir l'aide fournie au système judiciaire ordinaire et à la Cour pénale spéciale afin, notamment d'augmenter le nombre d'affaires pénales que traite cette dernière, et d'en renforcer l'indépendance ainsi que celle du pouvoir judiciaire. Pour ce faire, la Mission poursuivra son travail avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires en vue d'augmenter le volume des contributions volontaires supplémentaires

destinées à la Cour pénale spéciale. Elle continuera également d'apporter un appui aux forces de sécurité intérieure et au renforcement des capacités judiciaires, notamment en matière d'enquête, ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique de réforme de la justice et à la démilitarisation des prisons. Afin de faire progresser l'action de lutte contre l'impunité et de répondre au besoin de justice exprimé de longue date par la population, la Mission aidera le Gouvernement à mettre en œuvre les grandes mesures de justice recommandées par la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. En sa qualité de mission intégrée, la MINUSCA continuera de s'employer, à l'appui des autorités nationales, à déterminer quels partenaires, notamment parmi les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, disposent d'un avantage comparatif pour rendre possible l'accomplissement des objectifs définis pour le moyen et le long termes dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, à commencer par l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la bonne gouvernance.

32. La stratégie globale de communication et d'information de la Mission et l'appui qu'elle apportera à l'exécution de la stratégie nationale de communication viseront à mieux faire comprendre les vues qui s'expriment au plan local, à informer la population sur les autorités exécutives et législatives nouvellement élues, assurer l'application de l'Accord de paix, préparer les échéances électorales locales et le processus de décentralisation et mieux les faire comprendre, et prévenir la propagation de la COVID-19. Le renforcement de la communication externe et l'assistance fournie au Ministère de la communication auront également pour but d'informer la population au sujet du mandat et de la Mission et de la fonction d'appui impartial qu'elle remplit dans le cadre des élections locales, et d'assurer un suivi plus rigoureux des assertions de la presse et des propos haineux.

33. La Mission continuera de s'acquitter de son mandat en menant les activités prévues dans son programme avec le concours de partenaires d'exécution, en privilégiant les tâches auxquelles sont associés des objectifs à moyen et long termes qui conviennent le mieux aux partenaires de République centrafricaine. Ces activités sont décrites à la section II.I du présent rapport.

34. En outre, la Mission intensifiera l'action qu'elle mène pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles en s'appuyant sur les mesures adoptées les années précédentes, grâce auxquelles le nombre de cas signalés a diminué. Cette action reposera notamment sur son cadre annuel de gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et sera axée sur la formation, l'évaluation et l'atténuation des risques et des mesures visant à faire en sorte que les victimes et les enfants nés de l'exploitation et d'atteintes sexuelles bénéficient rapidement d'une aide adéquate. De plus, la Mission élargira son réseau de mécanismes locaux de dépôt de plaintes, en renforcera les capacités et donnera à ses membres les moyens de signaler les incidents comme il se doit. Elle intensifiera encore son action visant à faire connaître la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que les mécanismes de signalement, au moyen d'annonces diffusées localement à la radio, de SMS, de messages télévisés et d'activités de sensibilisation du public.

Activités d'appui de la Mission

35. Le projet de budget pour l'exercice 2021/22 tient compte des modifications apportées au tableau d'effectifs de la Mission. Les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la Section des services médicaux permettront à celle-ci d'être mieux à même de fournir en temps voulu des services médicaux adaptés au personnel militaire et civil de la Mission. Les changements proposés permettront également à la Mission de remédier aux faiblesses et aux pénuries identifiées dans le

cadre de sa riposte à la pandémie de COVID-19, et de garantir ainsi un accès rapide aux soins et aux évacuations médicales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

36. La structure de l'appui à la Mission est alignée sur le dispositif normalisé envisagé aux fins de l'harmonisation de ces structures entre les différentes missions. Elle s'articule autour de trois axes, de telle sorte que l'appui soit adapté aux besoins des clients et que la prestation de services intégrés puisse être assurée sans interruption. Toutefois, au cours de l'exercice 2017/18, soit un an avant l'approbation de la structure d'appui normalisée, la Division de l'appui à la mission a mis en œuvre d'importantes restructurations et modifications du tableau d'effectifs qui avaient été approuvées dans le cadre d'un examen interne des effectifs de la MINUSCA, et notamment du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement et du Bureau du (de la) responsable des services. En conséquence, la Mission a décidé, par prudence, de mettre en œuvre la nouvelle structure par étapes, à partir de l'exercice 2018/19, et en a informé les organes délibérants. La mise en œuvre progressive de la structure d'appui normalisée a permis à la Mission de stabiliser les restructurations et modifications du tableau d'effectifs importantes et concomitantes et d'en observer l'efficacité dans la mise en œuvre du mandat. Pour un meilleur alignement sur la structure d'appui standard, la Mission propose d'apporter des changements mineurs à la structure d'appui, qui consistent essentiellement à rebaptiser la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications « Section des technologies », qui relèvera du Bureau du (de la) responsable de la gestion des opérations et des ressources, ainsi qu'à regrouper les fonctions de la Section de la gestion des marchés, de la Section de la gestion intégrée des stocks et du Bureau du chef (de la) responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement sous une nouvelle « Section des approvisionnements essentiels », créée pour l'occasion et qui sera transférée du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement au pilier Services.

37. La Mission continuera d'utiliser les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance mises à sa disposition par lettre d'attribution, en améliorant l'un des deux systèmes actuels de minidrones tactiques (de catégories I et II) et en déployant deux systèmes de minidrones tactiques supplémentaires à des fins d'amélioration de la charge utile globale et des capacités optiques de jour et de nuit et d'augmentation de portée. Les systèmes de minidrones tactiques continueront d'être utilisés pour réaliser des levés photogrammétriques à haute résolution permettant d'obtenir des images dynamiques et statiques en temps réel des agglomérations et des zones d'opération des groupes armés, et de faciliter ainsi la planification des besoins opérationnels et la protection des civils et du personnel de la Mission. Ces services sont inscrits dans le projet de budget au titre des services de sécurité, à la rubrique Installations et infrastructures. La Mission continuera de compléter ces capacités par des caméras à capteur statique, des capteurs mobiles et des caméras de télévision en circuit fermé (caméras intelligentes) appartenant à l'ONU, installées dans des zones stratégiques, afin de disposer des capacités voulues de surveillance et d'assurer la protection de son personnel et de ses biens.

38. En ce qui concerne les opérations aériennes, la Mission propose de reconfigurer sa flotte d'avions en remplaçant un appareil dont le coût d'exploitation est élevé par deux appareils plus petits et plus efficaces, conçus pour atterrir dans un plus grand nombre d'endroits sur des pistes plus courtes. Cela permettra d'augmenter le nombre de sièges disponibles pour les opérations aériennes, d'opérer plus sagement en ce qui concerne l'affectation des appareils et de déployer plus rapidement du personnel en tenue dans les régions pendant les relèves, tout en conservant la capacité d'effectuer des vols d'évacuation sanitaire primaire et secondaire vers Entebbe (Ouganda), à l'aide des gros appareils restants. En outre, les hélicoptères d'attaque de la flotte actuelle seront remplacés par des hélicoptères utilitaires plus économiques.

39. La Mission revêtera les routes d'accès aux sites de la Mission, qui sont des voies de forte circulation, afin de limiter la dégradation du parc automobile. Il s'agit du seul grand projet de construction proposé pour la période.

40. La MINUSCA continuera d'appliquer des mesures visant à atténuer l'incidence de ses activités sur l'environnement et à réduire son empreinte écologique globale. À cet égard, elle continuera de remplacer les éclairages fluorescents par des éclairages à diodes électroluminescentes (DEL) à faible consommation d'énergie et propose d'acquérir trois systèmes hybrides photovoltaïques et diesel pour moins dépendre de l'électricité produite par des moteurs diesel. Les systèmes hybrides énergie solaire-diesel seront installés à Birao, Obo et Bangassou.

C. Coopération au niveau régional

41. La MINUSCA cherchera à renforcer sa coopération interrégionale et ses économies d'échelle avec les missions de la région afin d'améliorer la collaboration et l'analyse, dans la mesure du possible. S'il y a lieu, elle continuera d'exploiter les ressources d'autres missions après leur retrait et la réduction de leurs effectifs pour répondre à ses besoins opérationnels. Elle continuera d'utiliser la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), à Entebbe, en y détachant un(e) agent(e) des services généraux et deux agent(e)s du Service mobile chargé(e)s d'apporter un appui dans les domaines de l'administration, de la logistique et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Centre de services régional d'Entebbe continuera de fournir aux missions qu'il dessert, dont la MINUSCA, un appui au niveau régional dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnités (par exemple pour les allocations-logement, les services de sécurité, les frais d'études et le remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

42. La Mission renforcera les partenariats stratégiques pour progresser dans la mise en œuvre de son mandat et dans les processus politiques, afin de s'attaquer aux causes structurelles profondes de la crise. Cette procédure intégrée, coordonnée, fondée sur l'information, selon le principe de l'unité d'action des Nations Unies, vise à tirer parti des avantages comparatifs de toutes les composantes, de l'équipe de pays et des parties prenantes externes. Pour permettre à la mise en œuvre de l'Accord de paix de progresser et pour soutenir la bonne gouvernance à la suite des élections législatives et présidentielle, la Mission améliorera la coordination avec l'Union africaine, la CEEAC, l'Union européenne et les autres partenaires bilatéraux régionaux et internationaux. Elle continuera de coordonner les activités visant à mobiliser l'appui politique, financier et technique des partenaires internationaux en vue de faire appliquer les dispositions de l'Accord de paix, de permettre la tenue d'élections locales libres, régulières et crédibles et de rétablir l'autorité de l'État. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires, elle continuera de mettre en œuvre l'initiative pour l'action humanitaire, le développement et la paix, fruit de la « nouvelle façon de travailler », en particulier dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, de la stratégie nationale relative aux solutions durables et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

43. De concert avec ses partenaires et dans le cadre du comité directeur conjoint du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, l'ONU continuera d'aider le Gouvernement à renforcer la coordination entre les ministères sectoriels et le secrétariat du Plan national, dans le but d'améliorer encore la communication sur les dividendes de la paix dont la population a concrètement bénéficié et leur donner davantage de visibilité. La Mission continuera de développer toute synergie propre à assurer la complémentarité entre les activités de paix, de sécurité et de développement mises en œuvre par les acteurs nationaux et les partenaires techniques et financiers et l'ONU à l'appui de l'application de l'Accord de paix. Par ailleurs, avec ses partenaires, elle continuera d'appuyer activement le dialogue et les efforts de réconciliation engagés aux niveaux national et local.

44. Afin de réduire les menaces transnationales et d'étayer les efforts de stabilisation, la Mission continuera à travailler en étroite collaboration avec les acteurs régionaux en vue de rendre pleinement opérationnels les commissions conjointes (mixtes) et les dispositifs transfrontaliers, en étroite coopération avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Elle veillera à ce que les pays voisins continuent de participer au processus de paix et s'efforcera de soutenir la bonne gouvernance et la consolidation de la paix après les échéances électorales nationales.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

45. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

46. Le Représentant spécial du Secrétaire général et son cabinet assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission. L'effectif proposé est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2020/21	1	–	9	4	5	19	6	2	27
Postes proposés 2021/22	1	–	9	4	5	19	6	2	27
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2020/21	1	–	3	1	1	6	2	–	8
Postes proposés 2021/22	1	–	3	1	1	6	2	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Total partiel				
Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (affaires politiques)									
Postes approuvés 2020/21	1	–	6	6	2	15	3	–	18
Postes proposés 2021/22	1	–	6	6	2	15	3	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de cabinet									
Postes approuvés 2020/21	–	5	24	20	12	61	26	31	118
Postes proposés 2021/22	–	5	24	21	12	62	27	32	121
Variation nette (voir tableau 3)	–	–	–	1	–	1	1	1	3
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	–	2	–	2	1	–	3
Emplois de temporaire proposés 2021/22	–	–	–	2	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Postes approuvés 2020/21	–	5	24	22	12	63	27	31	121
Postes proposés 2021/22	–	5	24	23	12	64	28	32	124
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	1	3
Bureau de la communication stratégique et de l'information									
Postes approuvés 2020/21	–	1	4	10	7	22	50	14	86
Postes proposés 2021/22	–	1	4	10	7	22	50	14	86
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (postes)									
Postes approuvés 2020/21	3	6	46	41	27	123	87	47	257
Postes proposés 2021/22	3	6	46	42	27	124	88	48	260
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	1	3
Total (emplois de temporaire)									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	–	2	–	2	1	–	3
Emplois de temporaire proposés 2021/22	–	–	–	2	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2020/21	3	6	46	43	27	125	88	47	260
Postes proposés 2021/22	3	6	46	44	27	126	89	48	263
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	1	3

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Tableau 2

Ressources humaines : Groupe du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes

<i>Postes</i>					
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
-1	GN	Assistant(e) administratif(ive)	Reclassement	}	De GN à AN
+1	AN	Fonctionnaire d'administration	Reclassement		
-1	AN	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation	}	À l'intérieur de la section
+1	AN	Attaché(e) de liaison (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Réaffectation		
Total	-				

47. L'effectif approuvé pour le Groupe du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes comprend quatre postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national). Le Groupe est chargé des missions suivantes : exécuter le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; améliorer la protection et la promotion des droits humains, en particulier des droits des femmes et des enfants ; soutenir la lutte contre l'impunité et promouvoir la prévention et la répression de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la violence sexuelle liée aux conflits en particulier, coordonner les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information avec les sections concernées de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, établir des rapports d'analyse et des rapports d'activité et donner des conseils techniques en matière de prévention et de répression de la violence sexuelle liée aux conflits aux responsables de la Mission, à la société civile, aux autorités nationales, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs.

48. En mai 2019, l'Organisation des Nations Unies a signé avec le Gouvernement de la République centrafricaine un communiqué conjoint sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et la lutte contre celles-ci, qui recense un certain nombre de domaines dans lesquels l'ONU s'est engagée à apporter un soutien technique. En conséquence, le Groupe du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes et diverses institutions publiques doivent resserrer leur collaboration afin de mettre en œuvre les activités prévues dans le communiqué conjoint. L'effectif approuvé pour le Groupe comprend un(e) assistant(e) administratif(ve) chargé(e) d'apporter un appui administratif à trois administrateurs recrutés sur le plan international. Les applications Web ont été développées et améliorées, notamment Umoja, iSeek, iNeed, les portails libre-service et Inspira, de sorte que tous les membres du personnel effectuent la plupart des tâches administratives en utilisant les fonctionnalités de libre-service de ces applications.

49. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de reclasser et de réaffecter deux postes, comme indiqué au tableau 2, pour aider le Groupe à renforcer son partenariat avec les parties prenantes nationales aux fins de la mise en œuvre du communiqué commun, notamment pour ce qui est de mobiliser la population au niveau local. La Mission doit disposer d'un(e) administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ayant l'expertise technique requise dans le domaine de la protection des femmes, une

bonne compréhension de la culture locale et une maîtrise des langues locales, afin de pouvoir transférer ses compétences en matière de protection des femmes aux partenaires nationaux concernés.

Bureau du (de la) Chef de cabinet

Tableau 3

Ressources humaines : Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité

<i>Postes</i>					
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
+1	P-3	Auditeur(trice)	Transfert	}	Du Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité au Bureau du (de la) Chef de cabinet
+1	AN	Fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert		
+1	VNU	Spécialiste de la gestion des risques et du contrôle de conformité (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert		
Total	+3	(voir tableau 1)			

50. L'effectif approuvé pour le Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité comprend 1 poste de P-3, 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies. Au sein de la Mission, le Groupe est le principal point de contact pour toutes les questions liées aux activités du Comité des commissaires aux comptes, du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et du Corps commun d'inspection. Il offre des conseils pratiques et techniques à l'équipe dirigeante de la Mission sur l'élaboration des mesures à prendre pour donner suite aux conclusions et aux recommandations formulées par les organes de contrôle. Il contribue également à ce que les procédures de gestion des risques soient mises en œuvre conformément à la politique de gestion du risque institutionnel de l'Organisation. Dans son rapport en date du 15 octobre 2019 sur la gestion du risque institutionnel à la MINUSCA, le BSCI a recommandé que le rôle du Groupe soit renforcé, notamment en associant davantage les dirigeants de la Mission au processus de gestion du risque institutionnel, afin de garantir que les principaux risques soient gérés efficacement et que la gestion du risque institutionnel soit intégrée dans la planification stratégique et la prise de décisions. Il a également constaté que le Groupe n'était pas assez indépendant du Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission pour contrôler efficacement les exceptions au regard des indicateurs clés de performance, cette mission relevant principalement de la responsabilité du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission. En outre, et pour assurer une plus grande synergie entre la composante opérationnelle et la composante Appui, le BSCI a recommandé que le Groupe de la planification stratégique, qui relève du (de la) Chef de cabinet, intègre la gestion du risque institutionnel dans les processus de planification et de prise de décisions de la Mission.

51. Compte tenu de ce qui précède et comme indiqué au tableau 3, il est proposé que le Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité (3 postes approuvés) soit transféré au Bureau du (de la) Chef de cabinet, afin d'aider le Chef de la mission à contrôler la délégation des pouvoirs, à examiner la conformité des exceptions et à établir des rapports sur les indicateurs clés de performance.

Composante 1 : sécurité, protection des civils et droits de l'homme

52. Au titre de la composante 1, la Mission continuera d'assurer les principales réalisations escomptées concernant la sécurité, la protection des civils et la promotion et la défense des droits de l'homme, notamment aux fins de la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

a) Continuer d'œuvrer à la mise en place et à la consolidation d'un environnement sûr et sécurisé en République centrafricaine, nécessaire à la protection des civils et à la recherche de solutions politiques durables au conflit. S'appuyant sur l'élaboration d'une solide stratégie de sécurité, qui fait partie intégrante de sa stratégie politique, la MINUSCA renforcera la protection des civils, notamment en réduisant l'insécurité causée par la transhumance saisonnière, en renforçant les mécanismes de protection communautaire et en améliorant les conditions de sécurité dans des zones clés de la République centrafricaine. Grâce à sa stratégie multidimensionnelle de stabilisation, la Mission pourra assurer la sécurité des zones de tension stratégiques aux côtés des forces nationales, réduire les risques de violence électorale ou politique au niveau local et aider les forces de défense nationale et de sécurité intérieure à renforcer la confiance avec les populations locales et à empêcher les groupes armés de s'installer dans les zones où le Gouvernement a établi son autorité. Il sera essentiel d'adopter une approche modulable et préventive pour lutter contre les tactiques militaires évolutives employées par les groupes armés, et notamment pour faire face aux hostilités contre les autorités publiques et les acteurs humanitaires ou internationaux qui pourraient se produire à l'issue des élections présidentielles et législatives et à l'approche des élections locales. La Mission aidera le Gouvernement à combattre les menaces que les nouvelles armes, notamment l'utilisation de mines terrestres par les groupes armés, font peser sur les civils, y compris le personnel des Nations Unies et les intervenants humanitaires. La coopération militaire, policière, civile et politique et l'assistance technique, y compris la conduite d'opérations à court et à long terme et l'utilisation accrue des moyens aériens, permettront d'inciter les parties à mettre fin aux violations de l'Accord de paix et aux violations des droits de l'homme, et à trouver des solutions politiques durables au conflit. Cette approche coordonnée est en accord avec l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et permettra d'établir une présence plus mobile et plus robuste afin de prévenir et d'anticiper les crises, de maintenir des zones sûres et sécurisées aux fins de la protection des civils, et d'appuyer la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de paix et de l'extension de l'autorité de l'État ;

b) Continuer d'accorder la priorité à la protection des civils contre les menaces de violence, notamment la violence sexuelle liée aux conflits et les violations graves des droits de l'enfant, et aux stratégies intégrées et dynamiques de prévention de la violence, en tirant pleinement parti des capacités de surveillance et des dispositifs d'alerte rapide de la Mission, le but étant d'aborder la protection des civils dans une perspective plus préventive. Grâce aux interventions de plus en plus dynamiques, proactives et échelonnées menées par son personnel militaire et de police, qui visent à empêcher que les groupes armés ne compromettent les progrès accomplis en matière de sécurité, la Mission soutiendra la mise en place de conditions sûres en vue de faciliter la tenue des élections locales. La stratégie intégrée de protection des civils s'appuiera sur la concertation locale, le soutien au processus politique et le déploiement de forces étatiques menant leurs activités de façon efficace et responsable. Le déploiement effectif des forces de défense nationale et de sécurité intérieure sera réalisé conformément aux normes relatives aux droits de l'homme, afin de permettre aux autorités nationales d'assumer une plus grande responsabilité quant à la sécurité du pays et à la protection des civils. La Mission continuera également à soutenir, en coordination avec l'Union africaine et d'autres partenaires tels que l'Union européenne, la mise en place renforcée des unités spéciales mixtes de

sécurité. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera de s'employer à renforcer les capacités des autorités nationales en matière de protection des civils et à réduire au minimum le risque que les tensions communautaires ne soient attisées à des fins électorales, politiques ou économiques. Face aux risques accrus liés à l'installation du Gouvernement et en prévision des élections locales, elle renforcera ses dispositifs de surveillance du respect des droits humains et d'alerte rapide dans les lieux stratégiques, notamment en faisant davantage appel aux équipes mixtes de protection de la population civile et aux réseaux d'alerte locale, en améliorant la planification des interventions d'urgence et en dispensant aux forces de défense nationale et de sécurité intérieure une formation en matière de droits de l'homme, de droit international humanitaire, de protection de l'enfance et de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre ;

c) La Mission, qui possède un vaste réseau d'assistants chargés de la liaison avec la population locale et contribue à améliorer le fonctionnement des mécanismes de protection locale, s'emploiera à renforcer la mobilisation de tous les acteurs de la protection et de la sécurité, y compris les autorités locales, les représentants de la population et de la société civile et les membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, et à les responsabiliser davantage. En partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, ces acteurs locaux de la protection seront mobilisés et dotés des moyens d'évaluer et de recenser collectivement les risques afin de réduire la violence à l'échelle locale, de renforcer les réseaux d'alerte locale et l'analyse des menaces, et d'assumer un rôle clé dans les activités de sensibilisation et de protection. Ces efforts seront renforcés par l'amélioration de la collaboration et de la coordination entre la composante civile et les intervenants humanitaires, pour prévenir et combattre la violence et aider le Gouvernement nouvellement élu à préserver l'intégrité territoriale et à promouvoir la réconciliation. Pour faire face aux risques liés à la pandémie de COVID-19, la Mission poursuivra ses activités de surveillance, d'établissement de rapports, de sensibilisation et de mobilisation sur les questions ayant trait aux droits humains dans le contexte de la COVID-19, en mettant l'accent sur l'élaboration de mesures préventives visant à protéger les groupes vulnérables et en ciblant les groupes se trouvant dans des installations surpeuplées telles que les centres de détention et les sites de personnes déplacées ;

d) Continuer de surveiller, signaler, chercher à prévenir et réprimer les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves des droits de l'enfant, quels qu'en soient les auteurs, tout en offrant un appui technique aux groupes armés afin de les aider à mettre en place des plans d'action visant à combattre les violations graves des droits de l'enfant et en fournissant aux autorités nationales une assistance concernant la réalisation d'enquêtes professionnelles et le lancement de poursuites pour violations des droits de l'homme. En outre, la Mission continuera d'aider les pouvoirs publics à établir les cadres institutionnels et juridiques nécessaires à la protection des civils et à la défense des droits humains, et notamment à assurer la pleine exécution du Plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence, à l'appui du Haut Conseil de la communication, du Comité sur la prévention du génocide et de la Commission nationale des droits de l'homme et en coordination avec eux ;

e) Continuer à surveiller, signaler et limiter tout fait public d'incitation à la haine, à l'intolérance et à la violence pour prévenir les menaces de violence physique contre les civils, notamment par l'application des stratégies de communication et des plans d'action préventifs mis en place par la Mission pour lutter contre les discours haineux, y compris ceux liés à la gouvernance et aux élections, promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale et informer l'opinion publique au sujet du

processus électoral, de la mise en œuvre de l'Accord de paix et des faits nouveaux concernant l'extension de l'autorité de l'État ;

f) Se concerter étroitement avec les intervenants humanitaires pour continuer de faciliter l'instauration d'un climat de sécurité propice à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et au rapatriement, à l'intégration et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés. Il sera essentiel de soutenir l'aide humanitaire car la pauvreté, l'insécurité et les vulnérabilités risquent d'être exacerbées par les répercussions de la pandémie de COVID-19.

53. Forte d'un effectif autorisé de 11 650 militaires, dont 169 observateurs et 311 officiers d'état-major, 1 680 membres d'unités de police constituées, 400 membres de la police des Nations Unies et 108 spécialistes des questions pénitentiaires fournis par des gouvernements, la MINUSCA continuera à déployer ses forces dans toutes les zones géographiques en réponse à tous les besoins prioritaires et adaptera ses stratégies et ses moyens d'action en fonction de la situation sur le terrain, accroissant ainsi sa souplesse et sa mobilité pour sécuriser les principaux sites électoraux clés et consolider la sécurité là où la paix a été restaurée.

54. Notant à quel point il importe d'étendre l'autorité de l'État au-delà de Bangui pour s'attaquer aux causes profondes de la crise et assurer la sécurité, y compris pendant la période électorale, la MINUSCA accentuera son soutien aux autorités nationales, y compris les institutions de justice pénale, afin de renforcer leurs capacités à assurer la sécurité dans tout le pays. La Mission gardera le même nombre de bases d'opérations permanentes et de camps intégrés et poursuivra la réduction du nombre de bases d'opérations temporaires pour créer les conditions propices à une plus grande stabilité et continuer d'appuyer le déploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure. La mobilité et la flexibilité de la force seront renforcées, dans les limites des effectifs autorisés, afin de garantir que les conditions de sécurité minimales sont réunies pour assurer la protection des civils, y compris dans le cadre des élections locales. Ces capacités accrues permettront à la Mission d'améliorer l'appréciation de la situation et l'anticipation des menaces pesant sur la sécurité et d'appuyer les opérations militaires et les missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. En outre, la Mission appuiera les comités techniques de sécurité et les comités préfectoraux pour la sécurité des élections qui ont été créés sur l'ensemble du territoire, au sein desquels les représentants des groupes armés, les forces de défense nationale et de sécurité intérieure et les notables locaux surveilleront les violations de l'Accord de paix, engageront un dialogue politique et s'attaqueront aux problèmes de sécurité. Les contingents continueront d'effectuer simultanément des patrouilles de routine, d'établir des postes de garde statique afin d'accroître leur visibilité et leur capacité à intervenir de façon préventive et de faciliter les opérations à court et à long terme ainsi que les patrouilles conjointes avec les forces de défense nationale et de sécurité intérieure. En coopération avec les partenaires concernés, la Mission continuera également de soutenir les unités spéciales mixtes de sécurité, conformément à son mandat. Un nombre restreint de membres agréés et formés des forces de sécurité intérieure participeront à des opérations conjointes avec elle, visant notamment à fournir un appui technique et une aide à la planification renforcés et un appui logistique limité. La MINUSCA appuiera la surveillance des unités spéciales mixtes de sécurité pour prévenir les violations des droits de l'homme et veiller au respect des règles d'engagement et des codes de conduite. Toutes les activités d'appui aux Forces armées centrafricaines, aux forces de sécurité intérieure et aux unités spéciales mixtes de sécurité seront menées conformément au mandat de la Mission et à la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme.

55. La Mission donnera également aux forces de défense nationale et de sécurité intérieure les moyens de mieux assumer leur rôle essentiel dans le renforcement de l'ordre public et la protection et la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, en fournissant, en coordination avec les autres acteurs concernés, un soutien à la stabilisation par le déploiement de forces de défense et de sécurité dans les zones prioritaires. À cet effet, elle aidera notamment à la sélection, au recrutement, à la vérification des antécédents et à la formation des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, en soutenant la mise en œuvre du plan de formation quinquennal. En particulier, les membres de la police des Nations Unies, en collaboration avec les partenaires, s'efforceront d'apporter un soutien pour renforcer la supervision des forces de sécurité intérieure, par la consolidation des structures de commandement et de contrôle et des mécanismes de contrôle interne et externe. L'appui opérationnel fourni aux forces de sécurité intérieure renforcera les capacités nationales en ce qui concerne les enquêtes, les arrestations, la détention, l'administration des preuves judiciaires et leur transmission aux tribunaux compétents. En outre, la Mission continuera de suivre une stratégie de police de proximité fondée sur le renseignement et axée sur l'humain, qui consistera notamment à multiplier les échanges avec les populations locales afin de les rassurer quant à leur sécurité et de les sensibiliser à cette question. Grâce au renforcement des moyens des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, les autorités nationales pourront prévenir et combattre la violence de façon plus efficace et progressive et réduire la capacité d'auteurs potentiels de violences physiques contre des civils de passer à l'acte, tout en s'appuyant sur leurs propres institutions et en assumant une plus grande responsabilité quant à la protection des civils.

56. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, la Mission continuera de fournir une expertise technique aux autorités nationales compétentes pour leur permettre de renforcer les moyens dont elles disposent pour faire face, au niveau national, aux risques liés aux explosifs, en tenant compte du risque résiduel lié aux explosifs et en protégeant les civils. Ce renforcement des capacités s'inscrit dans le cadre du futur transfert des responsabilités de la Mission aux autorités nationales compétentes, conformément à sa stratégie de sortie. En réponse à la menace des engins explosifs, y compris l'utilisation nouvelle des mines terrestres par les groupes armés, la Mission facilitera également l'évaluation et l'accréditation des membres des équipes de neutralisation des explosifs et munitions pour leur permettre de mener des activités de lutte antimines en République centrafricaine.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.1 Amélioration des conditions de sécurité et de la protection des civils, notamment par la réduction de l'insécurité causée par la transhumance saisonnière, le perfectionnement des mécanismes de protection communautaire et le renforcement de la sécurité dans des zones stratégiques de la République centrafricaine

1.1.1 Diminution du nombre d'attaques et d'affrontements armés entre les parties au conflit (2019/20 : 117 ; 2020/21 : 60 ; 2021/22 : 80)

1.1.2 Nombre de violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 1 600)

1.1.3 Nombre d'incidents liés à la transhumance (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 160)

Produits

- Organisation de 36 séances de remue-ménages, de formation et de planification à l'intention de 720 participants (dont 215 femmes), afin d'examiner les préoccupations et les questions liées à la protection, notamment la liberté de circulation, le retour des déplacés et des réfugiés, la diminution des menaces et de

la violence et le retour des autorités de l'État et des fonctionnaires, le but étant de consolider les mécanismes de protection et de coordination de l'Accord de paix, de renforcer les mesures concrètes de prévention et d'atténuation mises en œuvre conjointement avec les forces de sécurité nationales et d'améliorer les conditions de sécurité dans leur ensemble

- Maintien et exploitation de 25 bases d'opérations permanentes, de 4 camps intégrés permanents et de 30 bases d'opérations temporaires au plus pour permettre à la Mission d'assurer une présence souple et préventive
- Conduite de 2 500 patrouilles hebdomadaires, dans les principales agglomérations de la République centrafricaine, afin d'intervenir rapidement ou d'appuyer le processus de paix, les élections, la réconciliation nationale, la cohésion sociale et la justice transitionnelle aux niveaux local et national, le but étant d'atténuer le danger que représentent les groupes armés et de limiter leur influence sur l'ensemble du territoire
- Conduite de 360 patrouilles hebdomadaires conjointes avec les forces de défense nationale et de sécurité intérieure dans les principales agglomérations de la République centrafricaine, pour appuyer l'extension de l'autorité de l'État et intervenir pour protéger les civils, en atténuant le danger que représentent les groupes armés et en limitant leur influence et leur contrôle sur le territoire
- Conduite de 58 patrouilles hebdomadaires conjointes avec les unités spéciales mixtes de sécurité pour assurer la liberté de circulation et la protection des civils dans leurs zones de responsabilité (couloirs de transhumance et sites miniers)
- Conduite de 60 opérations mobiles et robustes menées à court terme par des bataillons entiers et de 8 opérations à plus long terme en vue de dissuader activement les groupes armés de mener des actions contre les civils dans les nouvelles zones de tension, de protéger les civils de la violence ou du harcèlement pendant la période électorale et de réduire la présence des groupes armés et le contrôle qu'ils exercent
- Organisation quotidienne de 12 heures de vol de systèmes de drones et de 21 heures de vol d'hélicoptères aux fins de l'appréciation de la situation et de l'anticipation des menaces pesant sur la sécurité et à l'appui des opérations militaires et des missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance
- Organisation de 120 projets de réfection des routes, ponts, puits et aéroports menés par les groupes du génie de la MINUSCA et mise en place de missions en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les partenaires gouvernementaux et humanitaires dans le but de faciliter la protection des civils ainsi que l'acheminement et le suivi de l'aide humanitaire et du relèvement rapide
- Tenue de 52 réunions hebdomadaires de conseil et d'encadrement avec les unités spéciales mixtes de sécurité pour leur fournir des conseils techniques, notamment sur la mise en œuvre de l'Accord de paix, en étroite coordination avec d'autres composantes de la Mission et des acteurs extérieurs tels que le Ministère de la défense, l'Union africaine et l'Union européenne
- Organisation de 10 sessions de formation sur la protection des civils et les droits humains à l'intention de membres du personnel du Ministère de la justice et des droits de l'homme, afin d'aider les pouvoirs publics à établir les cadres institutionnels et juridiques nécessaires dans ces domaines
- Organisation de 15 sessions de formation sur la protection des civils, les droits humains et le droit international humanitaire à l'intention de membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et de fonctionnaires de l'administration locale, afin de renforcer la capacité des acteurs étatiques à contribuer à la création d'un environnement protecteur
- Organisation de 15 sessions de formation sur la protection des civils et les droits humains à l'intention de membres de la société civile et de coordonnateurs locaux qui luttent contre les discours haineux et s'emploient à prévenir les génocides et d'autres atrocités criminelles
- Conduite de 10 missions conjointes de protection par la société civile, les institutions locales et nationales de défense des droits de l'homme et les réseaux d'alerte rapide, pour soutenir la mise en œuvre pleine et effective des dispositifs d'alerte rapide établis aux niveaux national et régional

- Conduite de 40 missions conjointes de protection sur le terrain pour renforcer les systèmes d'alerte rapide et la protection des civils et évaluer les menaces actuelles et éventuelles qui pèsent sur l'intégrité physique des civils
- Conduite de 200 patrouilles hebdomadaires conjointes avec les forces de défense nationale et de sécurité intérieure et le personnel de police des Nations Unies dans les principales agglomérations de la République centrafricaine, pour appuyer l'extension de l'autorité de l'État et intervenir pour protéger les civils, en atténuant le danger que représentent les groupes armés et en limitant leur influence et leur contrôle sur le territoire
- Conduite de 350 patrouilles hebdomadaires par l'Équipe spéciale conjointe de Bangui et le personnel de police des Nations Unies, en collaboration avec les forces de sécurité intérieure, pour assurer la liberté de circulation et la protection des civils 24 heures sur 24
- Conduite de 54 patrouilles quotidiennes programmées par des unités de police constituées et de 6 patrouilles quotidiennes de renfort opérationnel, à l'intérieur et à l'extérieur de Bangui, pour procéder à des évaluations de la sécurité, fournir un renfort à la maîtrise des foules et au maintien de l'ordre public et collaborer avec la population et les autorités locales en vue de recueillir des renseignements
- Tenue de 3 744 séances de dialogue organisées par les membres de la police des Nations Unies dans différentes localités (arrondissements et bases d'opérations, notamment) pour rassurer la population locale quant à sa sécurité et la sensibiliser à cette question
- Lancement de 1 campagne de communication nationale d'une année ciblant en particulier les jeunes, par l'intermédiaire de la radio, de la presse écrite, de vidéos, des médias sociaux et d'activités de vulgarisation, et visant à mobiliser un appui en faveur de la Mission et à prévenir les différends intercommunautaires et intracommunautaires
- Organisation de 12 activités de mobilisation sociale pour prévenir la violence liée aux conflits et la violence sexuelle et fondée sur le genre
- Tenue de 24 réunions avec les autorités nationales pour appuyer la création d'une entité nationale de lutte contre les mines
- Organisation de 52 réunions hebdomadaires d'assistance technique et appui, par la fourniture de conseils techniques, à l'évaluation et à l'accréditation des capacités de neutralisation des explosifs et munitions de la MINUSCA aux fins de la lutte contre les menaces liés à ces engins
- Organisation de 24 séances de sensibilisation aux menaces liées aux engins explosifs à l'intention du personnel civil et du personnel en tenue de la MINUSCA
- Organisation de 52 séances de sensibilisation aux menaces que les engins explosifs font peser sur la population civile, par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales de lutte contre les mines

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.2 Intensification de la promotion et de la défense des droits humains en République centrafricaine, en particulier des droits des femmes et des enfants, notamment par le renforcement des capacités nationales et locales dans ce domaine

1.2.1 Nombre d'affaires concernant des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international, notamment des violations graves des droits de l'enfant et des violences sexuelles liées aux conflits, qui sont portées à l'attention des autorités nationales et des groupes armés, et mesures prises à cet égard (2019/20 : 1 426 ; 2020/21 : 1 550 ; 2021/22 : 500)

1.2.2 Des plans d'action destinés à prévenir et à éliminer les violations graves des droits de l'enfant sont pleinement mis en œuvre par des groupes armés (2019/20 : 3 ; 2020/21 : 3 ; 2021/22 : 3)

1.2.3 Des enfants sont libérés des rangs de forces et groupes armés et confiés à des services de prise en charge (2019/20 : 616 ; 2020/21 : 1 500 ; 2021/22 : 1 500)

1.2.4 Nombre total d'agents des forces de sécurité intérieure qui ont suivi une formation sur les droits humains, la protection des civils et des enfants, la prévention de la violence liée au conflit, la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que les relations entre civils et militaires (2019/20 : 1 952 ; 2020/21 : 4 000 ; 2021/22 : 1 000)

1.2.5 Nombre d'instructions données par des groupes armés en vue de prévenir et d'éliminer les violations graves des droits de l'enfant (2019/20 : 0 ; 2020/21 : 3 ; 2021/22 : 3)

1.2.6 Nombre total de personnes arrêtées et détenues arbitrairement qui sont libérées par les autorités nationales et les groupes armés grâce à l'intervention de la MINUSCA (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 200)

Produits

- Organisation de 30 sessions de formation sur les droits et la protection des enfants à l'intention de 1 500 membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et agents pénitentiaires
- Tenue de 26 réunions avec les dirigeants des groupes armés pour appeler à la mise en œuvre des plans d'action signés
- Organisation de 4 réunions de coordination afin de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans d'actions
- Organisation de 30 séances de sensibilisation sur les 6 violations graves des droits de l'enfant et la protection des enfants dans les situations de conflit armé à l'intention des groupes armés
- Tenue de 10 séances de formation à l'intention des membres de la société civile et des organismes des Nations Unies sur le suivi et l'examen des violations graves des droits de l'enfant
- Tenue de 30 séances de sensibilisation aux préoccupations touchant la protection de l'enfance et aux effets de la prise en compte de ces préoccupations sur les enfants, à l'intention de la société civile, des animateurs de collectivités, des chefs religieux, des réseaux d'alerte locale et des autorités locales
- Organisation de 1 campagne nationale visant à combattre les violations graves des droits de l'enfant
- Conduite de 80 missions de terrain pour suivre des atteintes graves aux droits de l'enfant, telles que la présence d'enfants dans des groupes armés, et en examiner le bien-fondé
- Organisation de 1 atelier national et de 6 ateliers régionaux (au niveau préfectoral) sur la prévention des 6 violations graves des droits de l'enfant dans le cadre d'un plan national de prévention
- Établissement de 4 rapports trimestriels pour le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et de 1 rapport annuel relatif à la situation des enfants touchés par les conflits armés en République centrafricaine
- Lancement, par l'intermédiaire de la radio, de la presse écrite, de vidéos, des médias sociaux et d'activités de vulgarisation, de 1 campagne menée dans le cadre de l'initiative « Agir pour protéger les enfants touchés par les conflits armés » afin de protéger les enfants contre des violations graves de leurs droits

- Conduite de 15 missions d'enquête spéciales pour assurer le suivi d'allégations concernant des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et en établir le bien-fondé
- Conduite de 120 missions régulières de surveillance sur le terrain pour assurer le suivi d'allégations concernant des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et en établir le bien-fondé
- Organisation de 150 visites de centres de détention pour surveiller les violations du droit international humanitaire et les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits et enquêter à leur sujet
- Tenue de 10 séances de formation sur les droits humains et la détention à l'intention de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et de membres des forces de sécurité intérieure
- Établissement de 2 comptes rendus d'incident portant en particulier sur le contexte électoral et les violations et atteintes liées au conflit et de 4 rapports trimestriels et de 12 rapports mensuels sur la situation des droits de l'homme dans le pays, y compris sur les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits liées au conflit, les cas de violence sexuelle liée aux conflits et d'enfants touchés par des conflits armés, afin de promouvoir la responsabilité politique et judiciaire
- Établissement de 4 rapports trimestriels sur les violations des droits de l'homme commises par des membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure bénéficiant du soutien de l'Organisation des Nations Unies
- Fourniture d'un soutien technique et logistique pour l'organisation de 30 visites sur le terrain à des institutions nationales des droits de l'homme, dont 10 visites au Haut Conseil de la communication, afin d'appuyer la mise en œuvre complète du plan national de lutte contre les discours de haine visant à prévenir la propagation de la violence, 10 visites au Comité national sur la prévention du génocide, afin de l'aider à exécuter son mandat de prévention contre les atrocités criminelles, et 10 visites à la Commission nationale des droits de l'homme, afin de l'aider à exécuter son mandat en matière de promotion et de protection de ces droits
- Organisation de 10 manifestations publiques par le Réseau des organisations non gouvernementales de promotion et de défense des droits de l'homme en République Centrafricaine, afin de sensibiliser à la promotion et à la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme, conformément à la loi adoptée à cet égard
- Organisation, par l'intermédiaire de la radio locale et d'activités de vulgarisation, de 11 campagnes visant à protéger les droits humains des citoyens de la République centrafricaine et à donner de la visibilité aux travaux menés par la Mission en matière de promotion des droits de l'homme
- Tenue de 6 réunions de haut niveau avec le Gouvernement pour promouvoir la ratification de certains instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme
- Organisation de 2 ateliers d'experts et de 8 séances de travail sur les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, pour renforcer les capacités des membres du comité interministériel chargé de rédiger et de valider les rapports que le Gouvernement présente aux organes conventionnels des Nations Unies, et mettre à jour les plans de mise en œuvre pertinents
- Organisation de 20 manifestations publiques en collaboration avec la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme, afin soutenir la mise en place et le fonctionnement d'un mécanisme national de prévention de la torture
- Organisation de 20 sessions de formation préalables au déploiement et après le déploiement sur les droits de l'homme et le droit humanitaire international, y compris les violences sexuelles liées aux conflits et la protection de l'enfance, à l'intention des forces nationales de défense et de sécurité intérieure, afin d'appuyer l'intégration des droits de l'homme dans la réforme du secteur de la sécurité
- Organisation de 20 sessions de formation sur les enquêtes, le suivi et les rapports concernant les droits de l'homme à l'intention des membres d'organisations non gouvernementales de défense des droits de

l'homme, de la société civile et des journalistes, afin de les aider à adopter une approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre de leur travail

- Tenue de 15 sessions de formation sur les droits humains et le droit international humanitaire à l'intention des forces de défense nationale et de sécurité intérieure

Facteurs externes

Conditions de sécurité et conduite des groupes armés, déploiement du personnel nécessaire en temps voulu, et capacité technique des autorités nationales à assumer progressivement leurs responsabilités en matière de sécurité et de protection des civils. Aggravation des préoccupations concernant la violence et la protection dans le contexte des élections et déstabilisation de l'Accord de paix.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 1 : sécurité, protection des civils et droits de l'homme

<i>Catégorie</i>										<i>Total</i>
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2020/21										169
Effectif proposé 2021/22										169
Variation nette										–
II. Contingents										
Effectif approuvé 2020/21										11 437
Effectif proposé 2021/22										11 437
Variation nette										–
III. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2020/21										400
Effectif proposé 2021/22										400
Variation nette										–
IV. Unités de police constituées										
Effectif approuvé 2020/21										1 680
Effectif proposé 2021/22										1 680
Variation nette										–
V. Personnel fourni par des gouvernements										
Effectif approuvé 2020/21										108
Effectif proposé 2021/22										108
Variation nette										–
VI. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>				
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>		
Bureau du (de la) commandant(e) de la force										
Postes approuvés 2020/21	1	1	–	–	1	3	1	–	4	
Postes proposés 2021/22	1	1	–	–	1	3	1	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Volontaires des Nations Unies		
Bureau du (de la) chef de la police									
Postes approuvés 2020/21	–	2	7	1	1	11	4	–	15
Postes proposés 2021/22	–	2	7	1	1	11	4	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés^b 2020/21									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	3	4	–	7	–	–	7
Emplois de temporaire proposés 2021/22	–	–	3	4	–	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Postes approuvés 2020/21	–	2	10	5	1	18	4	–	22
Postes proposés 2021/22	–	2	10	5	1	18	4	–	22
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2020/21	–	1	10	16	2	29	21	22	72
Postes proposés 2021/22	–	1	10	16	2	29	21	22	72
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	4	–	6	4	5	15
Postes proposés 2021/22	–	–	2	4	–	6	4	5	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (postes)									
Postes approuvés 2020/21	1	4	19	21	4	49	30	27	106
Postes proposés 2021/22	1	4	19	21	4	49	30	27	106
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (emplois de temporaire)									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	3	4	–	7	–	–	7
Emplois de temporaire proposés 2021/22	–	–	3	4	–	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (personnel civil)									
Postes approuvés 2020/21	1	4	22	25	4	56	30	27	113
Postes proposés 2021/22	1	4	22	25	4	56	30	27	113
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à VI)									
Postes approuvés 2020/21	1	4	22	25	4	56	30	27	13 907
Postes proposés 2021/22	1	4	22	25	4	56	30	27	13 907
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Composante 2 : appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation

57. L'appui à la gouvernance démocratique, à la mise en application de l'Accord de paix et à la participation de toutes et tous aux divers mécanismes de suivi et de mise en œuvre de l'Accord restera un des grands objectifs stratégiques de la MINUSCA. La Mission continuera d'intensifier son soutien aux processus de paix et aux processus politiques inclusifs. Elle accordera une importance particulière, d'une part, aux activités visant à garantir que toutes les dispositions de l'Accord de paix restent viables et continuent d'être appliquées, et, d'autre part, à l'appui au Gouvernement nouvellement élu pour ce qui est d'instaurer les conditions de sécurité et les conditions politiques, juridiques et techniques propices à l'élargissement de l'espace politique dans le cadre de l'Accord de paix, notamment en facilitant la tenue d'élections locales libres, régulières, crédibles et inclusives. Elle usera davantage de ses bons offices et fournira des conseils techniques aux signataires de l'Accord de paix et à ses partenaires pour qu'ils continuent de participer activement au processus politique, et elle veillera à ce que les signataires continuent de respecter leurs engagements au titre de l'Accord de paix. Elle s'efforcera également d'élargir le processus politique, notamment en soutenant la bonne gouvernance, le renforcement des processus locaux de paix, de dialogue et de réconciliation sans exclusive ainsi qu'une meilleure mobilisation de la population en instaurant, par exemple, un dialogue stratégique avec des parties non-signataires de l'Accord de paix.

58. Comme prévu dans l'Accord de paix, la Mission offrira ses bons offices et un appui technique en vue de la dissolution des groupes armés et de leur transformation en partis politiques avant les élections locales. Elle renforcera la coordination et les réunions entre toutes les parties prenantes, ainsi que sa mission de bons offices et le dialogue avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Gouvernement, afin que les échanges entre le Gouvernement et les dirigeants des groupes armés concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix deviennent plus cohérents et fructueux. Pour cela, elle appuiera les rencontres plus fréquentes sur le terrain avec des représentants de groupes armés, en coordination avec les garants de l'Accord de paix, les acteurs régionaux et les partenaires internationaux. Elle continuera par ailleurs d'offrir des conseils techniques aux autorités nationales dans le cadre de sa collaboration avec les pays voisins et d'autres partenaires régionaux en vue de trouver des solutions aux problématiques d'intérêt commun ou bilatéral et de promouvoir les initiatives locales transfrontières ainsi qu'un appui sans réserve et sans faille à l'Accord de paix. Pour promouvoir les processus politiques sans exclusive et rendre la paix plus durable, elle continuera de soutenir le suivi et la concrétisation des engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix qui concernent la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité, aux processus de paix et aux processus politiques.

59. La Mission continuera d'appuyer les mécanismes de suivi de l'Accord de paix à l'échelle nationale et locale et d'employer des moyens de communication stratégique pour promouvoir les activités de sensibilisation dans tout le pays. Étant donné que le processus de paix s'est détérioré pendant la période électorale, elle devra s'assurer que les groupes armés, en particulier ceux qui ont intégré la Coalition des patriotes pour le changement, recommencent à participer aux mécanismes de suivi. Ces mécanismes sont un moyen précieux d'inciter les signataires de l'Accord de paix à prendre des engagements politiques et à s'y tenir. Ils permettent aussi de régler de manière structurée et inclusive des problèmes aux niveaux local et national. Pour promouvoir la réconciliation, la cohésion sociale et les processus de paix et les processus politiques inclusifs au niveau local, la Mission renforcera la mise en œuvre de l'Accord de paix et tiendra compte de la détérioration de la situation en matière de

paix, des activités locales de dialogue et de sensibilisation concernant les questions électorales et des initiatives de paix locales coordonnées. Pour ce qui est de soutenir la gouvernance démocratique et de faciliter la tenue d'élections locales, la Mission, s'efforcera de stabiliser et de transformer la vie politique dans les zones touchées par le conflit. À cet effet, elle encouragera l'abandon de la lutte armée au profit de la participation active au processus politique, en donnant aux dirigeantes et dirigeants locaux, dont des femmes et des jeunes, les moyens de jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et de la loi sur la décentralisation. Par ailleurs, elle empêchera les groupes armés de perturber les élections locales. Dans le cadre de son action intégrée visant à lutter contre les violences faites aux civils, à renforcer la cohésion sociale et à faire accepter le rétablissement de l'autorité de l'État, et à permettre aux réfugiés et aux déplacés de retourner dans leur lieu d'origine, la Mission s'attachera à faire en sorte que les comités préfectoraux de mise en œuvre de l'Accord de paix et les comités techniques de sécurité participent activement au processus nationaux et régionaux. Les activités d'appui à ces comités se renforceront mutuellement et s'aligneront sur les mesures plus larges que la Mission prend pour étendre l'autorité de l'État et permettre au Gouvernement de renforcer son dispositif de paix à l'échelle locale. Dans ce cadre, la Mission s'efforcera de consolider les comités de paix locaux, d'appuyer l'application des accords de paix conclus au niveau local et de sensibiliser et mobiliser toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes, la société civile et les chefs religieux.

60. Pendant les exercices 2019/20 et 2020/21, la Mission a aidé les autorités nationales à préparer et organiser des élections libres et régulières, conformément au mandat que lui avait confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 2499 (2019). Il s'est agi, notamment, d'apporter un appui aux élections nationales prévues en décembre 2020 et à la préparation des élections locales prévues pour la fin de 2021. Pendant l'exercice 2021/22, la Mission centrera ses activités d'appui sur les bons offices, l'assistance technique, le soutien opérationnel et logistique et l'appui en matière de sécurité, l'objectif étant d'aider les autorités nationales à préparer et organiser en temps voulu des élections locales libres, régulières, crédibles et inclusives, comme le prévoit la Constitution de la République centrafricaine. Après la signature de l'Accord de paix en 2019, le pays a adopté le premier volet de la loi sur les collectivités territoriales le 26 février 2020. Cette loi pose le cadre juridique nécessaire à l'organisation et à la tenue d'élections locales dans 183 circonscriptions des 7 régions du pays. Les élections locales seront une excellente occasion de poursuivre la décentralisation, d'encourager les Centrafricaines et Centrafricains à participer davantage à la vie politique et d'aider le Gouvernement à traiter les questions de l'identité nationale et de la citoyenneté, qui demeurent des causes profondes du conflit. S'il est pleinement mené à bien, le projet de décentralisation rendra la gouvernance plus efficace et inclusive en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et contribuera à l'édification de l'État, renforçant par la même occasion l'intégrité territoriale du pays, ce qui aidera à prévenir les tensions intercommunautaires et à améliorer la mise en commun des richesses et le partage du pouvoir. La Mission continuera de soutenir l'Autorité nationale des élections, la Cour constitutionnelle et le Haut Conseil de la communication, qui auront besoin d'une assistance technique et logistique et d'un appui opérationnel non négligeables. Elle poursuivra aussi des activités d'une importance cruciale, par exemple le partage de locaux avec le personnel électoral dans 17 sites ou l'appui aux vastes programmes d'éducation civique, qui contribuent à informer l'électorat et à prévenir les informations erronées. Par ailleurs, elle intensifiera ses activités de communication stratégique pour mieux faire connaître le processus électoral et les activités de soutien impartial qu'elle mène dans ce cadre, ainsi que pour lutter contre la désinformation et les discours haineux.

61. Il sera essentiel de renouveler le mandat des acteurs du secteur de la sécurité, d'accroître leur nombre et de les déployer à travers le pays pour pouvoir rétablir l'autorité de l'État et jeter les bases d'une paix et d'un développement durables en République centrafricaine. La Mission continuera de fournir des conseils stratégiques, une assistance technique et un appui en matière d'opérations et de programmes aux autorités nationales, notamment au Conseiller national pour la réforme du secteur de la sécurité, au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la défense, aux fins de la mise en place de réformes inclusives du secteur de la sécurité qui tiennent compte des questions de genre, dans le cadre plus large de la politique nationale de sécurité et de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. Elle fera une priorité de l'appui au recrutement et à l'intégration d'ex-combattants dans les forces de sécurité intérieure et de défense nationale, notamment de l'aide à la vérification des antécédents et au règlement des questions relatives à l'harmonisation des grades, et ce dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Elle s'efforcera aussi de donner aux organes législatifs les moyens de mieux assurer leur rôle de supervision, car le contrôle démocratique des forces de défense et des forces de sécurité intérieure est essentiel pour que celles-ci s'acquittent de leurs fonctions de façon efficace et responsable. Par ailleurs, elle appuiera le Gouvernement pour ce qui est de mobiliser et coordonner l'assistance internationale à la réforme du secteur de la sécurité, de donner effet au plan de défense nationale, de renforcer les capacités du système judiciaire militaire pour le rendre pleinement opérationnel et de renforcer l'inspection générale des forces de défense nationale et des forces de sécurité intérieure.

62. La Mission continuera d'appuyer les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) menées dans le cadre de l'Accord de paix. En coopération avec les garants de l'Accord de paix, elle aidera le Gouvernement à renforcer le dialogue et la communication avec les groupes armés, pour encourager ceux qui n'ont pas encore participé au programme de DDR à respecter les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord de paix. La Mission devra continuer d'appuyer la mise en place progressive de programmes de désarmement et de démobilisation à l'intention de 2 000 ex-combattants supplémentaires à travers le pays, l'objectif étant de dissoudre les groupes armés conformément à l'Accord de paix, de réduire la menace que ces groupes représentent, de soutenir l'extension de l'autorité de l'État et de consacrer la primauté du droit. La Mission fera également en sorte de créer des synergies pour faciliter l'intégration des ex-combattants dans les forces de défense nationale, les forces de sécurité intérieure et les unités spéciales mixtes de sécurité.

63. La Mission maintiendra ses programmes de lutte contre la violence de proximité, qui s'articulent autour des activités de DDR à l'échelle nationale et vont dans le sens des mesures prises pour encourager le dialogue et stabiliser la situation au niveau local, l'objectif global étant de faire cesser les violences et de créer les conditions propices à l'amélioration des conditions de sécurité, au relèvement des communautés et à la protection des civils. Les programmes de lutte contre la violence de proximité seront étendus aux zones isolées récemment touchées par la violence et à celles où les groupes armés prolifèrent, des milices sont actives ou des violences intercommunautaires se produisent, et concerneront les jeunes qui courent le risque d'être recrutés ainsi que les femmes. La Mission continuera de miser sur ces programmes, qui sont un outil important de stabilisation, car ils offrent aux populations visées d'autres solutions que la violence et contribuent davantage au rétablissement de la paix et de la stabilité, tout en demeurant ancrés dans le processus politique.

64. La Mission continuera d'œuvrer pour que les forces de défense nationale et de sécurité intérieure appliquent les meilleures pratiques en matière de gestion des armes et des munitions : elle dispensera des formations spécialisées, mènera des activités d'assurance et de contrôle de la qualité, surveillera de près la gestion des armes et des munitions et améliorera les installations de stockage, le but étant que cette gestion se fasse en toute sûreté et sécurité. Elle continuera aussi d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action national en fournissant une assistance technique à la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

2.1 Progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et l'application de ses dispositions et respect de la gouvernance démocratique et des processus politiques inclusifs aux niveaux national et régional

2.1.1 Pourcentage de recommandations du Comité exécutif de suivi appliquées par les signataires de l'Accord de paix (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 60 %)

2.1.2 Nombre de projets de loi relatifs à l'Accord de paix et d'autres lois importantes relatives au processus démocratique et au processus politique inclusif qui sont examinés ou adoptés par l'Assemblée nationale (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 4)

Produits

- Organisation par le Gouvernement de 6 réunions avec les garants et facilitateurs, avec l'appui de la Mission, dans le cadre d'une participation active à la mise en œuvre de l'Accord de paix
- Tenue, avec l'appui de la Mission, de 10 réunions du Comité exécutif de suivi et du comité national pour la mise en œuvre de l'Accord de paix
- Tenue de 12 réunions ayant pour objectif d'aider le Ministère des affaires étrangères à donner suite aux réunions des commissions mixtes entre la République centrafricaine et le Cameroun, le Congo et le Tchad, ainsi que de faciliter la réactivation des commissions mixtes entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo et le Soudan
- Tenue de 12 réunions pour fournir un appui technique dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des mesures prévues et des recommandations formulées par les commissions mixtes au niveau national et par leurs sous-commissions au niveau transfrontalier
- Tenue de 6 réunions consultatives avec les parties prenantes nationales et régionales et de 1 réunion du Groupe international de soutien à la République centrafricaine organisée en collaboration avec les partenaires, pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix
- Organisation de 4 visites sur le terrain du Gouvernement, des garants et des facilitateurs, pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix en fournissant une assistance logistique et technique et de bons offices
- Tenue de 12 réunions du comité national pour la mise en œuvre de l'Accord de paix, organisées avec l'appui de la Mission, en vue de coordonner la mise en œuvre globale de l'Accord et de résoudre les problèmes régionaux signalés par l'intermédiaire des comités préfectoraux de mise en œuvre de l'Accord de paix
- Organisation de 15 missions dans le cadre desquelles des membres de l'Assemblée nationale se rendent dans leur circonscription et tenue de 3 visioconférences entre des membres de l'Assemblée et les autorités locales dans leur circonscription consacrées au dialogue sur l'Accord de paix et le règlement pacifique des différends

- Tenue de 6 réunions et de 1 atelier avec les partis politiques en vue de l'examen des opérations électorales et de la sensibilisation au sujet du code de bonne conduite visant à prévenir les discours haineux, conformément aux dispositions de l'Accord de paix

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.2 Progrès sur la voie de la réconciliation, de la cohésion sociale et d'un processus de paix et d'un processus politique associant toutes les parties au niveau local grâce à la mise en œuvre de l'Accord de paix, à l'éducation civique électorale et aux initiatives de paix locales coordonnées

2.2.1. Nombre d'initiatives d'atténuation des conflits mises en place dans les principales zones de tensions intercommunautaires (2019/20 : 82 ; 2020/21 : 28 ; 2021/22 : 24)

2.2.2. Nombre de programmes de réconciliation locaux contribuant à la paix et à la stabilité (2019/20 : 8 ; 2020/21 : 11 ; 2021/22 : 17)

2.2.3. Nombre de mécanismes de suivi de l'Accord de paix inclusifs qui se réunissent à intervalles réguliers à l'échelle locale (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 36 ; 2021/22 : 36)

2.2.4. Nombre d'initiatives de coopération transfrontières à caractère local mises en place par les autorités locales pour traiter des questions liées à la sécurité commune et à la protection des civils (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 4)

2.2.5. Pourcentage de recommandations des comités préfectoraux pour la mise en œuvre de l'Accord de paix appliquées par le Gouvernement (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 60 %)

Produits

- Organisation, avec l'appui des bureaux locaux de la MINUSCA, de 68 réunions et sessions de sensibilisation avec l'Autorité nationale des élections pour appuyer les parties prenantes à l'échelle locale (administrations locales, partis politiques, candidats, membres de la société civile, femmes, jeunes et personnes en situation de handicap) et leur fournir des informations sur les élections locales
- Mise en place de 6 initiatives locales de dialogue ou de médiation dans des points chauds en périphérie de Bangui (200 participants en tout), organisées en coopération avec les mécanismes de suivi et de mise en œuvre de l'Accord de paix et les parties prenantes proches des groupes armés, afin de désamorcer les violences et de promouvoir la réconciliation entre groupes armés rivaux
- Organisation de 150 réunions au niveau des préfectures avec les autorités locales, les forces de défense nationale et de sécurité intérieure et les groupes armés, comme prévu dans l'Accord de paix ou pour compléter les mesures prises pour donner suite à l'Accord, aux fins de la tenue de discussions sur la réduction de la violence et la mise en œuvre de l'Accord
- Tenue de 6 visioconférences entre le comité national pour la mise en œuvre de l'Accord de paix, le secrétariat technique du Comité exécutif de suivi et les préfets de 17 préfectures, aux fins du débat sur la mise en œuvre de l'Accord de paix à l'échelle locale
- Tenue de 14 réunions avec les groupes armés signataires et fourniture de bons offices à ces groupes à l'échelle nationale ou locale pour discuter de leur transformation en partis politiques comme prévu dans l'Accord de paix, et facilitation de la tenue de 2 ateliers de renforcement des capacités
- Organisation de 12 réunions transfrontières avec les autorités locales visant à appuyer 4 initiatives transfrontières mises en place par les autorités pour traiter des problèmes localisés en matière de sécurité et de protection des civils et d'autres problèmes transfrontières liés à la transhumance, au trafic d'armes de

petit calibre et aux éléments armés militants, en vue de normaliser les relations bilatérales avec les pays voisins

- Tenue de 24 réunions avec les autorités locales, les chefs des communautés locales et les représentants des communautés marginalisées ou victimes de préjugés, pour soutenir l'intégration de ces dernières dans le cadre d'une stratégie intégrée relevant du volet anti-discrimination de l'Accord de paix
- Tenue de 30 ateliers (100 participants en tout) afin de prévenir les discours de haine et de promouvoir la cohésion sociale, conformément aux dispositions de l'Accord de paix
- Tenue de 30 ateliers (25 participants en tout) afin de promouvoir l'éducation politique et d'aider les jeunes et les femmes à devenir des dirigeants et dirigeantes à l'échelle locale et nationale
- Tenue de 68 ateliers d'éducation des électeurs et d'instruction civique (4 par bureau électoral régional) dirigés par les antennes locales de l'Autorité nationale des élections, avec l'appui technique et opérationnel de la MINUSCA, afin de préparer la population aux élections locales et de promouvoir la pleine participation des femmes aux processus électoraux et politiques
- Tenue de 12 séances de travail sur l'assistance technique fournie au Haut Conseil de la communication et à la société civile en vue de renforcer les capacités nationales de prévention et d'intervention en matière de discours haineux et d'incitation publique à la violence
- Tenue de 12 ateliers (720 bénéficiaires en tout) dans 12 bureaux locaux pour faciliter et renforcer les 11 processus de dialogue et de médiation intercommunautaires en cours et soutenir les comités locaux de paix et de réconciliation, les comités préfectoraux pour la mise en œuvre de l'Accord de paix, les acteurs de la société civile et les autorités locales, en partenariat avec le Ministère de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale, les organisations nationales, les organismes des Nations Unies et les partenaires bilatéraux
- Conception et mise en place de 12 initiatives ou programmes dans le cadre de l'assistance technique fournie aux autorités locales afin d'atténuer les violences intercommunautaires, notamment celles liées à la transhumance, de créer des conditions propices au retour pacifique des personnes déplacées et des réfugiés et de promouvoir des élections locales pacifiques
- Mise en place de 5 nouveaux processus de paix locaux à l'intention de 500 bénéficiaires et acteurs de la réconciliation locale en vue de prévenir les conflits, de faciliter la coexistence pacifique, de soutenir les mécanismes locaux de prévention et de règlement des conflits, d'atténuer la violence et de contribuer à la stabilisation
- Tenue de 10 séances de sensibilisation organisées au bénéfice des membres des comités de paix locaux ou nationaux, dont le Comité technique de sécurité et les comités préfectoraux de mise en œuvre de l'Accord de paix, portant sur la prise en compte des questions relatives aux enfants et à la protection de ces derniers dans le cadre des initiatives de paix
- Tenue de 15 sessions de formation à la protection des droits humains dans le contexte électoral, organisées à l'intention des forces de défense nationale et de sécurité intérieure
- Organisation de 1 campagne de communication stratégique d'un an visant les acteurs politiques, les organisations de la société civile, les segments organisés des groupes vulnérables, les médias et le grand public, pour faire en sorte que toutes et tous appuient et s'approprient l'Accord de paix et participent aux élections

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

2.3 Les institutions nationales (Autorité nationale des élections, Cour constitutionnelle, Comité stratégique d'appui au processus électoral, Haut Conseil de la communication) font en sorte que les élections locales soient libres, régulières, crédibles et inclusives,

2.3.1 Pourcentage de plans et budgets opérationnels de l'Autorité nationale des élections relatifs aux élections locales qui sont conformes aux lois applicables, adoptés et prêts à être mis en œuvre (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 100 %)

notamment en faisant des progrès en matière de règlement effectif des contentieux électoraux

2.3.2 Nombre de bureaux de vote où des élections sont tenues conformément aux résultats du projet de cartographie électorale mené par l'Autorité nationale des élections (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 5 000)

2.3.3 Pourcentage de contentieux électoraux liés aux candidatures traités par des juges (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 100 %)

2.3.4 Part des femmes dans les candidatures aux élections locales et parmi les personnes élues (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 35 %)

Produits

- Tenue de 12 réunions du Comité stratégique d'appui au processus électoral pour encourager les débats objectifs sur les questions électorales et résoudre les problèmes et les différends électoraux afin de faciliter le bon déroulement des élections locales
- Tenue de 6 réunions du Cadre de concertation pour promouvoir le dialogue et parvenir à un consensus entre les acteurs électoraux à Bangui, résoudre les différends électoraux et régler les problèmes qui entravent le bon déroulement des élections locales
- Tenue de 12 réunions mensuelles avec les autorités nationales visant à assurer le suivi et l'application des dispositions du cadre juridique régissant la décentralisation
- Tenue de 1 session de renforcement des capacités des magistrats en matière de traitement des recours liés aux questions électorales
- Organisation de 18 sessions de sensibilisation (1 par bureau électoral régional et 1 au niveau national à Bangui) au bénéfice des parties prenantes nationales, notamment des agents de l'État, des partis politiques et de la société civile, concernant les moyens d'action positive pouvant permettre d'accroître la participation des femmes à la vie politique et la représentation de celles-ci parmi les responsables élus aux niveaux local et national
- Tenue de 1 séminaire national d'évaluation des opérations électorales pour la période 2020-2022 et publication de 1 rapport d'évaluation officiel
- Tenue de 12 réunions du Comité stratégique d'appui au processus électoral consacrées aux questions clés relatives à la citoyenneté, à l'identité et à l'inclusion dans le processus électoral
- Tenue de 12 réunions par visioconférence entre le Ministre de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local et des préfets ou membres des autorités locales pour discuter des opérations électorales et des faits nouveaux concernant les élections
- Tenue de 6 réunions du Cadre de concertation visant à promouvoir les débats politiques ouverts et la recherche d'un consensus entre l'Autorité nationale des élections, les institutions gouvernementales, les partis politiques et la société civile

Réalisation escomptée

2.4 Progrès dans la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité et de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, y compris des plans sectoriels

Indicateurs de succès

2.4.1 Progrès dans l'exécution de la stratégie nationale et des plans sectoriels (2019/20 : 4 plans ; 2020/21 : 1 cadre normatif de plan sectoriel ; 2021/22 : révision de la politique nationale de sécurité et de 2 plans sectoriels)

2.4.2 Nombre de membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure (y compris les ex-combattants) dont les antécédents ont été vérifiés

(2019/20 : 1 000 ; 2020/21 : 1 000 ; 2021/22 : 1 000 membres des forces de sécurité intérieure et 1 300 membres des forces de défense nationale)

Produits

- Mise en place de 20 procédures de vérification des antécédents, notamment pour ce qui est des violations graves des droits de l'enfant, l'objectif étant d'appuyer l'intégration des groupes armés dans les forces de défense nationale et de sécurité intérieure et d'aider celles-ci à recruter
- Tenue de 4 réunions du groupe de travail international de coordination de la réforme du secteur de la sécurité
- Tenue de 2 réunions des comités nationaux chargés de coordonner l'assistance internationale visant à soutenir les forces de défense nationale et de sécurité intérieure
- Organisation de 1 atelier en vue d'aider les acteurs du secteur de la sécurité nationale à mettre en œuvre les plans sectoriels approuvés, notamment au moyen d'un soutien stratégique à la prise en compte des questions de genre dans toutes les activités, afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité
- Organisation de 6 réunions de coordination et de 1 atelier visant à aider les acteurs nationaux de la réforme du secteur de la sécurité à améliorer les mécanismes de contrôle interne et externe relatifs à la gouvernance et au contrôle démocratique du secteur de la sécurité, notamment le système judiciaire militaire et les corps d'inspecteurs
- Tenue de 6 réunions de coordination visant à aider le comité directeur de l'intégration à fournir des conseils stratégiques et techniques en ce qui concerne le respect du quota d'intégration (10 %) des éléments des groupes armés qui répondent aux conditions voulues
- Organisation de 4 séances de travail avec des parties prenantes nationales et internationales concernant l'appui stratégique et technique, pour contribuer à la prise en compte des questions de genre dans le secteur de la sécurité en République centrafricaine
- Tenue de 2 ateliers visant à aider les homologues nationaux à renforcer les capacités nationales en matière de vérification des antécédents, à mettre au point un système national de vérification et à créer un cadre de suivi et de contrôle du personnel en activité des forces de défense et de sécurité
- Tenue de 30 réunions avec les parties prenantes internationales et nationales visant à coordonner et appuyer la campagne nationale de recrutement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure en 2021, notamment au moyen d'un soutien stratégique à la prise en compte des questions de genre
- Organisation de 3 missions conjointes d'évaluation dans les zones de défense (ouest, est et sud) visant à aider les partenaires nationaux à évaluer l'efficacité et la viabilité des déploiements des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et de la gestion des garnisons
- Tenue de 10 réunions avec les parties prenantes internationales et nationales concernant l'exécution du plan cadre du Gouvernement en matière d'infrastructure, qui prévoit la mobilisation de ressources et de matériaux, l'organisation de sessions de formation spécialisées et l'acquisition de titres fonciers, comme indiqué dans le volet du plan de défense nationale consacré à la construction de casernes
- Tenue de 5 sessions de travail et de 1 atelier auxquels seront conviés les principales parties prenantes nationales et internationales, afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie intersectorielle de gestion des frontières et d'un nouveau cadre pour les questions de sécurité dans le domaine minier
- Tenue de 85 ateliers à l'intention de 2 100 membres des forces de sécurité intérieure, dont 500 femmes, dans le cadre desquels seront fournis des conseils et orientations de nature technique sur les activités de police nécessitant la prise en compte des questions de genre, comme le maintien de l'ordre public et de la sécurité publique
- Organisation de 1 campagne de mobilisation de la population et de communication dans les médias visant notamment à engager un dialogue avec les partenaires nationaux et à les aider à mieux comprendre et

accepter la réforme du secteur de la sécurité et le redéploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure

- Organisation de 150 inspections aux fins de l'assurance et du contrôle de la qualité et amélioration de 20 sites de stockage d'armes et de munitions
- Organisation de sessions mensuelles de formation à la gestion des armes et des munitions à l'intention des forces de défense nationale et de sécurité intérieure

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

2.5 Progrès dans l'exécution d'une stratégie nationale de lutte contre la violence de proximité et dans les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration

2.5.1 Nombre de membres de groupes armés nouvellement désarmés, démobilisés et réintégrés dans leur communauté de façon durable (2019/20 : 1 318 ; 2020/21 : 2 000 ; 2021/22 : 2 000)

2.5.2 Nombre de nouveaux bénéficiaires directs associés aux groupes armés ou membres de communautés participant au programme de lutte contre la violence de proximité (2019/20 : 4 014 ; 2020/21 : 3 500 ; 2021/22 : 3 500, dont 30 % de femmes)

2.5.3 Diminution, en pourcentage, du nombre d'atteintes à la sécurité dans les collectivités qui bénéficient des programmes de lutte contre la violence de proximité, calculée à partir des données collectées au moyen du système géospatial d'appréciation de la situation (2019/20 : 23 % ; 2020/21 : 30 % ; 2021/22 : 30 %)

Produits

- Organisation à travers le pays de 12 opérations de désarmement et de démobilisation d'éléments de groupes armés répondant aux conditions fixées
- Organisation de 1 campagne de mobilisation de la population et de 6 événements médiatiques à l'échelle régionale pour faire en sorte que les collectivités concernées comprennent mieux les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les programmes de lutte contre la violence de proximité et à ce qu'elles les appuient et se les approprient davantage
- Fourniture d'une aide en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à 2 000 combattants, conformément aux dispositions du cadre connexe et de l'Accord de paix, afin de contribuer à la stabilisation en République centrafricaine
- Organisation de réunions mensuelles avec le comité technique responsable de l'intégration des éléments des groupes armés remplissant les conditions requises dans les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, portant sur la synchronisation desdites activités d'intégration, des efforts de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement des ex-combattants et de la création d'unités spéciales mixtes de sécurité, conformément aux dispositions de l'Accord de paix
- Fourniture d'un appui à 3 500 personnes (dont 30 % de femmes), y compris des jeunes enclins à la violence et des éléments associés à des groupes armés, pour les aider à participer à des activités de réduction de la violence de proximité, l'objectif étant d'éviter que ces personnes ne participent à des activités armées illégales et d'atténuer les tensions, en particulier dans les localités où sévissent les violences intercommunautaires
- Organisation de 12 missions visant à sensibiliser les groupes armés à la question de la participation des enfants au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à vérifier si des enfants sont présents, afin d'obtenir leur libération immédiate et leur prise en charge par le programme national

Facteurs externes

Volonté des groupes armés de participer au processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de respecter les critères d'admissibilité au programme national et de respecter les engagements pris au titre de l'Accord de paix.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 2 (appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2020/21	–	2	12	17	2	33	3	14	50
Postes proposés 2021/22	–	2	12	17	2	33	3	14	50
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration									
Postes approuvés 2020/21	–	1	5	8	2	16	5	8	29
Postes proposés 2021/22	–	1	5	8	2	16	5	8	29
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service de la réforme du secteur de la sécurité									
Postes approuvés 2020/21	–	1	3	2	1	7	2	2	11
Postes proposés 2021/22	–	1	3	2	1	7	2	2	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service des affaires électorales									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	1	6	22	1	30	1	37	68
Emplois de temporaire proposés 2021/22	–	1	6	22	1	30	1	37	68
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (emplois de temporaire)									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	1	6	22	1	30	1	37	68
Emplois de temporaire proposés 2021/22	–	1	6	22	1	30	1	37	68
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (postes)									
Postes approuvés 2020/21	–	4	20	27	5	56	10	24	90
Postes proposés 2021/22	–	4	20	27	5	56	10	24	90
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2020/21	–	5	26	49	6	86	11	61	158
Postes proposés 2021/22	–	5	26	49	6	86	11	61	158
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Division des affaires politiques

65. L'effectif approuvé pour la Division des affaires politiques comprend 50 postes et emplois de temporaire (1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 6 P-4, 15 P-3, 2 P-2, 2 agent(e)s du Service mobile, 3 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 14 Volontaires des Nations Unies). La Division relève de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (affaires politiques) et est responsable des aspects politiques du mandat de la Mission. Elle est notamment chargée d'effectuer des analyses politiques, de soutenir la mission de bons offices de la MINUSCA, de mener des activités de sensibilisation et de nouer des partenariats. Elle encadre par ailleurs la rédaction des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et d'autres documents de nature politique. Elle joue un rôle de premier plan dans l'exécution du mandat de la Mission en ce qui concerne l'appui au processus de paix, notamment l'appui politique, technique et opérationnel à la mise en œuvre de l'Accord de paix, et aide activement les autorités nationales à créer les conditions propices à la pleine mise en œuvre de l'Accord.

66. Compte tenu de l'état d'avancement du processus politique, la Mission a commencé à réorienter une part croissante des activités d'exécution de son mandat politique vers la reprise et l'accélération de l'application de l'Accord de paix, qui a été entravée par les attaques perpétrées par les groupes armés pendant la période électorale. À cette fin, elle aide les autorités nationales à préparer et organiser des élections locales libres et régulières et promeut la réconciliation nationale et la cohésion sociale. La Division des affaires politiques s'est vu attribuer un rôle plus important : elle aide désormais le Chef de la Mission à définir son message politiques et veille à ce que la MINUSCA prenne des mesures politiques transversales coordonnées et éclairées pour mieux appuyer le processus politique.

67. Dans ce contexte, il est proposé de placer la Division des affaires politiques sous l'autorité directe du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. La Division continuerait d'apporter son appui à la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (affaires politiques) en ce qui concerne les questions politiques, si nécessaire. Ce nouveau rattachement hiérarchique permettrait au Représentant spécial de consacrer une part plus importante des efforts de la Mission à la recherche de solutions politiques, pour transférer davantage de responsabilités au Gouvernement une fois que la menace que les groupes armés font peser sur le pays aura diminué. Cela permettrait à la fois de continuer d'appuyer les institutions démocratiques et de préparer le retrait de la Mission. Le changement proposé permettrait aussi au Chef de la Mission de tirer meilleur parti des compétences de la Division pour coordonner ses missions de bons offices auprès du Gouvernement centrafricain et d'autres acteurs politiques. Ce changement aurait pour effet de renforcer l'appui apporté au Chef de la Mission, mais la Division continuerait néanmoins de s'acquitter du mandat de la composante, à savoir d'appuyer le processus politique, le processus de paix et la réconciliation.

Composante 3 : lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

68. En étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera d'aider le Gouvernement à renforcer les mécanismes judiciaires nationaux et de contribuer à la mise en place de nouvelles structures ayant pour vocation de favoriser la réconciliation nationale et la lutte contre l'impunité, de faciliter la poursuite de l'exécution de la stratégie nationale de rétablissement et d'extension de l'autorité de l'État, en complément de l'application de l'Accord de paix, et de promouvoir l'état de droit, la lutte contre l'impunité et la cohésion sociale. La MINUSCA agira en coordination avec les institutions spécialisées, fonds et

programmes des Nations Unies et d'autres partenaires techniques et financiers, conformément au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement. Dans cette perspective, elle continuera d'axer ses travaux sur la concrétisation des priorités immédiates et à court ou à moyen terme dans les zones où la sécurité a été ou doit être rétablie, afin d'aider l'État à étendre son autorité et de faciliter la prestation de services ayant trait à l'état de droit et à la sécurité sur tout le territoire, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

69. La Mission œuvrera toujours plus activement à l'exécution de la stratégie nationale de rétablissement et d'extension de l'autorité de l'État, en poursuivant ses activités d'assistance au Comité de coordination et aux autres partenaires en vue d'accroître la présence sur le territoire des autorités locales, notamment des préfets, sous-préfets, maires et autres fonctionnaires, ainsi que du personnel judiciaire et pénitentiaire et des forces de sécurité intérieure. Elle aidera le Gouvernement à étendre son autorité en intégrant, dans son action, des interventions dans les domaines de la politique et de la sécurité afin que les groupes armés soient moins à même de se substituer *de facto* aux autorités, tout en veillant à ce que les conditions minimales soient réunies pour la tenue d'élections locales pacifiques, libres, équitables, crédibles et ouvertes à tout le monde. Elle continuera d'aider le Gouvernement à renforcer la coordination entre les ministères sectoriels et le secrétariat du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, l'objectif étant d'améliorer encore la communication et la mise en œuvre de programmes faisant profiter concrètement la population des dividendes de la paix.

70. La Mission continuera d'appuyer la démilitarisation du système pénitentiaire, en améliorant les infrastructures carcérales et en constituant un corps pénitentiaire civil efficace, inclusif et à forte capacité opérationnelle. Ces deux aspects sont essentiels pour que l'administration pénitentiaire centrafricaine puisse placer efficacement en détention des personnalités en vue sans que cela soit incompatible avec un système de gestion fondé sur les droits humains, compétent et respectueux des normes internationales. La MINUSCA continuera également de faciliter la coordination et la mobilisation d'un appui bilatéral et multilatéral renforcé en faveur des institutions judiciaires et pénitentiaires, y compris de la Cour pénale spéciale, pour que le système de justice pénale puisse fonctionner correctement, tout en étant de plus en plus indépendant et responsable. La Mission aidera en outre le Ministère de la justice à mettre en œuvre la politique de réforme du secteur de la justice, un cadre stratégique et opérationnel quinquennal au moyen duquel l'ensemble des réformes judiciaires seront planifiées et appliquées. Elle prêtera aussi son concours à l'affectation à long terme d'un plus grand nombre de magistrats, de greffiers et de membres du personnel pénitentiaire civil en dehors de Bangui. Une partie des membres de la Haute Cour de justice sera renouvelée à l'issue des élections prévues en 2020 et 2021. Compte tenu de l'importance du rôle de la Cour pour ce qui est de poursuivre les membres du Gouvernement pour les infractions commises dans l'exercice de leur mandat, la Mission contribuera à sensibiliser les membres de la Cour et à renforcer leurs capacités dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'impunité à tous les niveaux.

71. La Mission continuera d'appuyer le Gouvernement dans la lutte contre l'impunité et les mesures qu'il prend pour traduire en justice les auteurs de violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, y compris d'infractions commises contre les soldats de la paix, en veillant à ce que les victimes et les témoins de violences prolongées jouissent de leurs droits à la justice, à la vérité, à des réparations et à des garanties de non-répétition, à ce qu'ils bénéficient d'un accompagnement et à ce qu'une suite soit donnée à leurs plaintes. Dans le cadre de sa démarche globale, elle contribuera à consolider

l'indépendance du pouvoir judiciaire et le fonctionnement du système judiciaire national et de la Cour pénale spéciale afin qu'ils puissent se pencher sur les infractions graves commises pendant la crise ainsi que sur les violations de l'Accord de paix. En coopération avec ses partenaires internationaux, elle s'attachera à prêter assistance à la Cour, notamment en aidant le Procureur spécial et les juges d'instruction à accélérer la mise en œuvre de la stratégie de celle-ci en matière d'enquêtes et de poursuites. La MINUSCA continuera également d'appuyer l'entrée en fonctions de la Cour en renforçant le Greffe, en rendant pleinement opérationnelles ses chambres et en contribuant à l'instauration d'un corps d'avocats pour que la Cour puisse tenir en 2021 son premier procès dans le respect des normes internationales. Parallèlement, elle resserrera sa collaboration avec les autres tribunaux nationaux afin de consolider le système judiciaire à l'échelle du pays et de garantir la complémentarité des activités d'enquête et de poursuites.

72. Pour contribuer au maintien de l'ordre public fondamental et à la lutte contre l'impunité dans des zones où les forces de sécurité intérieure ne sont pas présentes ou ne sont pas opérationnelles, la Mission continuera d'appliquer des mesures temporaires d'urgence visant à arrêter les personnes coupables d'incitation à la violence et d'entrave à la mise en œuvre de l'Accord de paix ou d'infractions graves contre des civils ou des acteurs internationaux, ou à faciliter l'arrestation de ces personnes. En outre, en coopération avec ses partenaires, elle aidera le Gouvernement à mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle aux prérogatives plus étendues et veillera, au moyen de mesures concertées, à ce que ces mécanismes respectent les normes internationales relatives aux droits humains et puissent être saisis de questions telles que la violence fondée sur le genre et la protection des victimes et des témoins. Conformément à l'engagement pris par le Gouvernement au titre de l'Accord de paix, la MINUSCA continuera d'épauler la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, y compris en facilitant l'application des recommandations de la commission inclusive. Elle mènera une action coordonnée et cohérente pour que les mécanismes de justice contribuent à répondre au besoin de justice du peuple centrafricain et aillent dans le sens de l'Accord de paix et, plus largement, du processus politique et du processus de réconciliation.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Progrès dans l'extension progressive de l'autorité de l'État et de l'état de droit en République centrafricaine	<p>3.1.1 Nombre de représentants des autorités locales, de chefs traditionnels et de fonctionnaires nouvellement formés (2019/20 : 5 041 ; 2020/21 : 800 ; 2021/22 : 1 000)</p> <p>3.1.2 Nombre de nouvelles opérations ciblées menées par la police et la gendarmerie nationales avec l'appui de la MINUSCA (2019/20 : 21 ; 2020/21 : 20 ; 2021/22 : 20)</p> <p>3.1.3 Nombre de membres des forces de défense nationale déployés (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 2 000)</p> <p>3.1.4 Nombre de membres des forces de sécurité intérieure déployés (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 1 700)</p>

Produits

- Organisation, dans les 16 préfectures et à l'intention de 400 participants, de 16 sessions de formation et d'encadrement consacrées au rétablissement de l'autorité de l'État en vue, d'une part, d'évaluer la qualité des services d'administration et de gouvernance assurés par les organes de l'État nouvellement accessibles

au niveau local, d'en assurer la continuité et de les améliorer, et d'autre part, de préparer la mise en œuvre de plans de stabilisation et de développement locaux sous l'égide de l'équipe de pays des Nations Unies et de partenaires bilatéraux

- Tenue de 12 ateliers et séances de formation visant à renforcer les capacités de 660 représentants des autorités locales pour qu'ils puissent mieux répondre aux besoins de gouvernance locale, aux besoins sociaux et économiques ainsi qu'aux besoins élémentaires de développement au niveau local, et pour qu'ils contribuent à l'organisation d'élections locales, en coordination avec les populations elles-mêmes, les autorités locales, les organisations non gouvernementales et l'équipe de pays des Nations Unies
- Tenue de réunions mensuelles avec le Cadre de concertation de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants, laquelle est chargée de favoriser des interventions rapides et d'en assurer le suivi, de mener des activités d'information à l'intention de la population locale, d'accueillir et d'orienter les victimes, d'enregistrer les faits de violence sexuelle liée aux conflits et d'enquêter à leur sujet, de constituer des dossiers en vue des poursuites et d'appuyer, à des fins de justice et de sensibilisation, le suivi des dossiers des suspects en attente d'un procès
- Tenue de 12 ateliers de formation à l'intention de 300 membres de la police judiciaire, dont 50 femmes, et organisation d'activités quotidiennes de surveillance, d'encadrement et de conseil en matière d'enquêtes criminelles et de protection des lieux de crime, en vue notamment de sensibiliser les premiers intervenants
- Aide à l'organisation, avec les forces de sécurité intérieure, de 20 opérations conjointes ciblées destinées à appréhender les auteurs présumés d'infractions graves, parmi lesquels des chefs ou de hauts dirigeants de groupes armés, et appui à l'organisation d'exercices réguliers visant à dégager les caractéristiques communes à aux affaires emblématiques et aux violations flagrantes des droits humains, en vue de faciliter les enquêtes diligentées aux niveaux national et international
- Remise en état de 10 commissariats de police et brigades de gendarmerie
- Tenue de 12 réunions avec les autorités nationales, y compris partage de locaux avec la police des mines, en vue de faciliter l'exécution de la stratégie nationale de lutte contre le prélèvement illégal de taxes et l'exploitation illicite des ressources naturelles
- Tenue de 10 ateliers de formation sur les méthodes et les techniques de la police de proximité à l'intention de 30 membres des services de sécurité intérieure issus des commissariats et brigades territoriaux
- Tenue de 10 séances de formation sur les droits humains et la détention à l'intention de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et de membres des forces de sécurité intérieure, en collaboration avec des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.2 Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique nationale relative au secteur de la justice et dans la démilitarisation des prisons

3.2.1 Nombre de membres du personnel judiciaire (magistrats et greffiers) affectés en dehors de Bangui (2019/20 : 53 ; 2020/21 : 100 ; 2021/22 : 100)

3.2.2 Nombre d'audiences pénales tenues chaque année par les 3 cours d'appel (2019/20 : 3 ; 2020/21 : 5 ; 2021/22 : 6)

3.2.3 Nombre de poursuites engagées pour infraction grave qui ont été menées à leur terme (2019/20 : 46 ; 2020/21 : 100 ; 2021/22 : 120)

3.2.4 Nombre d'agents pénitentiaires civils nationaux qui ont été recrutés, ont vu leurs antécédents vérifiés et ont reçu une formation (2019/20 : 136 ; 2020/21 : 336 ; 2021/22 : 436)

3.2.5 Nombre moyen de faits graves survenus dans des établissements pénitentiaires (mutineries, évasions)

massives, émeutes, attaques contre l'établissement) et menaçant directement le fonctionnement de ces établissements et la sécurité publique, pour 100 détenus, tout au long de l'année (2019/20 : 1,25 ; 2020/21 : 5 ; 2021/22 : 4,5)

3.2.6 Nombre d'agents civils de l'administration pénitentiaire dans le pays (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 285)

3.2.7 Nombre total de tribunaux dont la compétence s'exerce en dehors de Bangui (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 20)

3.2.8 Taux d'application de la politique relative au secteur de la justice (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 50 %)

3.2.9 Nombre de nouvelles lois et de nouveaux décrets promulgués et appliqués dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la justice (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 5)

3.2.10 Nombre de réformes juridiques visant à accroître l'indépendance du pouvoir judiciaire qui ont été adoptées (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2020/21 : 2)

Produits

- Remise en état de 2 tribunaux et équipement de 4 tribunaux
- Tenue de réunions hebdomadaires avec le Ministère de la justice, les services d'inspection judiciaire, le comité chargé de coordonner la formation du personnel judiciaire et des membres d'autres autorités nationales compétentes, aux fins de la planification et de la coordination de la réaffectation du personnel judiciaire et des acteurs chargés de faire respecter l'état de droit à l'extérieur de Bangui
- Tenue de réunions mensuelles avec la cellule de coordination de la réforme de la politique relative au secteur de la justice et avec ses 6 groupes thématiques aux fins de la planification et de la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre de cette politique, y compris aux fins de l'application effective du code de déontologie des magistrats
- Tenue de réunions hebdomadaires avec 2 groupes thématiques sur la réforme de la politique relative au secteur de la justice en vue de planifier et de faciliter l'exécution du plan d'action pour le secteur de la justice, y compris l'application effective du code de déontologie des magistrats
- Tenue de réunions hebdomadaires avec le Ministère de la justice et les autorités judiciaires compétentes en vue d'offrir aux cours d'appel un soutien logistique et technique aux fins de l'organisation d'audiences pénales (2 à Bangui, 2 à Bouar et 2 à Bambari), notamment un appui visant à faire en sorte que les auteurs d'infractions commises contre les soldats de la paix fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites
- Organisation de 1 formation de 3 jours à l'intention de 25 huissiers et fourniture de matériel destiné aux études de ces derniers afin d'améliorer l'accès à la justice et l'application effective des décisions judiciaires
- Organisation de 6 sessions de renforcement des capacités étalées sur 2 jours à l'intention de 150 acteurs de la justice informelle, en vue d'accroître le respect des droits dans le cadre des mécanismes de justice informelle
- Tenue de 1 atelier de 2 jours à l'intention de 60 membres du personnel judiciaire (magistrats et avocats) sur les meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption dans le secteur de la justice

- Ouverture de 1 nouveau centre d'aide juridictionnelle à Bria, en vue d'améliorer l'accès à la justice dans la région
- Tenue de 1 session de formation de 3 jours sur la justice pour mineurs à l'intention de 30 magistrats, en vue de renforcer les capacités du personnel judiciaire en ce qui concerne la réforme judiciaire résultant de l'adoption du Code de protection de l'enfant ; tenue de 1 session de formation de 3 jours à l'intention de 30 magistrats sur les techniques d'enquête et la gestion des éléments de preuve ; tenue de 1 session de formation de 3 jours à l'intention de 30 magistrats (procureurs et juges d'instruction) des tribunaux de première instance de Bangui, Bimbo et Bouar sur l'efficacité des enquêtes et des poursuites dans le cadre d'affaires de violence sexuelle, y compris de violence sexuelle liée aux conflits, et tenue de 1 session de formation de 2 jours à l'intention de 30 magistrats sur les enquêtes et la gestion de la détention provisoire
- Organisation de 1 journée portes ouvertes à la Haute Cour de justice, afin d'informer les 100 personnes présentes sur son rôle et son fonctionnement
- Organisation de 6 audiences pénales dans les 3 cours d'appel (Bangui, Bouar et Bambari) afin de faciliter la comparution des victimes et des témoins, et d'accroître le respect des droits de la défense
- Fourniture de bibliothèques juridiques et d'ouvrages de droit à 8 tribunaux et autorités judiciaires afin d'améliorer la prestation des services de justice
- Tenue de réunions trimestrielles avec le Ministère de la justice et les membres du personnel judiciaire concernés en vue de faciliter la mise en place de mécanismes de protection des victimes et des témoins déposant devant un tribunal de droit commun
- Organisation de 3 ateliers de validation des réformes judiciaires élaborées dans le cadre du plan de mise en œuvre de la stratégie nationale pour le secteur de la justice, d'une durée de 1 jour et à l'intention de 60 participants
- Organisation de 6 audiences foraines de 2 jours (2 dans le ressort de chacune des 3 cours d'appel) pour que 600 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays puissent bénéficier de services de justice
- Organisation, en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement, de 9 ateliers de 1 jour sur des sites d'accueil de personnes déplacées (dont 3 dans le ressort de chacune des 3 cours d'appel) à l'intention de 4 500 déplacés, afin que ceux-ci connaissent mieux leurs droits et bénéficient d'un meilleur accès à la justice
- Tenue de réunions consultatives hebdomadaires avec les autorités pénitentiaires et fourniture d'un appui technique à l'École nationale d'administration et de magistrature pendant la formation de 151 nouveaux membres du personnel pénitentiaire civil ainsi que pendant l'évaluation de la formation pratique de 149 agents pénitentiaires stagiaires, dans le cadre de la démilitarisation du système pénitentiaire
- Modernisation et rénovation de 4 prisons (Sibut, Bambari, Mbaïki, Kaga Bandoro) dans le cadre de projets de remise en état et d'équipement
- Organisation d'activités quotidiennes d'encadrement et de conseil à l'intention de 285 membres du personnel civil de 13 prisons et du siège de l'administration pénitentiaire, prestation de services d'encadrement et de conseil approfondis et accessibles 24 heures sur 24 à 45 membres du personnel civil de la prison centrale de Ngaragba, de son annexe au camp de Roux et de la prison de Bambari, grâce au détachement du personnel pénitentiaire de la MINUSCA
- Recrutement et affectation de 300 membres du personnel pénitentiaire civil
- Organisation de réunions trimestrielles du comité directeur sur la démilitarisation des prisons, formation en cours d'emploi de responsables de l'administration pénitentiaire et collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre d'un système de classification des prisonniers et de mener à bien au moins 2 activités prévues dans ce plan
- Mise en œuvre de 5 programmes de réinsertion sociale destinés aux femmes et aux jeunes adultes, en donnant notamment la priorité aux activités de sensibilisation dans les communautés d'origine des prisonniers

- Organisation de 1 formation des formateurs de 6 jours sur les techniques d'intervention pénitentiaire à l'intention de 6 membres du personnel pénitentiaire civil national, de 1 formation de base de 5 jours sur la sécurité en milieu carcéral et les techniques d'intervention pénitentiaire à l'intention de 151 membres du personnel pénitentiaire civil, de 1 formation spécialisée de 15 jours sur les interventions rapides à l'intention de 36 membres du personnel pénitentiaire civil affectés dans les régions et de 2 exercices de simulation d'émeutes et de contrôle de la situation dans les prisons de Bangui
- Organisation d'activités trimestrielles ou mensuelles de communication stratégique, avec le concours de la presse écrite et des médias audiovisuels, afin que les Centrafricains soient davantage au fait de leurs droits et des procédures juridiques, et en vue de sensibiliser l'opinion publique aux efforts déployés par la MINUSCA et les institutions nationales pour améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires
- Organisation de 30 visites de protection de l'enfance dans les locaux des services de police et de gendarmerie et dans les centres de détention judiciaire en vue de vérifier si des enfants y étaient détenus du fait de leur association avec des groupes armés et de plaider pour leur libération
- Tenue de 5 ateliers sur le contenu du Code de protection de l'enfant à l'intention de 50 membres du personnel judiciaire et élaboration et diffusion de documents à ce sujet à des fins de renforcement des capacités

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Amélioration des mécanismes de justice transitionnelle, notamment de la Cour pénale spéciale, et renforcement de la capacité de lutte contre l'impunité

3.3.1 Nombre de mécanismes de justice transitionnelle (outre la Cour pénale spéciale) opérationnels et conformes aux normes internationales en matière de droits humains (2019/20 : 3 ; 2020/21 : 2, 2021/22 : 4)

3.3.2 Nombre d'enquêtes préliminaires menées par le Procureur spécial de la Cour pénale spéciale et transmises aux juges d'instruction (2019/20 : 7 ; 2020/21 : 7 ; 2021/22 : 10)

3.3.3 Nombre de magistrats et de greffiers travaillant à la Cour pénale spéciale (2019/20 : 15 ; 2020/21 : 29 ; 2021/22 : 27)

3.3.4 Nombre de faits de violence sexuelle liée aux conflits faisant l'objet d'une enquête par les tribunaux (2019/20 : 3 ; 2020/21 : 10 ; 2021/22 : 20)

Produits

- Organisation de 1 atelier national portant sur la participation d'enfants à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation
- Tenue de 2 sessions de formation aux questions touchant la protection de l'enfance à l'intention de 50 membres du personnel judiciaire
- Conduite de 20 missions d'enquête par le personnel de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation en vue de recueillir des informations sur les violations graves des droits humains, sur la base des recommandations de la commission inclusive
- Conduite de 20 missions d'information sur le terrain par les membres de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation
- Tenue de 2 ateliers d'experts en vue d'aider les victimes à accéder à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation

- Tenue de 2 ateliers d'experts visant à promouvoir et à favoriser la mise en œuvre intégrale de la stratégie nationale de protection des témoins et des victimes
- Tenue de 4 sessions de formation sur le droit pénal international et la protection des victimes et des témoins à l'intention des magistrats de la Cour pénale spéciale, et de 4 ateliers sur l'utilisation des informations relatives aux violations des droits humains et au droit international humanitaire recueillies par la MINUSCA à l'intention des autorités judiciaires des tribunaux nationaux et de la Cour
- Tenue de 4 sessions d'information sur le mécanisme relatif à la politique de diligence voulue en matière de droits humains et son application à l'intention des composantes de la Mission et des entités des Nations Unies apportant un appui aux forces de défense et de sécurité, de 4 sessions d'information à l'intention des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et de 4 sessions d'information à l'intention des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits humains et des membres des organisations de la société civile
- Réalisation de 100 estimations individuelles des risques associés aux demandes d'assistance émanant de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'institutions spécialisées, de fonds et de programmes des Nations Unies, et présentation de recommandations à l'équipe spéciale sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains
- Organisation de 12 manifestations publiques du comité national de coordination des associations de victimes et du groupe de travail de la société civile consacré à la justice transitionnelle, en vue d'assurer la promotion du rapport de suivi sur le projet de cartographie électorale et de sensibiliser le public à l'application des recommandations qui y sont formulées
- Organisation de 1 atelier de 2 jours à l'intention de 30 magistrats (procureurs, juges d'instruction et présidents de tribunaux) de la Cour pénale spéciale et des tribunaux de droit commun, en vue de mettre en place un réseau de coopération et de communication entre la Cour et ces tribunaux
- Tenue de réunions hebdomadaires de conseil et d'encadrement avec le Bureau du Procureur spécial et prestation d'un appui technique et logistique aux fins de l'exécution de la stratégie d'enquête et de poursuite de la Cour pénale spéciale, notamment d'une assistance pour la conduite de 10 missions d'enquête de la Cour à l'extérieur de Bangui
- Élaboration de 3 manuels de procédure relatifs à la gestion des informations dont disposent les tribunaux et création de 1 base de données
- Tenue de réunions consultatives hebdomadaires avec des membres du Corps spécial d'avocats en vue de renforcer le dispositif d'aide juridictionnelle de la Cour pénale spéciale ; rénovation et équipement d'une salle mise à la disposition de ce Corps
- Tenue de réunions mensuelles avec le Président de la Cour pénale spéciale en vue d'aider à la mise en place de mécanismes de gouvernance, de communication de l'information et d'audit, moyennant la création d'un service d'audit externe, l'optimisation du comité directeur et la publication de rapports semestriels sur le fonctionnement de la Cour
- Tenue de réunions mensuelles avec le Ministère de la justice en vue de plaider pour l'affectation d'un(e) greffier(ère) en chef adjoint(e) international(e)

Facteurs externes

Les conditions de sécurité et la capacité du personnel judiciaire et des fonctionnaires de demeurer à leur poste, l'affectation en temps utile des effectifs nécessaires et la volonté du Ministère de la justice d'appliquer des mesures disciplinaires, quand il y a lieu, pour les maintenir à leur poste.

Tableau 6

Ressources humaines : composante 3 (lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Volontaires des Nations Unies		
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Postes approuvés 2020/21	–	1	15	14	1	31	18	5	54
Postes proposés 2021/22	–	1	15	14	1	31	18	5	54
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2020/21	–	1	7	8	2	18	92	8	118
Postes proposés 2021/22	–	1	7	8	2	18	92	8	118
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2020/21	–	2	22	22	3	49	110	13	172
Postes proposés 2021/22	–	2	22	22	3	49	110	13	172
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : appui

73. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et de police et au personnel civil dans tous les lieux d'affectation de la MINUSCA. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et conformité ; opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et du personnel en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; technologies géospatiales, informatique et télécommunications ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2019/20 : 60 % ; 2020/21 : ≥ 90 % ; 2021/22 : ≥ 90 %)

4.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2019/20 : 12,7 % ; 2020/21 : 13 % ± 1 % ; 2021/22 : 13 % ± 1 %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2019/20 : 28,5 % ; 2020/21 : \geq 39 % ; 2021/22 : \geq 40 %)

4.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement sur une liste de réserve pour les postes soumis à recrutement international (2019/20 : 48 ; 2020/21 : \leq 80 ; 2021/22 : \leq 80 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

4.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires à la sélection des candidats recrutés par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2019/20 : 120 ; 2020/21 : \leq 100 ; 2021/22 : \leq 100 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

4.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2019/20 : 70 ; 2020/21 : 100 ; 2021/22 : 100)

4.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2019/20 : 95 % ; 2020/21 : \geq 95 % ; 2021/22 : \geq 95 %)

4.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2019/20 : 80 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)

4.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2019/20 : 1 752 ; 2020/21 : \geq 1 800 ; 2021/22 : \geq 1 800)

4.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2019/20 : 29,2 % ; 2020/21 : \leq 20 % ; 2021/22 : \leq 20 %)

4.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2019/20 : 95 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)

4.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2019/20 : 99,8 % ; 2020/21 : \geq 97 % ; 2021/22 : \geq 100 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Installation d'abris techniques modulaires, de dispositifs de réseau, de pare-feu, de tours de télécommunications et de liaisons hertziennes à large bande supplémentaires en vue de renforcer les infrastructures informatiques et les infrastructures de communication de la Mission et, partant, de lui garantir un accès à des modes de transmission de l'information fiables et solides

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit en souffrance ayant été acceptées par la direction

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 18 appareils (5 avions et 13 hélicoptères)
- Exécution des 12 815 heures de vol prévues (5 293 heures par des prestataires commerciaux et 7 522 par des prestataires militaires) pour tous les services, y compris le transport de passagers, le fret, les opérations de patrouille et d'observation, les missions de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 18 appareils, ainsi que pour 50 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 936,3 millions de dollars
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 634 civils (695 agents recrutés sur le plan international, 604 agents recrutés sur le plan national, 64 temporaires et 271 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 6 022 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 149 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 4 770 demandes dans la zone de la Mission et 184 demandes en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, et 149 demandes à des fins de formation

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 112 installations de la Mission réparties entre 37 sites
- Exécution de 10 projets de construction et de travaux de rénovation et d'aménagement dans 46 sites à Bangui et dans 67 sites de régions, et réparation et entretien de 450 km de routes et de 4 aérodromes
- Entretien de la décharge assainie de Kolongo (municipalité de Bangui)

- Exploitation et entretien de 255 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 6 systèmes hélioélectriques
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (47 puits ou trous de sonde, 28 installations de traitement et de purification des eaux et 63 stations d'épuration) dans 72 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 108 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 28 sites, et de services de restauration dans 6 sites
- Exploitation et entretien de 4 unités d'un système de drones aériens, au titre d'une lettre d'attribution signée avec un pays fournisseur de contingents, pour la conduite d'opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide visant à protéger le personnel de la Mission

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 32,0 millions de litres de carburant (9,5 millions pour les opérations aériennes, 6,3 millions pour les transports terrestres et 16,2 millions pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 16 sites

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 3 879 radios portatives à ultra-haute fréquence (UHF) et à très haute fréquence (VHF) et de bande aéronautique VHF, de 1 422 radios mobiles UHF/VHF et à haute fréquence (HF) et de 302 radios fixes UHF/VHF/HF et de bande aéronautique VHF, et fourniture de services d'appui connexes
- Exploitation et entretien de 14 stations de radio FM et de 8 studios de production radiophonique
- Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant notamment 36 terminaux VSAT, 22 systèmes Voix sur IP, 50 liaisons hertziennes point à point et 220 dispositifs hertziens point-multipoint, et fourniture de services d'appui et de maintenance pour 1 réseau satellitaire mondial à large bande, 239 téléphones satellites et 42 terminaux mobiles satellites à large bande
- Fourniture de 2 538 ordinateurs et de 311 imprimantes pour un effectif moyen de 2 674 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 228 appareils et 199 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 200 réseaux locaux et 41 réseaux étendus dans 75 sites
- Production de 4 500 cartes et mise à jour de 300 cartes topographiques et thématiques à différentes échelles
- Entretien de 60 quadrirotors servant à faire des relevés aériens à haute résolution de 20 camps et des relevés de 500 km² de terrain habité pour faciliter la planification opérationnelle et les opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide visant à protéger le personnel de la Mission, et fourniture de services d'appui connexes
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 22 caméras/capteurs de ville intelligents pour la surveillance et la reconnaissance/alerte rapide dans le cadre de la protection des civils

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU [1 unité médicale de niveau I située à Bangui et 7 postes d'urgence et de secours situés à Bambari, Bangassou, Berbérati, Bossangoa, Ndélé, Obo et Paoua (République centrafricaine)] et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents [33 unités médicales de niveau I, 1 hôpital de niveau I+ à Bouar et 3 unités médicales de niveau II à Bangui, Bria et Kaga Bandoro (République centrafricaine)]

- Gestion du dispositif d'évacuation sanitaire vers 4 installations médicales appartenant aux contingents (1 unité médicale de niveau I+ et 3 unités médicales de niveau II) dans la zone de la Mission (à Bangui, Bouar, Bria et Kaga Bandoro) et 5 unités médicales (4 de niveau III et 1 de niveau IV) dans 2 sites à l'extérieur de la zone de la Mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 132,3 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution de 3 500 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la Mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 311,8 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs aux membres du personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 13 730 membres du personnel militaire et policier (169 observateurs militaires, 311 officiers d'état-major, 11 170 membres des contingents, 400 policiers des Nations Unies et 1 680 membres d'unités de police constituées) et de 108 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 42 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 63 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 12 914 membres de contingents et d'unités de police constituées
- Aide au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 13 430 militaires et policiers et 105 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage : 383 demandes dans la zone de la Mission et 26 demandes en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation, et 12 demandes à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 250 véhicules appartenant à l'ONU (709 véhicules légers, 190 véhicules à usage spécial, 10 ambulances, 97 véhicules blindés et 244 autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés) et de 3 352 véhicules appartenant aux contingents, ainsi que de 11 ateliers d'entretien et de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux hauts responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite et de services de sécurité pour l'ensemble du personnel et les installations de la Mission
- Organisation, à l'intention des agents de sécurité, de quatre séances de formation par mois sur le combat à mains nues, les armes à feu, les procédures et techniques de protection rapprochée, les techniques d'enquête et des sujets connexes afin d'assurer la prestation de services de sécurité professionnels
- Organisation d'un stage de formation annuel à la sécurité pour tous les coordonnateurs régionaux et coordonnateurs de secteur (sécurité) et d'au moins 2 exercices de simulation d'évacuation et de réinstallation à l'échelle de la Mission
- Organisation de 6 séances de formation par mois sur la sécurité et la sûreté en mission pour le personnel de la Mission afin de réduire l'incidence des menaces à la sécurité

- 1 séance d'information hebdomadaire sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de tout le personnel de la Mission

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline s'adressant à l'ensemble du personnel militaire et civil (prévention, formation, suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires, et mesures correctives)

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution, non envisagée dans les hypothèses budgétaires, des conditions de sécurité et de la situation politique, économique ou humanitaire, des phénomènes météorologiques, d'autres cas de force majeure et des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice.

Tableau 7
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Catégorie									Total	
I. Contingents										
Postes approuvés 2020/21									44	
Postes proposés 2021/22									44	
Variation nette									–	
II. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>	
Section de la sécurité										
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	12	94	107	110	3	220	
Postes proposés 2021/22	–	–	1	12	94	107	110	3	220	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division de l'appui à la mission										
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission										
Postes approuvés 2020/21	–	1	2	2	2	7	2	1	10	
Postes proposés 2021/22	–	1	2	1	2	6	1	–	7	
Variation nette (voir tableau 8)	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	(1)	(3)	
Service de la gestion des opérations et des ressources										
Postes approuvés 2020/21	–	1	13	14	45	73	71	21	165	
Postes proposés 2021/22	–	1	17	16	88	122	95	23	240	
Variation nette (voir tableau 10)	–	–	4	2	43	49	24	2	75	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	1	1	5	7	–	–	7	
Emplois de temporaire proposés 2021/22	–	–	1	1	5	7	–	–	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel										
Postes approuvés 2020/21	–	1	14	15	50	80	32	19	131	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Total		
Postes proposés 2021/22	–	1	18	17	93	129	56	21	206
Variation nette	–		4	2	43	49	24	2	75
Bureau du (de la) responsable des services									
Postes approuvés 2020/21	–	1	9	10	54	74	81	69	224
Postes proposés 2021/22	–	1	11	11	71	94	100	78	272
Variation nette (voir tableaux 13 et 14)	–	–	2	1	17	20	19	9	48
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	–	1	9	10	6	–	16
Emplois de temporaire proposés 2021/22	–	–	–	1	9	10	6	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Postes approuvés 2020/21	–	1	9	11	63	84	87	69	240
Postes proposés 2021/22	–	1	11	12	80	104	106	78	288
Variation nette	–	–	2	1	17	20	19	9	48
Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2020/21	–	1	11	10	76	98	76	22	196
Postes proposés 2021/22	–	1	10	10	65	86	59	18	163
Variation nette	–	–	(1)	–	(11)	(12)	(17)	(4)	(33)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	–	2	3	5	–	–	5
Emplois de temporaire proposés 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	(2)	(3)	(5)	–	–	(5)
Postes approuvés 2020/21	–	1	11	12	79	103	76	22	201
Postes proposés 2021/22	–	1	10	10	65	86	59	18	163
Variation nette (voir tableaux 15 à 18)	–	–	(1)	(2)	(14)	(17)	(17)	(4)	(38)
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications									
Postes approuvés 2020/21	–	–	3	3	43	49	24	2	75
Postes proposés 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette (voir tableau 10)	–	–	(3)	(3)	(43)	(49)	(24)	(2)	(75)
Services d'appui									
Plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Entebbe)									
Postes approuvés 2020/21	–	–	–	–	2	2	1	–	3
Postes proposés 2021/22	–	–	–	–	2	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Personnel civil									
Postes approuvés 2020/21	–	4	39	51	316	410	365	118	893

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Total national		
Postes proposés 2021/22	–	4	41	50	322	417	366	122	905
Variation nette	–	–	2	(1)	6	7	1	4	12
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	1	4	17	22	6	–	28
Emplois de temporaire proposés 2021/22	–	–	1	2	14	17	6	–	23
Variation nette	–	–	–	(2)	(3)	(5)	–	–	(5)
Total (personnel civil)									
Postes approuvés 2020/21	–	4	40	55	333	432	371	118	921
Postes proposés 2021/22	–	4	42	52	336	434	372	122	928
Variation nette	–	–	2	(3)	3	2	1	4	7
Total (I et II)									
Postes approuvés 2020/21	–	4	40	55	333	432	371	118	965
Postes proposés 2021/22	–	4	42	52	336	434	372	122	972
Variation nette	–	–	2	(3)	3	2	1	4	7

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 4 postes

Division de l'appui à la mission

Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission

Tableau 8

Ressources humaines : Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité

Postes					
Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description	
-1	P-3	Auditeur(trice)	Transfert	Au Bureau du (de la) Chef de cabinet	
-1	AN	Fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert		
-1	VNU	Spécialiste de la gestion des risques et du contrôle de conformité (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert		
Total	-3	(Voir tableau 7)			

74. La proposition de transfert du Groupe de l'audit, de la gestion des risques et de la conformité (3 postes approuvés), telle qu'elle figure dans le tableau 8, est décrite aux paragraphes 50 et 51 du présent rapport.

Service de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 9

Ressources humaines : proches collaborateurs du (de la) Chef du Service de la gestion des opérations et des ressources

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Reclassement	} De P-3 à P-4
+1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Reclassement	
Total	-			

75. Les postes approuvés pour l'équipe de proches collaborateurs du (de la) Chef du Service de la gestion des opérations et des ressources sont au nombre de 10 : 1 D-1, 1 P-3, 6 agent(e)s du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national. L'équipe de proches collaborateurs du (de la) Chef du Service est chargée de la dotation globale en ressources, de la coordination de l'appui administratif et opérationnel, de la gestion de la performance et de la planification stratégique, ainsi que de l'assurance qualité, en appui à l'exécution du mandat de la Mission. Elle aide et appuie le (la) Directeur(trice) de l'appui à la mission pour lui permettre de gérer de manière efficace les services d'appui à la Mission, notamment en surveillant le niveau et la qualité des services d'appui fournis au quartier général et aux bureaux locaux de la Mission.

76. Le pilier Gestion des opérations et des ressources englobe des fonctions financières et budgétaires, des fonctions liées aux ressources humaines et des fonctions ayant trait aux technologies de l'information et des communications. Compte tenu de la complexité des responsabilités administratives qui incombent au Service, notamment la fourniture à son Chef d'un appui administratif solide concernant la coordination des fonctions associées au pilier, la Mission souhaite accroître les capacités du Service en la matière afin, non seulement, de garantir à son Chef l'accès à un appui consultatif de haut niveau pour ce qui est de gérer les ressources de la Mission et de prévoir ses besoins en ressources humaines, notamment concernant l'établissement du plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, mais également de lui assurer d'être représenté efficacement lors du traitement de questions complexes et de la prise de décisions dans les trois sections dont le Service est composé. Ces fonctions portent notamment sur la prise de décisions budgétaires et administratives de haut niveau, ainsi que sur la certification des dépenses, dans les limites des pouvoirs délégués. Le (la) titulaire du poste approuvé de fonctionnaire d'administration supervise le bureau de liaison de la Mission à Entebbe, qui coordonne toutes les questions liées à la logistique et à l'appui administratif, notamment en ce qui concerne les fonctions services de santé, contrôle des mouvements et transports aériens, voyages, achats, ressources humaines et ressources financières, avec le concours des bureaux compétents à Entebbe (la Base d'appui et le Centre d'appui régional) pour veiller au règlement des problèmes et fournir dans les délais les services requis aux clients de la MINUSCA, et celui du Groupe des conférences et de la traduction, chargé de dispenser des services de conférence, notamment des services de traduction professionnelle à toute la mission et des services d'interprétation aux différentes composantes de la mission, dont les contingents et le personnel de police. Le (la) fonctionnaire d'administration assure également la liaison avec les fonctionnaires d'administration régionaux et leur donne des conseils spécialisés et coordonne le règlement des problèmes relevant de sa compétence.

77. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué au tableau 9, qu'un poste soit reclassé afin de relever d'une classe qui soit plus en adéquation avec l'étendue et le contenu des responsabilités décrites ci-dessus. Ce reclassement permettrait également de donner au (à la) fonctionnaire d'administration de l'équipe de proches collaborateurs du (de la) Chef du Service de la gestion des opérations et des ressources un grade équivalent à ceux octroyés aux titulaires de postes similaires dans d'autres missions de taille, de complexité et de mandat comparables.

Service de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 10

Ressources humaines : Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

<i>Postes</i>					
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
				Transfert	
+1	P-5	Chef de la Section des technologies	Transfert	} Depuis le Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission	
+2	P-4	Chef de groupe (systèmes d'information)	Transfert		
+1	P-3	Spécialiste des systèmes d'information	Transfert		
+1	P-3	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale	Transfert		
+1	P-2	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert		
+4	SM	Chef de groupe (systèmes d'information)	Transfert		
+17	SM	Assistant(e) aux systèmes d'information	Transfert		
+2	SM	Spécialiste des télécommunications	Transfert		
+4	SM	Assistant(e) aux télécommunications	Transfert		
+11	SM	Technicien(ne) en télécommunications	Transfert		
+2	SM	Assistant(e) de gestion de l'information	Transfert		
+2	SM	Assistant(e) aux systèmes d'information géospatiale	Transfert		
+1	SM	Chef de groupe (systèmes d'information et télécommunications)	Transfert		
+10	GN	Assistant(e) aux systèmes d'information	Transfert		
+11	GN	Assistant(e) aux télécommunications	Transfert		
+2	GN	Assistant(e) de gestion de l'information	Transfert		
+1	GN	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale	Transfert		
+2	VNU	Assistant(e) aux systèmes d'information géospatiale	Transfert		
Total	+75	(Voir tableau 7)			

78. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions, il est proposé de transférer la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (75 postes approuvés), comme indiqué au tableau 10, du Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission au Service de la gestion des opérations et des ressources et de la renommer Section des technologies.

Service de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 11

Ressources humaines : Section des finances et du budget

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	P-2	Spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Déclassement	À l'intérieur de la section
+1	P-3	Spécialiste des finances et du budget	Reclassement	À l'intérieur de la section
Total				
-				

79. Les postes approuvés pour la Section des finances et du budget sont au nombre de 22 : 1 P-5, 2 P-4, 1 P-2, 11 agent(e)s du Service mobile, 2 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 5 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national. La Section est chargée de conseiller et d'appuyer le (la) Directeur(trice) de l'appui à la mission dans ses activités de gestion financière globale de la Mission, notamment en ce qui concerne la préparation de projets de budget et de rapports d'exécution complets, l'analyse coûts-avantages des principales propositions, et la coordination d'autres sections relevant de la composante Appui et de la composante opérationnelle de la Mission pour ce qui est d'établir les grandes priorités en matière de ressources. Elle est également tenue de définir des procédures financières et comptables efficaces et efficientes aux fins de la gestion des comptes de la Mission.

80. Depuis le lancement d'Umoja – plateforme qui par ailleurs ne cesse d'être améliorée – et de ses modules auxiliaires, et compte tenu de l'adoption ininterrompue de réformes, la Section des finances et du budget a revu et adapté ses méthodes de travail et élargi le champ des compétences requises de son personnel afin de pouvoir s'acquitter de ses tâches de manière efficace et efficiente. Dans son programme de réforme, qui vise également à améliorer les délais de prestation de services ainsi que les principes de responsabilisation et de transparence, le Secrétaire général a souligné l'importance de fournir un appui stratégique accru aux composantes opérationnelles et aux responsables de la Mission, en leur dispensant notamment des conseils concernant la mobilisation et la gestion de ressources financières, la performance organisationnelle et la gestion des risques, conformément aux priorités de la Mission. À cet égard, la Section est tenue de réaliser des évaluations analytiques plus fréquentes et plus poussées des informations financières à l'aide des fonctionnalités avancées d'Umoja, le but étant d'obtenir des rapports et des analyses détaillés permettant aux responsables de la Mission de prendre des décisions éclairées en matière de gestion financière.

81. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué au tableau 11, de reclasser un poste, dont le (la) titulaire assumerait les responsabilités correspondant aux changements susmentionnés, en particulier concernant la fréquence des évaluations analytiques et le renforcement du contrôle de la gestion des ressources financières et

des résultats financiers, et veillerait à l'utilisation optimale des fonctionnalités passées et futures du système.

Bureau du (de la) responsable des services

Tableau 12

Ressources humaines : Section du génie et de la gestion des installations

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	AN	Spécialiste de l'eau et de l'assainissement	Réaffectation	} À l'intérieur de la section
+1	AN	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1 ^{re} classe)	Réaffectation	
Total	-			

82. Les postes et emplois de temporaires approuvés pour la Section du génie et de la gestion des installations sont au nombre de 108 : 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 34 agent(e)s du Service mobile [dont 9 emplois de temporaire (autre que pour les réunions)], 4 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national, 44 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national [dont 6 emplois de temporaire (autre que pour les réunions)] et 20 Volontaires des Nations Unies. La Section a pour mandat de fournir un soutien et des services d'ingénierie globaux à l'ensemble du personnel de la MINUSCA, en divers endroits de la zone de la Mission.

83. En raison des difficultés d'accès à l'eau potable qu'elle rencontre dans certaines régions reculées du pays, la Mission compte de plus en plus sur l'utilisation de nombreux puits, stations de traitement des eaux et stations d'épuration et nécessite donc des ressources adéquates aux fins de la collecte et de l'analyse de données, de l'établissement de rapports et du suivi. Se traduisant par une réduction des besoins en eau potable dans les rations destinées aux membres du personnel en tenue, ce changement a permis des économies. L'entretien de ces nombreuses stations de traitement des eaux et d'épuration exige de la Section du génie qu'elle se coordonne davantage avec différentes parties prenantes afin d'assurer la fourniture en temps voulu et sur plusieurs sites des services d'ingénierie nécessaires, notamment en matière d'installation, de réparation et d'entretien des infrastructures. À cet égard, la Mission cherche à renforcer les fonctions de planification et de coordination ayant trait à la prestation de services techniques par la Section aux fins de l'entretien et de la maintenance de ces installations. Il est également nécessaire que la Section soit compétente en matière d'expertise administrative, en vue de pouvoir gérer des dossiers complexes et programmer les activités d'entretien et de réparation voulues, conformément aux exigences techniques. Enfin, la Mission s'attache à renforcer la capacité de la Section à assurer le suivi quotidien de diverses tâches d'ingénierie entreprises régulièrement sur différents sites.

84. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué au tableau 12, de réaffecter un poste afin d'assurer la bonne coordination, sur le plan administratif, des tâches de la Section du génie et de la gestion des installations, ce qui aidera les technicien(ne)s à se concentrer sur leurs fonctions premières et à fournir les services voulus dans les temps.

Bureau du (de la) responsable des services

Tableau 13

Ressources humaines : Section des services médicaux

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+2	SM	Technicien(ne) de laboratoire	Création	
+1	SM	Assistant(e) administratif(ive)	Création	
+2	GN	Conducteur(trice) ambulancier(ère)	Création	
+1	VNU	Technicien(ne) de laboratoire	Création	
+2	VNU	Médecin	Création	
+2	VNU	Infirmier(ère)	Création	
Total	+10			

85. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour la Section des services médicaux sont au nombre de 25 : 1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 6 agent(e)s du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et 11 Volontaires des Nations Unies. La Section assure la couverture médicale de l'ensemble du personnel de la Mission, à qui elle fournit des services intégrés par l'intermédiaire d'installations médicales appartenant aux Nations Unies et aux contingents.

86. Pendant l'exercice 2021/22, les huit installations médicales de la Mission resteront composées d'une unité médicale de niveau I appartenant à l'ONU (située à Bangui) et de sept centres médicaux d'urgence (situés dans des bureaux locaux). Si des faiblesses avaient déjà été constatées récemment concernant les effectifs devant assurer le bon fonctionnement des installations médicales et fournir des services de qualité au personnel de la Mission, c'est à l'aune de la réponse apportée par cette dernière à la pandémie de COVID-19 que leur gravité a réellement pu être mesurée. Les grands manquements ci-après ont ainsi été relevés :

a) Quatre des sept centres médicaux d'urgence ne sont pas suffisamment opérationnels pour soutenir le personnel civil et en tenue déployé dans les zones qui en dépendent. En effet, ceux-ci n'étant chacun géré que par un(e) infirmier(ère) (Volontaire recruté sur le plan international), ils proposent des heures d'ouverture limitées et sont obligés de fermer en cas d'absence de cette personne ;

b) Depuis 2018, plusieurs tâches ont été déléguées par les services médicaux du Siège de l'Organisation à ceux de la MINUSCA, notamment : la gestion des congés de maladie pour l'ensemble du personnel civil, la vérification des aptitudes médicales des membres du personnel civil et des agent(e)s en tenue, la délivrance des certificats aux fins des voyages officiels et l'évacuation sanitaire de tout membre du personnel de la Mission. Ces tâches supplémentaires nécessitent qu'un(e) administrateur(trice) soit spécifiquement chargé(e) de tenir à jour la base de données médicale électronique ;

c) S'appuyant sur les leçons tirées de sa réaction face à la pandémie de COVID-19, la Mission souhaite renforcer les capacités du laboratoire de l'unité médicale de niveau I appartenant à l'ONU en y installant du matériel de dépistage par amplification en chaîne par polymérase, qui sera dans un premier temps réservé à la détection des cas de COVID-19 mais pourra éventuellement être adapté et utilisé pour diagnostiquer d'autres maladies, ce qui permettrait à la Mission de mieux se préparer

à de futures pandémies. Le laboratoire de l'unité médicale de niveau I, qui n'est géré que par un seul technicien, n'est pas suffisamment équipé pour traiter un important volume de tests tout en s'acquittant d'autres tâches, un problème exacerbé par la pandémie. En renforçant les capacités du laboratoire, il serait possible d'assurer la continuité des services fournis par l'unité médicale même lorsque le technicien responsable ne se trouve pas dans la zone de la Mission ;

d) Les effectifs de la Mission ne sont pas suffisamment nombreux pour assurer des services d'ambulance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à Bangui, où des membres du personnel civil et certains agents en tenue hors contingents et unités de police constituées résident dans des résidences privées, se mêlant au reste de la population.

87. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué au tableau 13, de créer 10 postes afin de renforcer les services médicaux offerts par la Mission, de rendre pleinement opérationnels tous les services médicaux d'urgence, d'améliorer les capacités d'analyse médicale de la Mission, d'accroître les compétences en matière de gestion administrative des informations médicales et de rendre possible la fourniture de services d'ambulance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission.

Bureau du (de la) responsable des services

Tableau 14

Ressources humaines : Section des approvisionnements essentiels (anciennement Section de la gestion des marchés approuvés)

<i>Postes</i>					
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
					Transfert
+1	P-5	Chef de la Section des approvisionnements essentiels/logisticien (hors classe)	Réaffectation	}	Réaffectation
+1	SM	Fonctionnaire chargé des carburants	Réaffectation		
+1	SM	Assistant(e) (rations)	Réaffectation		
+2	AN	Fonctionnaire chargé des carburants (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Réaffectation		Depuis la Section de la gestion des marchés
+1	GN	Assistant(e) à la gestion des carburants	Réaffectation		
+1	GN	Assistant(e) administratif(ive)	Réaffectation		
+1	VNU	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Réaffectation		

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	P-3	Fonctionnaire chargé des carburants	Transfert	Transfert
+1	SM	Fonctionnaire chargé des rations	Transfert	
+4	SM	Assistant(e) (rations)	Transfert	Depuis la Section de la gestion des marchés
+4	GN	Assistant(e) (rations)	Transfert	
+1	GN	Assistant(e) d'équipe	Transfert	
+3	VNU	Fonctionnaire chargé des rations	Transfert	
+4	SM	Assistant(e) à la gestion des carburants	Transfert	
+4	GN	Assistant(e) à la gestion des carburants	Transfert	
+1	GN	Assistant(e) d'équipe	Transfert	
+1	P-3	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Transfert	
+1	SM	Assistant(e) au soutien logistique	Transfert	Depuis la Section de la gestion intégrée des stocks
+2	SM	Assistant(e) aux fournitures	Transfert	
+1	AN	Spécialiste de l'approvisionnement (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transfert	
+2	GN	Assistant(e) aux fournitures	Transfert	
-1	P-3	Fonctionnaire chargé des carburants	Déclassement	À l'intérieur de la section
+1	P-4	Fonctionnaire chargé des carburants	Reclassement	
Total	+38			

88. S'agissant de l'harmonisation de la structure d'appui aux missions, la MINUSCA avait déjà fait savoir qu'elle opérerait pour une mise en place progressive de la nouvelle structure plutôt que de l'adopter immédiatement dans son intégralité. Grâce à cette approche prudente, il lui a été possible d'attendre que la situation se stabilise afin d'analyser la portée qu'avaient eue les importants changements approuvés au cours de la période précédente en matière d'effectifs et de structure. À cet égard, il est proposé de créer une section des approvisionnements essentiels dans le pilier Services, qui regroupera les fonctions de la Section de la gestion des marchés, de la Section de la gestion intégrée des stocks et du Bureau du (de la) Chef du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Cette nouvelle section sera composée des éléments suivants : a) le Groupe des carburants, déjà existant, dont les fonctions d'appui à l'exécution du mandat de la Mission consistent à approvisionner les différents sites et sections de la zone de la Mission en combustibles, en carburants et en lubrifiants ; b) le Groupe des rations, lui aussi déjà existant, qui a pour responsabilité de gérer la fourniture et la distribution à travers le pays de rations à l'ensemble du personnel en tenue, ainsi que de veiller à ce que les rations fournies par des entreprises prestataires soient conformes aux normes fixées par l'Organisation en

la matière et réellement propres à la consommation humaine ; c) un groupe de l'approvisionnement général, qui sera chargé de superviser l'exécution des contrats relatifs à l'acquisition d'autres biens et services ainsi que la distribution de fournitures, de mobilier et de matériel aux différentes sections. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué au tableau 14, de redéployer 23 postes de la Section de la gestion des marchés.

89. L'harmonisation de la structure d'appui s'accompagnant d'une réorganisation des principales responsabilités en matière de gestion des approvisionnements et, plus particulièrement, des contrats relatifs aux rations et au carburant, la Mission cherche à uniformiser certaines fonctions relevant actuellement de la Section de la gestion des marchés et d'autres sections afin de veiller à leur conformité avec les exigences formulées et de garantir l'efficacité de la Section des approvisionnements essentiels. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué au tableau 14, de réaffecter huit postes de la Section de la gestion des marchés à la Section des approvisionnements essentiels et d'y redéployer un poste du Bureau du (de la) Chef du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, le but étant d'aligner ses fonctions avec les activités lui étant confiées.

90. Les fonctions ayant trait à la gestion et à l'administration du matériel, qui auparavant étaient assurées par la Section de la gestion intégrée des stocks, seront confiées à la Section des approvisionnements essentiels afin de garantir une séparation adéquate entre les tâches relatives à la gestion des entrepôts et celles portant sur la gestion des stocks. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué au tableau 14, que six postes soient transférés de la Section de la gestion intégrée des stocks, le but étant que les fonctions de la Section des approvisionnements essentiels soient en adéquation avec activités qui lui sont confiées.

91. Dans son rapport d'audit en date du 27 décembre 2018, le BSCI a recommandé à la MINUSCA de réévaluer les ressources allouées au Groupe des carburants afin de veiller à ce qu'elles soient adéquates et de s'assurer du bon accomplissement des principales tâches devant être menées en matière de gestion des carburants. En outre, conformément aux directives relatives à la gestion des carburants publiées en juillet 2019 par l'Organisation, en particulier celle selon laquelle la structure des groupes des carburants dans les missions de maintien de la paix doit être proportionnelle au niveau d'expertise requis, les chefs des groupes des carburants des grandes missions de maintien de la paix sont tenus de posséder des qualifications du niveau de la classe P-4. Le (la) Chef du Groupe des carburants supervise l'acheminement de carburant dans 14 points de distribution, d'où partent plus de 28,2 millions de litres de carburant par an, qui, pour l'exercice 2021/22, seront destinés à alimenter 18 avions, 3 500 véhicules et 690 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et aux contingents.

92. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué au tableau 14, qu'un poste soit reclassé afin d'harmoniser le niveau de qualification exigé du (de la) titulaire du poste avec les responsabilités qui lui incombent et de mieux tenir compte de la directive émise par l'Administration au sujet de la structure des groupes des carburants.

Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 15

Ressources humaines : Bureau du (de la) Chef du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	P-3	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Transfert	À la Section des approvisionnements essentiels/au Groupe de l'approvisionnement général
+1	SM	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Transfert	Depuis le Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement/la Section de la gestion intégrée des stocks
+1	P-4	Spécialiste de la gestion des marchés	Transfert	Depuis le Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement/la Section de la gestion des marchés
+1	SM	Assistant(e) chargé(e) de la gestion des marchés	Transfert	
Total	+2			

93. Les postes approuvés pour le Bureau du (de la) Chef du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement sont au nombre de 21 : 1 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 8 agent(e)s du Service mobile, 2 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national, 3 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies. La proposition de transfert d'un poste de fonctionnaire chargé de l'approvisionnement vers la Section des approvisionnements essentiels est décrite au paragraphe 89 du présent rapport.

94. Partie intégrante du Bureau du (de la) Chef du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Groupe de l'informatique décisionnelle est chargé d'analyser l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout et de rendre compte de ses conclusions. Il est également responsable de veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et des autres règles et procédures relatives à la gestion du matériel et aux immobilisations corporelles, et est tenu de s'assurer que la comptabilisation des biens, du matériel et des stocks et l'information y relative soient conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Dans le cadre de l'harmonisation de la structure d'appui aux missions de maintien de la paix et afin de renforcer les fonctions d'informatique décisionnelle du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour ce qui est de coordonner, de suivre et d'évaluer les résultats obtenus par la Mission en matière de gestion des biens et d'en rendre compte, il est proposé, comme indiqué au tableau 15, que trois postes soient transférés, ce qui contribuerait à accroître la conformité du Service avec le modèle suivi dans l'ensemble des missions de maintien de la paix.

Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 16

Ressources humaines : Section de la gestion des marchés

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
				Transfert
-1	P-5	Chef de la Section de la gestion des marchés	Réaffectation	Réaffectation À la Section des approvisionnements essentiels
-1	SM	Assistant(e) chargé(e) de la gestion des marchés	Réaffectation	
-1	SM	Assistant(e) administratif(ive)	Réaffectation	
-2	AN	Spécialiste de la gestion des marchés	Réaffectation	
-1	GN	Assistant(e) administratif(ive)	Réaffectation	
-1	GN	Assistant(e) chargé(e) de la gestion des marchés	Réaffectation	
-1	VNU	Fonctionnaire chargé des rations	Réaffectation	
-1	SM	Fonctionnaire chargé des rations	Transfert	
-4	SM	Assistant(e) (rations)	Transfert	À la Section des approvisionnements essentiels
-4	GN	Assistant(e) (rations)	Transfert	
-1	GN	Assistant(e) d'équipe	Transfert	
-3	VNU	Fonctionnaire chargé des rations	Transfert	
-4	SM	Assistant(e) à la gestion des carburants	Transfert	
-4	GN	Assistant(e) à la gestion des carburants	Transfert	
-1	GN	Assistant(e) d'équipe	Transfert	
-1	P-3	Fonctionnaire chargé des carburants	Transfert	
-1	P-4	Spécialiste de la gestion des marchés	Transfert	Au Service/au Bureau du (de la) Chef du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement
-1	SM	Assistant(e) chargé(e) de la gestion des marchés	Transfert	
-1	SM	Assistant(e) chargé(e) de la gestion des marchés	Transfert	
-1	AN	Fonctionnaire chargé des marchés	Transfert	Au Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement/à la Section de la planification des acquisitions
-1	GN	Assistant(e) chargé(e) de la gestion des marchés	Transfert	
Total	-36			

95. La proposition de réaffectation de huit postes à la Section des approvisionnements essentiels est décrite au paragraphe 89 du présent rapport. Le regroupement des fonctions de la Section de la gestion des marchés, qui a entraîné le redéploiement de 23 postes à la Section des approvisionnements essentiels, est décrit

au paragraphe 88 du présent rapport. Le transfert de deux postes au Bureau du (de la) Chef du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement est décrit au paragraphe 94 du présent rapport. Le transfert de trois postes à la Section de la planification des acquisitions est décrit aux paragraphes 96 et 97 du présent rapport.

Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 17

Ressources humaines : Section de la planification des acquisitions

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	SM	Assistant(e) chargé(e) de la gestion des marchés	Transfert	Depuis la Section de la gestion des marchés
+1	AN	Fonctionnaire chargé des marchés	Transfert	
+1	GN	Assistant(e) chargé(e) de la gestion des marchés	Transfert	
Total	+3			

96. Les postes approuvés pour la Section de la planification des acquisitions sont au nombre de 16 : 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 9 agent(e)s du Service mobile et 4 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national. La Section est responsable de la planification des achats et, à ce titre, elle participe à la réalisation d'examens trimestriels des plans d'acquisition, qui visent à en vérifier la validité actuelle et à garantir que tous les changements qui y sont apportés soient mentionnés dans les rapports correspondants, s'occupe des demandes de biens, évalue les services reçus et assure le suivi des contrats afin de veiller à ce que les conditions y figurant soient respectées jusqu'à la fin.

97. Dans le cadre de l'harmonisation de la structure d'appui aux missions, les fonctions ayant trait au contrôle du respect des contrats et de leur bonne exécution, auparavant assurées par la Section de la gestion des marchés, seront exercées par un groupe de contrôle de l'exécution des contrats relevant de la Section de la planification des acquisitions. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué au tableau 17, que trois postes soient redéployés de la Section de la gestion des marchés en vue de la création de ce nouveau groupe.

Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 18

Ressources humaines : Section de la gestion intégrée des stocks

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	SM	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Transfert	Au Service/au Bureau du (de la) Chef du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement Section des approvisionnements essentiels
-1	SM	Assistant(e) au soutien logistique	Transfert	
-2	SM	Assistant(e) aux fournitures	Transfert	
-1	AN	Spécialiste de l'approvisionnement (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transfert	
-2	GN	Assistant(e) aux fournitures	Transfert	
Total	-7			

98. Les postes approuvés pour la Section de la gestion intégrée des stocks sont au nombre de 48 : 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 27 agent(e)s du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 17 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national. La Section est chargée de mener des activités de planification, de gestion et d'administration du matériel, et de gestion de l'information. Compte tenu de l'harmonisation de la structure d'appui aux missions et de la proposition de création d'une section chargée des approvisionnements essentiels, qui sera principalement responsable de gérer les contrats relatifs à la fourniture de rations et de carburant, il est prévu que ce soit dorénavant cette nouvelle section qui exerce les fonctions de gestion et d'administration du matériel, auparavant assurées par la Section de la gestion intégrée des stocks, le but étant d'améliorer la séparation entre les tâches relatives à la gestion des entrepôts et celles portant sur la gestion des stocks.

99. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué au tableau 18, que sept postes soient transférés, ce qui renforcerait la conformité du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement de la MINUSCA avec le modèle suivi dans l'ensemble des missions de maintien de la paix. Dans le même ordre d'idées, il est également proposé de rebaptiser la Section de la gestion intégrée des stocks « Section de la gestion centralisée des stocks ».

Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 19

Ressources humaines : Section des achats

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-2	P-3	Spécialiste des achats	Transformation	
+2	P-3	Spécialiste des achats	Transformation	
-3	SM	Assistant(e) aux achats	Transformation	
+3	SM	Assistant(e) aux achats	Transformation	
Total	-			

100. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour la Section des achats sont au nombre de 19 : 1 P-5, 1 P-4, 4 P-3 [dont 2 emplois de temporaire (autre que pour les réunions)], 1 P-2, 5 agent(e)s du Service mobile [dont 3 emplois de temporaire (autre que pour les réunions)], 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 6 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national. La Section fournit un appui rentable, efficace, opportun et précis à la Mission, conformément au Manuel des achats et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Ses activités portent notamment sur l'optimisation des procédures d'acquisition, qui passe par une planification efficace, la prestation de services de qualité et une bonne communication avec les clients, ainsi que sur la fourniture à l'équipe dirigeante de conseils techniques spécialisés concernant diverses questions ayant trait, entre autres, à des initiatives régionales et internationales relatives aux achats et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Durant la phase de mise en route de la Mission, cinq emplois de temporaire (autre que pour les réunions) ont été créés. Depuis lors, le mandat de cette dernière a évolué, conduisant à une intensification de ses opérations et, partant, de ses activités d'achat. Ainsi, ces membres du personnel continuent d'exercer des fonctions relatives aux achats qui sont et resteront nécessaires à l'exécution du mandat de la Mission.

101. Compte tenu de la nature continue des responsabilités décrites ci-dessus, il est proposé, comme indiqué au tableau 19, de transformer cinq postes de la Section des achats afin de renforcer ses capacités à appuyer les activités déployées en soutien à l'exécution du mandat de la Mission.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	7 578,5	8 114,7	7 629,8	(484,9)	(6,0)
Contingents	385 973,5	397 486,2	396 727,3	(758,9)	(0,2)
Police des Nations Unies	17 877,0	19 659,8	18 559,0	(1 100,8)	(5,6)
Unités de police constituées	55 848,0	54 024,7	53 883,4	(141,3)	(0,3)
Total partiel	467 277,0	479 285,4	476 799,5	(2 485,9)	(0,5)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	149 611,8	154 552,8	156 009,5	1 456,7	0,9
Personnel recruté sur le plan national	22 510,4	20 166,0	23 311,7	3 145,7	15,6
Volontaires des Nations Unies	13 695,9	20 088,1	21 995,7	1 907,6	9,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 411,1	14 377,2	14 653,7	276,5	1,9
Personnel fourni par des gouvernements	4 780,6	5 202,9	5 190,3	(12,6)	(0,2)
Total partiel	199 009,8	214 387,0	221 160,9	6 773,9	3,2
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	959,9	1 075,6	1 125,8	50,2	4,7
Voyages officiels	3 197,9	3 745,9	3 651,1	(94,8)	(2,5)
Installations et infrastructures	71 266,6	68 254,3	68 880,1	625,8	0,9
Transports terrestres	20 196,4	16 416,5	15 128,7	(1 287,8)	(7,8)
Opérations aériennes	42 121,0	64 946,9	63 255,2	(1 691,7)	(2,6)
Opérations maritimes ou fluviales	1 816,9	500,0	500,0	–	–
Communications et informatique	39 543,9	45 554,8	41 741,8	(3 813,0)	(8,4)
Santé	6 227,7	1 803,8	3 443,4	1 639,6	90,9
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	41 048,9	38 741,5	37 572,2	(1 169,3)	(3,0)
Projets à effet rapide	3 024,3	3 000,0	3 000,0	–	–
Total partiel	229 403,5	244 039,3	238 298,3	(5 741,0)	(2,4)
Montant brut	895 690,3	937 711,7	936 258,7	(1 453,0)	(0,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	14 613,1	14 868,3	14 990,9	122,6	0,8
Montant net	881 077,2	922 843,4	921 267,8	(1 575,6)	(0,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	895 690,3	937 711,7	936 258,7	(1 453,0)	(0,2)

B. Contributions non budgétisées

102. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	67 617,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	67 617,2

^a Représente les bâtiments, les terrains et les services fournis par le Gouvernement centrafricain.

C. Gains d'efficience

103. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Militaires et personnel de police	3 027,8	Fourniture d'eau potable aux militaires et au personnel de police depuis les stations de traitement des eaux appartenant aux Nations Unies
Total	3 027,8	

D. Taux de vacance

104. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 ont été établies sur la base des taux de vacances suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2019/20^a</i>	<i>Taux budgétisé 2020/21</i>	<i>Projection 2021/22</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	9,5	7,5	12,5
Contingents	3,3	3,0	2,0
Police des Nations Unies	8,3	3,0	8,0
Unités de police constituées	0,4	1,0	1,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	12,7	13,0	13,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	8,4	8,5	10,5
Agents des services généraux	5,4	6,5	4,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2019/20^a</i>	<i>Taux budgétisé 2020/21</i>	<i>Projection 2021/22</i>
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	1,6	12,5	5,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	–	2,0	2,0
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	6,3	16,5	10,0
Administrateurs	–	–	–
Agents des services généraux	42,9	25,0	28,5
Personnel fourni par des gouvernements	8,3	3,0	3,0

^a Calculé sur la base du taux de déploiement mensuel effectif et du taux mensuel d'occupation des postes prévus.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

105. Les taux de vacance proposés tiennent compte des taux enregistrés par la Mission à ce jour, des particularités de la Mission concernant le déploiement de personnel en tenue et du recrutement de personnel civil en cours. Pour les militaires et le personnel de police, on a pris en considération les taux de vacance moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, les tendances observées par le passé en matière de déploiement ainsi que le taux de déploiement prévu sur la base des engagements des pays et des gouvernements fournisseurs de contingents. Pour le personnel civil, il a été tenu compte des taux de vacance moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé, des recrutements en cours et des changements qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

106. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2021/22, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 147 334 600 dollars des États-Unis et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	79 856,0	11 265,3	91 121,3
Soutien logistique autonome	49 503,0	6 710,3	56 213,3
Total	129 359,0	17 975,6	147 334,6

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,1	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juin 2017

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juin 2017
Acte d'hostilité ou abandon forcé	5,0	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juin 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-5,0		

F. Formation

107. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	46,0
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	691,2
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	710,1
Total	1 447,3

108. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2021/22, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>
Formation interne	986	4 181	2 970	817	3 662	3 052	15 742	18 485	18 009
Formation externe ^a	140	122	125	11	19	24	34	32	12
Total	1 126	4 303	3 095	828	3 681	3 076	15 776	18 517	18 021

^a Comprend les formations dispensées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

109. Durant l'exercice 2021/22, le nombre total de participants à des formations diminuera en raison du nombre moins élevé de nouveaux membres du personnel ayant besoin de participer à des sessions de formation ponctuelles dans les domaines suivants : a) gestion et renforcement des ressources humaines concernant le renforcement de la résilience, les agents d'entraide et les services consultatifs sur la gestion du stress ; b) formation au génie concernant le traitement des eaux usées et la gestion et l'élimination des déchets, les sources d'énergie renouvelable et les systèmes d'alimentation électrique hybrides au diesel ; c) formation à la sécurité concernant la sécurité au travail.

110. Les formations porteront avant tout sur les domaines suivants : la déontologie et la discipline, en particulier pour ce qui est de l'exploitation et les atteintes sexuelles, les qualités de chef, la performance, le renforcement des compétences, les langues et la gestion du stress, l'initiation des nouveaux membres du personnel, les applications et les compétences en matière d'informatique et de communications et la gestion et la sécurité des fournitures et des biens.

G. Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

111. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement ainsi que de la lutte contre la violence locale pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	5 899,8
Total	5 899,8

112. La Mission continuera à soutenir la mise en œuvre progressive d'opérations de désarmement et de démobilisation pour 2 000 ex-combattants supplémentaires dans tout le pays, l'idée étant de parvenir à la dissolution des groupes armés, conformément à ce que prévoit l'Accord de paix. Pendant les opérations de désarmement et de démobilisation des ex-combattants, elle apportera un appui technique et une aide à la réinsertion, ainsi qu'un soutien aux équipes mobiles en matière de logistique et de transport, auxquelles elle fournira par ailleurs une aide technique et logistique aux fins de l'exécution d'activités de communication et de sensibilisation organisées à l'intention des groupes armés (1 590 300 dollars).

113. La Mission continuera d'œuvrer en faveur des programmes de lutte contre la violence locale en menant des activités articulées autour des grands axes suivants : questions sociales, questions économiques, infrastructure et sécurité. Il s'agira notamment de programmes travail contre rémunération menés dans le cadre de projets communautaire et de la remise en état des infrastructures, de formation professionnelle, d'aide au lancement d'activités génératrices de revenus et de services de suivi et de conseils, d'activités d'éducation civique, de renforcement des capacités dans le domaine du règlement des conflits, des activités de sensibilisation à la réconciliation nationale et à la coexistence pacifique et d'activités relatives au désarmement volontaire et à la collecte d'armes (4 309 500 dollars).

114. Les dépenses prévues au titre des programmes décrits ci-dessus sont réparties comme suit : a) programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration : opérations de désarmement et de démobilisation, activités de réinsertion, activités de communication et de sensibilisation et indemnités versées aux ex-combattants (1 304 000 dollars) et voyages (286 300 dollars) ; b) programmes de lutte contre la violence locale : fournitures et matériel (1 900 000 dollars pour les outils destinés au lancement d'activités génératrices de revenus), services (1 650 000 dollars pour la formation, le coaching et le travail qualifié) et voyages pendant les trois mois de formation professionnelle (759 500 dollars).

H. Gestion des armes et des munitions

115. Les dépenses prévues au titre de la gestion des armes et des munitions pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	6 440,0
Total	6 440,0

116. La MINUSCA continuera d'aider le Gouvernement à renforcer les capacités nationales de gestion des armes et des munitions. Ces activités, qui feront partie intégrante du mandat de la Mission, seront réalisées par le Service de la lutte antimines en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ainsi que des partenaires extérieurs et des sous-traitants privés nationaux et internationaux. Ces derniers seront sélectionnés pendant l'exercice en fonction des besoins, des priorités et des disponibilités.

117. En réponse à la nature spécifique des conditions de sécurité, en particulier la nouvelle menace que constitue l'utilisation, par les groupes armés, d'engins explosifs dans le pays, la MINUSCA veillera à ce que l'ensemble du personnel civil et du personnel en tenue concerné reçoive une formation de sensibilisation au danger que présente ces engins aux fins de l'atténuation des risques y relatifs. Elle aidera également le Gouvernement à mettre sur pied une structure de coordination nationale pour combattre cette menace.

118. Afin de soutenir le rétablissement et l'extension progressive de l'autorité de l'État et de poursuivre le renforcement des capacités des forces de défense nationale et de sécurité intérieure dans le domaine de la gestion des armes et des munitions et des mesures de réduction des risques d'explosion, et afin de renforcer la capacité de la MINUSCA à faire face à la menace sans précédent que constituent les engins explosifs dans l'ouest du pays, les activités ci-après seront menées : a) visites d'inspection visant à assurer et contrôler la qualité des installations de stockage d'armes et de munitions des forces de défense et de sécurité ; b) amélioration des installations de stockage construites pour les forces de défense et de sécurité intérieure au cours des exercices précédents ; c) organisation de sessions de formation à la gestion des armes et des munitions à l'intention des forces de défense nationale et de sécurité intérieure ; d) soutien continu à la mise en œuvre du plan d'action national de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ; e) appui à la création d'une entité nationale de lutte contre les mines pour répondre aux menaces liées aux engins explosifs ; f) séances de sensibilisation aux risques pour la population civile dans l'ouest du pays ; g) appui à l'évaluation et à l'accréditation des membres des équipes de neutralisation des explosifs et munitions de la Mission aux fins de la lutte contre les menaces liées à ces engins ; h) organisation de séances de sensibilisation aux menaces liées aux engins explosifs à l'intention du personnel civil et du personnel en tenue de la MINUSCA et du personnel humanitaire.

119. Les activités susmentionnées favoriseront le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État et répondent aux priorités stratégiques de la Mission et aux besoins formulés dans le plan national de défense 2017 de la République centrafricaine et dans le plan global de redimensionnement et de redéploiement des forces de sécurité intérieures pour 2018. Elles contribueront à la mise en œuvre de l'Accord de paix

grâce à l'appui qui sera apporté à la stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

120. Le montant proposé tient compte des dépenses prévues au titre des services contractuels (2 178 000 dollars), du personnel (3 393 600 dollars), des voyages (148 600 dollars), des fournitures et du matériel (70 500 dollars), des frais de fonctionnement (164 000 dollars) et des frais d'administration (485 300 dollars).

I. Autres activités relatives aux programmes

121. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Affaires judiciaires et pénitentiaires (Cour pénale spéciale)	4 276,2
Affaires judiciaires et pénitentiaires (système pénitentiaire/aide au système judiciaire)	1 208,9
Formation et partage des locaux des forces de police	693,0
Droits humains	836,3
État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité	420,0
Affaires civiles (programmes de stabilisation des communautés)	450,0
Affaires politiques (consolidation de la paix)	400,0
Total	8 284,4

122. Les autres activités relatives aux programmes, menées essentiellement en collaboration avec l'UNOPS, le PNUD et des organisations non gouvernementales locales, seront les suivantes :

a) Affaires judiciaires et pénitentiaires (Cour pénale spéciale) : achever la mise en service de la Cour et aider les autorités nationales à veiller à son bon fonctionnement, notamment en apportant un appui dans les domaines des enquêtes, de la collecte et de la conservation d'éléments de preuve, du recrutement et de la sélection du personnel, de la mise en service de la Chambre d'instruction et de la Chambre d'appel, et de la gestion de la Cour, y compris en renforçant la structure du Greffe, en mettant au point un système de gestion de l'information, en créant un dispositif d'aide juridictionnelle et en assurant la protection des victimes et des témoins et la sécurité des magistrats. Le montant proposé (4 276 200 dollars) tient compte des dépenses prévues au titre du personnel (3 747 800 dollars) et des services contractuels (528 400 dollars). La MINUSCA collaborera étroitement avec le PNUD dans le cadre du projet conjoint relatif à la Cour pénale spéciale ;

b) Affaires judiciaires et pénitentiaires (système pénitentiaire/aide au système judiciaire) : renforcer le système pénitentiaire par : i) la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de démilitarisation des prisons, y compris la constitution d'un corps pénitentiaire civil, l'amélioration des services médicaux du système pénitentiaire, y compris l'amélioration de l'infrastructure sanitaire, l'évaluation de la corruption et des risques en matière de sécurité en milieu carcéral, amélioration de la sécurité dans les prisons, les activités de réintégration sociale ; l'amélioration continue des conditions de détention ainsi qu'une offre de formations spécialisées aux autorités pénitentiaires favorisant une administration des prisons plus efficace et

respectueuse des droits humains ; ii) le renforcement du système judiciaire par l'organisation de séances de formation, d'ateliers et de séminaires à l'intention du personnel judiciaire national (magistrats, agents de la police judiciaire, personnel judiciaire et avocats) sur les techniques d'enquête, la conservation des éléments de preuve et les règles de déontologie, l'idée étant d'améliorer la capacité du personnel judiciaire centrafricain de mener à bien des enquêtes et des poursuites sur les crimes graves, y compris les affaires de violence sexuelle, ainsi que par la fourniture d'un appui technique et de conseils au Ministère de la justice aux fins de la mise en œuvre de la stratégie relative à la justice et par la fourniture d'un appui à la construction, la remise en état et l'équipement des tribunaux. Le montant total proposé (1 208 900 dollars) tient compte des dépenses prévues au titre des fournitures et du matériel (803 400 dollars), des services contractuels (172 000 dollars) et de l'amélioration des installations et infrastructures (220 000 dollars) et de la location de locaux (13 500 dollars). Dans le cadre de ce programme, la MINUSCA coopérera étroitement avec les organisations non gouvernementales ;

c) Formation et partage des locaux des forces de police : aider au renforcement opérationnel des capacités en matière de sécurité par le déploiement des forces de sécurité intérieure, et contribuer à l'extension de l'autorité de l'État et à la lutte contre l'exploitation et le trafic illicites des ressources naturelles. La police des Nations Unies assurera la formation des forces de sécurité intérieure afin de renforcer leurs compétences et leurs connaissances dans les domaines du maintien de l'ordre et de la sécurité publique, de la police judiciaire et du respect des droits humains. Les forces de sécurité intérieure pourront ainsi satisfaire des normes strictes de professionnalisme et mieux servir la population. Dans cet esprit, la police des Nations Unies s'attachera également à meubler et équiper deux salles polyvalentes afin d'améliorer les conditions de travail pendant les formations et les autres activités de renforcement des capacités et d'en améliorer les performances. Elle contribuera également au renforcement des capacités des unités spécialisées. Le montant total proposé (693 000 dollars) tient compte des dépenses prévues au titre des services contractuels (423 000 dollars) et des fournitures et du matériel (270 000 dollars). Dans le cadre du plan de partage des locaux, la MINUSCA collaborera étroitement avec les partenaires, dont des organisations non gouvernementales locales et des représentants des forces de sécurité intérieure ;

d) Droits humains : appuyer le processus de justice transitionnelle en République centrafricaine, en collaboration avec des partenaires dans tout le pays. Après la nomination de 11 membres de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation en décembre 2020, qui concluait la dernière phase de la mise en service intégrale de la Commission, la Mission continuera d'apporter un appui spécialisé, technique et financier à la Commission pour l'aider à exécuter pleinement son mandat. À cet égard, elle s'attachera en particulier à mettre au point des activités de renforcement des capacités à l'intention des membres de la Commission, à recruter du personnel technique, à fournir un appui logistique à la Commission et à contribuer à l'élaboration de son programme de travail, notamment en ce qui concerne son règlement intérieur, son budget, ainsi que les accords de coopération avec la Cour pénale spéciale et les juridictions de droit commun visant à garantir le respect du principe de complémentarité. Elle contribuera également à des séances de formation aux enquêtes sur les violations des droits humains ; à des ateliers d'experts visant à appuyer la plateforme de la société civile et les associations de victimes pour qu'elles contribuent aux travaux de la Commission ; et à des activités de sensibilisation aux niveaux national et régional visant à mieux faire connaître le mandat de la Commission. En outre, un appui logistique et une aide au transport seront apportés aux membres et au personnel de la Commission afin de faciliter les visites sur le terrain, qui viseront à informer la population des travaux menés par la Commission,

à renforcer les capacités de la société civile de contribuer au processus de justice transitionnelle, à recueillir des informations sur toutes questions relatives aux droits humains et à collaborer avec les victimes de violations des droits humains. La Mission continuera d'apporter son appui à l'élaboration d'un plan national visant à prévenir les violations graves des droits de l'enfant, qu'elle exécutera avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, en collaboration avec l'équipe spéciale de surveillance et d'information ; ce projet est appelé à rassembler le Gouvernement, les groupes armés et la société civile, afin qu'ils œuvrent de concert à l'élaboration de plans de prévention. Seront notamment organisés un atelier national à Bangui et six ateliers dans les bureaux locaux/au niveau préfectoral, des activités de sensibilisation et des séances de formation à l'intention des responsables et des membres communautaires, des groupes armés et des forces de défense nationale et de sécurité intérieure. Le montant total proposé (836 300 dollars) tient compte des dépenses prévues au titre des services (95 900 dollars), du matériel et des fournitures (550 000 dollars) et des voyages (190 400 dollars) ;

e) État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité : i) appui à la mise en place du comité technique sur l'intégration des ex-combattants dans les forces de défense nationale et de sécurité intérieure et l'harmonisation des grades dans ce contexte par l'organisation d'ateliers et d'activités de formation ; ii) mise en œuvre opérationnelle du système de justice militaire grâce à la fourniture d'un appui dans le cadre de l'application du code militaire de justice et de la formation des magistrats, de la police judiciaire et des greffiers ; iii) assistance stratégique et technique aux fins de la mise en œuvre des plans sectoriels tels qu'énoncés dans la politique de sécurité nationale ; iv) appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment en assurant un recrutement des forces nationales de défense et de sécurité intérieure qui soit équitable, inclusif et transparent afin de renforcer la professionnalisation des membres des forces et de favoriser une représentation régionale équitable, et soutien à la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité prévues dans l'Accord de paix ; iii) contribuer au contrôle démocratique civil des institutions du secteur de la sécurité pour faire assumer l'obligation de rendre compte et protéger les droits humains ; vi) fourniture d'une aide consultative stratégique et technique en vue de la poursuite du déploiement des forces de défense nationale dans les différentes zones de défense du pays ainsi que de la mise en œuvre d'un plan directeur d'infrastructure afin de faciliter la transition vers une armée de garnison pour sécuriser le territoire et rétablir l'autorité de l'État ; vii) appui à la mise en œuvre de la gestion de l'eau et des forêts et des frontières, et contrôle les activités minières. Le montant total proposé (420 000 dollars) tient compte des dépenses prévues au titre des fournitures et du matériel (130 000 dollars), des services contractuels (80 000 dollars), des communications (20 000), des installations et infrastructures (140 000 dollars) et des voyages (50 000 dollars). Dans le cadre du programme, la MINUSCA collaborera étroitement avec les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires ;

f) Affaires civiles (programmes de stabilisation des communautés) : prendre des initiatives de renforcement de la confiance, améliorer les initiatives visant à renforcer les capacités nationales et les mesures de participation communautaire aux fins du bon déroulement des processus de paix et des processus politiques locaux et de l'application des accords qui en découlent et de la mise en œuvre de l'Accord de paix, afin d'encourager le pays à se les approprier et ainsi d'assurer une meilleure protection des civils et de favoriser le dialogue, la réconciliation, le règlement des conflits et le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État. Le montant total proposé (450 000 dollars) tient compte des dépenses prévues au titre des voyages (77 000 dollars) et des services contractuels (373 000 dollars). Dans le cadre du

programme, la MINUSCA collaborera étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités nationales et les organisations non gouvernementales ;

g) Affaires politiques (consolidation de la paix) : stabiliser et transformer les zones touchées par le conflit en favorisant le passage du conflit armé à une participation politique active par la mise en œuvre de l'Accord de paix et des opérations électorales, et en contribuant à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections locales en 2021. La Mission continuera d'exécuter un programme d'éducation politique, de négociation et de renforcement des capacités et des sessions d'atténuation des conflits dans les principales zones de tensions intercommunautaires afin de contribuer à la paix et la stabilité en soutenant la réconciliation et la cohésion sociale et en appuyant les processus de paix et les processus politiques aux niveaux préfectoral et sous-préfectoral. Afin de faciliter la tenue des élections locales, elle renforcera la capacité des partis politiques et favorisera la participation des femmes, des jeunes et des réfugiés aux opérations électorales. Le montant proposé (400 000 dollars) tient compte des dépenses prévues au titre des services contractuels (345 000 dollars), des voyages (42 000 dollars) et des fournitures (33 000 dollars).

J. Projets à effet rapide

123. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2021/22, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2019/20 (montant effectif)	3 024,3	83
2020/21 (montant approuvé)	3 000,0	60
2021/22 (montant proposé)	3 000,0	95

124. En collaboration avec des organisations non gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la MINUSCA continuera de s'attacher à améliorer concrètement et rapidement les conditions de vie de la population centrafricaine. Par l'intermédiaire de sa section des affaires civiles et de projets à effet rapide, elle continuera d'œuvrer à la mise en place de conditions propices à l'exécution de son mandat en renforçant la confiance inspirée par son action, ses objectifs et le processus de paix. Les projets visant à améliorer la fourniture des services administratifs et sociaux seront mis en œuvre par 12 bureaux locaux (dont celui de Bangui) et s'articuleront autour de trois axes : a) assurer la sécurité et protéger les civils et les droits de la personne pour améliorer la défense des communautés ; b) favoriser le processus politique et les processus de paix et de réconciliation pour promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation ; c) lutter contre l'impunité et favoriser l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit. Les projets menés seront les suivants :

a) Assurer la sécurité et protéger les civils et les droits humains : renforcer la capacité de la population de s'organiser pour mieux prévenir et signaler les atteintes à la sécurité afin de permettre une intervention rapide et adaptée de la MINUSCA, des autorités locales et des forces de sécurité. En coordination avec les autorités nationales et les organisations non gouvernementales locales et internationales, les militaires et les policiers de la Mission continueront de mettre en place des systèmes et des réseaux d'alerte rapide dans les régions qui en sont dépourvues et d'installer des systèmes de communication et de coordination pour appuyer les activités de

protection des civils de la MINUSCA, améliorer la capacité des communautés locales de s'organiser et associer davantage la population au dispositif de protection de la Mission (15 projets d'environ 40 000 dollars chacun) ;

b) Favoriser le processus politique et les processus de paix et de réconciliation : promouvoir le dialogue, le renforcement de la confiance, la réconciliation, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique dans et entre les communautés en ciblant les femmes, les jeunes et les communautés en conflit. Conformément à la politique relative aux projets à effet rapide, les communautés locales participeront à l'élaboration des projets, qui seront coordonnés avec les composantes et sections de la Mission, en consultation avec les parties prenantes et les partenaires nationaux et internationaux. En plus de créer des activités rémunératrices, ces projets viseront à rapprocher les groupes concurrents au sein des communautés pour maximiser leurs revenus à long terme tout en réduisant les risques d'affrontement. La Mission cherchera à renforcer ses partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial pour optimiser la productivité agricole et avec le PNUD pour développer des marchés locaux et remettre des ponts en état, l'objectif étant de faciliter les échanges économiques qui influent positivement sur les conditions de vie des femmes et des jeunes (60 projets d'environ 30 000 dollars chacun) ;

c) Lutter contre l'impunité et favoriser l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit : améliorer la fourniture des services publics administratifs et sociaux essentiels, notamment ceux touchant à la budgétisation et à la planification au niveau local, à l'état civil, à la sécurité, à la justice, à la lutte contre l'impunité, à l'éducation, à la santé, à l'eau, à l'électricité et à l'agriculture, y compris en rétablissant et en équipant les organismes publics et en appuyant leur fonctionnement. Ces projets seront complémentaires et mis en œuvre conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et les ministères compétents, l'objectif étant de garantir leur durabilité. Dans un premier temps, la viabilité des projets sera assurée par la mise en œuvre d'activités complémentaires de renforcement des capacités à l'intention des dirigeants et dirigeantes et des fonctionnaires locaux, de manière à garantir le bon fonctionnement de ces établissements, et par l'octroi au Gouvernement centrafricain, par la Banque mondiale, la France, l'Union européenne, le PNUD et la MINUSCA, de fonds d'investissement locaux destinés à couvrir les dépenses opérationnelles et à promouvoir l'application des bonnes pratiques de gouvernance locale (20 projets d'environ 30 000 dollars chacun).

III. Analyse des variations¹

125. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I, section B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(484,9)	(6,0 %)

• Gestion : changements concernant le déploiement

126. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par l'application, aux fins du calcul des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et des frais de voyage liés au déploiement, à la relève et au rapatriement,

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

d'un taux de vacance de 12,5 %, compte tenu des taux actuels d'occupation des postes et du prolongement prévu des délais de recrutement du fait de la pandémie de COVID-19, contre 7,5 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(758,9)	(0,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

127. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) la diminution des dépenses prévues au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents, due au fait que les logements des membres des contingents ont gagné en qualité et sont plus nombreux à répondre aux normes de l'Organisation, la Mission ayant entrepris des travaux de construction de logements en dur qui devraient être achevés avant la fin de l'exercice 2020/21, et au taux élevé d'indisponibilité prévu, compte tenu des tendances récentes ; b) la diminution des indemnités prévues en cas de décès et d'invalidité, compte tenu de l'évolution des dépenses ; c) la diminution des coûts associés aux rations de réserve d'eau potable en raison de la disponibilité d'eau potable dans les régions éloignées, suite à la mise en place de stations de traitement des eaux appartenant aux Nations Unies.

128. La diminution des ressources demandées est en partie contrebalancée par : a) une augmentation des ressources demandées au titre des remboursements aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, en raison de la réduction du montant estimatif de l'ajustement du taux standard de remboursement qui est appliqué si le matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, car les pays fournisseurs de contingents ont amélioré l'état de fonctionnement de leur matériel, par rapport à l'ajustement appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21 ; b) l'application, aux fins du calcul du montant des traitements des membres du personnel recrutés sur le plan international, d'un taux de vacance plus bas (2,0 %, contre 3,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21), en raison de l'amélioration du taux de déploiement du personnel militaire.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(1 100,8)	(5,6 %)

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

129. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par l'application, aux fins du calcul des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et des frais de voyage liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, d'un taux de vacance de 8,0 %, compte tenu des taux actuels d'occupation des postes et du prolongement prévu des délais de recrutement du fait de la pandémie de COVID-19, contre 3,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(141,3)	(0,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

130. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la diminution des dépenses au titre du remboursement aux taux standard due à l'augmentation du montant estimatif de l'ajustement du taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de personnel de police qui est appliqué,

conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, si le matériel appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, compte tenu des tendances observées par le passé en ce qui concerne la disponibilité opérationnelle effective du matériel appartenant aux contingents, par rapport à l'ajustement appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 456,7	0,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

131. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'augmentation du montant des traitements et des dépenses communes de personnel du fait de la création proposée de trois postes et de la transformation proposée en postes permanents de cinq emplois de temporaire soumis à recrutement international ; b) la hausse de la prime de danger, comme suite à la révision du barème des traitements, par rapport aux traitements prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	3 145,7	15,6 %

• **Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements**

132. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, dans le calcul du traitement des agents(e) des services généraux, d'une classe et d'un échelon moyens plus élevés que ceux retenus dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21 ; b) l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar des États-Unis, qui a eu pour effet l'application d'un taux de change moyen de 549,286 francs CFA pour 1 dollar, contre le taux de 587,512 francs CFA pour 1 dollar appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21 ; c) la création proposée de deux postes ; d) l'application d'un taux de vacance plus faible aux fins du calcul du montant des traitements des agent(e)s des services généraux (soit un taux de 4,0 % contre le taux de 6,5 % appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21), du fait de la poursuite des efforts déployés par la Mission pour pourvoir des postes vacants de longue date.

133. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (10,5 %) dans le calcul des coûts salariaux des administrateurs recrutés sur le plan national, en raison des difficultés persistantes rencontrées pour trouver des candidat(e)s qualifié(e)s sur le marché du travail local, alors qu'un taux de 8,5 % avait été appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 907,6	9,5 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

134. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, aux fins du calcul des indemnités, d'un taux de vacance de 5,0 % pour les Volontaires des Nations Unies, contre le taux de 12,5 % appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21, en raison de la poursuite des efforts déployés par la Mission pour pourvoir les postes vacants ; b) la création proposée de

cinq emplois de Volontaires des Nations Unies : trois soumis à recrutement international et deux à recrutement national.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	276,5	1,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

135. L'augmentation des ressources demandées s'explique par la part de la Mission dans les dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) affecté aux activités du projet d'appui à la mise en œuvre d'Umoja, par rapport à la part qui était prévue dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21, et par l'application d'un taux de vacance de postes de 10,0 %, ce qui est inférieur au taux de 16,5 % appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21. L'augmentation des ressources demandées est compensée par la réduction du coût des salaires du fait de la transformation proposée en postes permanents de cinq emplois de temporaire soumis à recrutement international.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	625,8	0,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

136. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'augmentation des coûts des services de sécurité en raison de l'amélioration d'un système de minidrones existant et de la mise en service de deux systèmes additionnels afin de renforcer les capacités d'aide à la planification des besoins opérationnels et à la protection des civils et du personnel des missions ; b) l'acquisition de locaux préfabriqués, d'équipements d'hébergement et de matériel de réfrigération pour remplacer les installations qui avaient été transférées à la MINUSCA par la mission qui l'a précédée, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, et qui se sont depuis détériorées et sont en très mauvais état, et pour remplacer les équipements endommagés et détériorés des logements de la Mission situés dans les régions et dans les camps de transit ; c) l'acquisition de groupes électrogènes et d'équipements électriques faisant partie d'un système hybride photovoltaïque-diesel de production énergétique, conformément au plan de la Mission visant à réduire son empreinte carbone en diminuant sa dépendance à l'égard du diesel, et l'acquisition de capteurs et de pièces détachées pour la dorsale des technologies de l'information et des communications devant servir dans les installations informatiques de la Mission dans toute sa zone d'opérations, achats pour lesquels des crédits n'étaient pas prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

137. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par la réduction de celles demandées pour : a) les travaux de construction, de transformation et de rénovation et les gros travaux d'entretien, en raison de la non-reconduction de dépenses non renouvelables au titre de la construction d'une aire de trafic et d'une voie de circulation à l'aéroport international de Bangui M'Poko et de hangars d'aviation à Kaga Bandoro, Bouar, Bria et Bangassou, pour lesquels des crédits étaient prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21 ; b) l'acquisition de fournitures d'ingénierie, en raison de l'absence de besoin de dispositifs de gestion des câbles et d'accessoires connexes, et l'acquisition d'un nombre inférieur de câbles et de faisceaux électriques, compte tenu de l'achèvement de la normalisation de la dorsale dans trois bureaux régionaux, par rapport aux acquisitions prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 287,8)	(7,8 %)

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

138. La réduction des ressources demandées s'explique principalement par la baisse prévue de la consommation de carburant pour les véhicules, soit 6,2 millions de litres au coût de 1,401 dollar le litre, sur la base des niveaux de consommation réels pour l'exercice actuel et des tendances, par rapport aux 6,6 millions de litres au coût moyen de 1,593 dollar le litre prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(1 691,7)	(2,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

139. La réduction des ressources demandées s'explique principalement par : a) le coût moyen plus faible prévu du carburant aviation, soit 1,023 dollar le litre, comparativement au coût moyen de 1,181 dollar le litre prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21 ; et b) une baisse nette des coûts de location et d'exploitation de la flotte aérienne de la Mission en raison du remplacement d'hélicoptères d'attaque coûteux par des hélicoptères de manœuvre plus économiques, contrebalancée en partie par le remplacement d'un avion, dont les coûts d'exploitation étaient élevés, par deux avions plus petits et plus efficaces ayant une plus grande capacité.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(3 813,0)	(8,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

140. La réduction des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'acquisition d'un moins grand nombre d'articles d'équipement de communication et de technologie étant donné l'achèvement prévu de l'amélioration de l'infrastructure pour la connectivité Internet, projet en bonne voie de réalisation pour l'exercice 2020/21, et les quantités suffisantes prévues en matière d'équipement de réseau et de stockage et de matériel destiné aux utilisateurs finals, pour lesquels des crédits ont été prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21 ; b) le moindre recours aux services d'information et de publication, en raison de la réduction prévue des supports de promotion et de documents imprimés produits, ainsi qu'aux services de radiodiffusion, compte tenu de l'achèvement du processus électoral présidentiel et législatif, par rapport aux supports et services pour lesquels des crédits étaient prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

141. La réduction des ressources demandées est contrebalancée en partie par l'augmentation des ressources demandées au titre des services de télécommunications et de réseau dans le but de soutenir l'élargissement de la bande passante à Bangui et dans les bureaux régionaux afin de garantir la redondance d'accès nécessaire pour faciliter le recours accru aux applications en nuage, notamment les outils de collaboration permettant de mener des réunions et des sessions de formation virtuelles ainsi que le partage de documents, et pour soutenir la demande accrue de flux vidéo de surveillance provenant de systèmes de drones, pour permettre l'exécution du mandat de la Mission en matière de protection des civils et du personnel des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Santé	1 639,6	90,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

142. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'acquisition de matériel médical, y compris des trousseaux de premiers soins pour les membres du personnel en tenue déployés dans des zones reculées afin de faciliter l'administration des premiers soins avant et pendant le transfert des blessés vers les établissements de santé les plus proches, dans le cadre des efforts constants de la Mission pour réduire le nombre de décès chez les soldats de la paix, conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général ; b) les coûts plus élevés prévus au titre des services médicaux afin de renforcer la capacité de la Mission à recourir à des ambulances aériennes commerciales dans les situations où ses propres moyens aériens ne peuvent pas être utilisés pour des évacuations médicales, comme c'est le cas pendant la pandémie de COVID-19, par rapport à l'estimation figurant dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(1 169,3)	(3,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

143. La réduction des ressources demandées s'explique principalement par : a) la diminution des dépenses prévues pour le recours à des partenaires opérationnels et les subventions destinées à soutenir les activités relatives aux programmes, lesquelles ont été hiérarchisées au vu de l'examen de l'évolution et de l'impact de l'exécution et en tenant compte des défis prévus, compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité, par rapport aux activités prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21 ; b) la diminution des coûts de fret prévus pour les fournitures, le mobilier et le matériel, qui s'explique par le volume d'achats prévus inférieur à celui de l'exercice 2020/21.

144. La réduction des ressources demandées est en partie contrebalancée par le recours à des vacataires supplémentaires pour la prestation de services de sécurité dans les salles de contrôle de sécurité centrales à divers endroits dans le cadre de la mise en œuvre du projet de caméras intelligentes et pour les installations de quarantaine à l'aéroport, dépenses pour lesquelles des crédits n'ont pas été prévus dans le budget pour l'exercice 2020/21.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

145. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSCA portent sur les points suivants :

- a) ouverture de crédits de 936 258 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;
- b) mise en recouvrement du montant de 351 097 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 novembre 2021 ;
- c) mise en recouvrement du montant de 585 161 700 dollars pour la période allant du 16 novembre 2021 au 30 juin 2022, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 78 021 560 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/284 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 74/284)

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 9)

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 10)

Les directives énoncées au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, qui a été mis à jour le 30 juin 2020, plus particulièrement celles exposées à la section 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence), récapitulent les différentes méthodes existantes et expliquent lesquelles choisir en fonction de la situation.

Le Secrétariat a chargé un(e) consultant(e) d'examiner les pratiques d'achat de l'Organisation dans le domaine du transport aérien, de les évaluer et de formuler des recommandations pour développer et renforcer les capacités dans ce domaine. L'examen porte essentiellement sur les différentes méthodes d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) appliquées dans le domaine de l'aviation et sur les enseignements tirés de l'expérience acquise à ce jour. Les résultats devraient être disponibles sous peu.

Dans la section 1.4 du Manuel des achats, la transparence est définie comme suit : toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques et/ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs en vue de garantir le respect des règles établies (spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques pour toutes les parties, confidentialité des offres, etc.). Les informations concernant l'adjudication des marchés et les bons de commande de toutes les entités du Secrétariat sont désormais disponibles sur le site Web et sur l'application mobile de la Division des achats.

Cette disposition figure également dans les orientations figurant dans le Manuel des achats, en particulier à la section 10.2.1 (Publication des marchés attribués). Le site Web de la Division des

achats a été mis à jour dans une perspective d'accessibilité et de manière qu'on y trouve des informations supplémentaires, telles que des prévisions concernant les besoins des missions politiques spéciales et l'attribution de leurs marchés. D'autres mises à jour du site présentant un plus grand nombre d'informations sont prévues pour le deuxième trimestre de 2021.

Les fournisseurs non retenus qui ont répondu à des appels à la concurrence portant sur des marchés d'une valeur supérieure à 200 000 dollars peuvent demander, dans le cadre d'une séance de bilan, les raisons pour lesquelles leurs propositions n'ont pas été retenues. Les soumissionnaires qui restent insatisfaits peuvent déposer une réclamation, qui est examinée par un conseil indépendant.

Depuis le 1^{er} août 2020, les fournisseurs ayant présenté une offre ou une soumission peuvent assister virtuellement aux ouvertures de plis. De plus, conformément aux procédures prévues au chapitre 7 du Manuel des achats (Gestion des soumissions), les rapports d'ouverture des offres présentées en réponse aux appels d'offres et aux invitations à soumissionner peuvent être consultés par les soumissionnaires pendant une période de 30 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Au chapitre 13 (Gestion et administration des contrats) du Manuel des achats, il est indiqué que, conformément aux principes de transparence et de responsabilité en matière de passation de marchés, et afin de faciliter les audits internes et externes, les spécialistes des achats doivent tenir, pour chaque appel à la concurrence et chaque contrat, des dossiers complets recensant toutes les étapes du processus.

En ce qui concerne les services de transport aérien, dans le cadre des appels d'offres, les fournisseurs sont informés, à l'ouverture des plis, des types d'appareils proposés par les différents soumissionnaires et du prix proposé pour chaque appareil. Après l'attribution du marché, les informations confirmant le montant de l'offre qui a été retenue sont affichées sur le site Web de la Division des achats.

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par la Mission au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune des indicateurs, et d'expliquer

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est utilisé à la MINUSCA depuis août 2018. Grâce à lui, la Mission peut : a) élaborer un plan à l'échelle de la Mission tenant compte du contexte local et axé sur la manière dont elle pourrait obtenir les meilleurs résultats possibles dans le cadre de l'exécution de son mandat ; b) évaluer les effets et l'efficacité de ses activités, en se fondant sur des données et des analyses ; c) réviser et mettre à jour

*Décision ou demande**Mesures prises*

comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 11)

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Mission et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 12)

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats et d'améliorer la transparence, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 13)

Souligne que les activités relatives aux programmes sont importantes pour l'exécution du mandat de la Mission, y

régulièrement son plan en tenant compte de l'évolution de la situation au niveau local et des données disponibles à ce sujet ainsi que de l'efficacité des activités menées.

Pour renforcer la planification intégrée et l'évaluation de la performance, la Mission a avancé dans la mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, ce qui lui a permis de mieux définir les priorités stratégiques et de mieux ordonnancer les activités prescrites grâce à la mise en correspondance avec les mécanismes plus généraux de planification, de budgétisation et de prise de décision.

La Mission a continué d'accroître et de renforcer sa mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Dans le cadre de la mise en œuvre, la MINUSCA a notamment utilisé des indicateurs permettant d'évaluer les effets des tâches prescrites, ce qui a aidé l'équipe de direction à prendre des décisions. Les indicateurs et les données ont servi à étayer la rédaction du rapport du Secrétaire général. Les données et les analyses produites par le système ont également été utilisées pour créer une fiche d'information qui a été distribuée aux membres du Conseil de sécurité lors de la présentation du plus récent rapport du Secrétaire général, le 19 octobre 2020.

Les travaux sur la manière de maximiser les synergies entre le Système complet de planification et d'évaluation de la performance et la planification des missions et l'élaboration des budgets se poursuivent par le biais d'une consultation étroite entre le Département des opérations de paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et les missions.

La MINUSCA a renforcé l'intégration dans l'ensemble de la Mission, en regroupant la coordination des fonctions de gestion des risques et de conformité des audits sous la responsabilité du (de la) Chef de cabinet. Le (la) Chef de cabinet supervise la planification, l'application des recommandations de l'audit de gestion des risques et le processus de la Commission d'enquête et travaille en étroite collaboration avec le Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission pour mieux gérer l'exécution du budget de maintien de la paix en coordination avec l'équipe de direction par l'intermédiaire du groupe exécutif de pilotage des ressources.

Les activités relatives aux programmes de la MINUSCA sont toutes directement liées à son

compris sur le plan de la prévention et du règlement des conflits, et que toutes ces activités doivent être directement en rapport avec les mandats de la Mission (par. 18)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par la Mission des contrôles voulus (par. 19)

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 20)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies ait les moyens d'assurer la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 21)

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, réaffirme sa volonté d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission, notamment celles du personnel en tenue, et prie le Secrétaire général de renforcer encore les mesures prises à cet égard et de lui faire rapport sur la question dans le prochain projet de budget de la Mission (par. 22)

mandat. Elles s'articulent autour des éléments clés du mandat, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les droits humains, la réforme du secteur de la sécurité et la restauration de l'autorité de l'État, et sont essentiels pour la prévention et le règlement des conflits, et donc pour la réalisation de l'objectif stratégique de la Mission.

On trouvera à la section II.1 du présent rapport des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes proposées pour l'exercice 2021/22.

Il sera fait état, dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUSCA, pour donner suite aux demandes formulées.

La cellule responsable des systèmes d'aéronefs sans pilote et la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunication de la MINUSCA assurent la supervision technique des technologies des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote. Le personnel responsable a reçu la formation nécessaire et possède les qualifications techniques requises.

Afin d'intensifier les efforts visant à réduire les menaces pesant sur les populations et le personnel des Nations Unies, la MINUSCA a poursuivi l'application des recommandations formulées dans l'initiative Action pour le maintien de la paix afin d'améliorer la sécurité des soldats de la paix ; elle s'est notamment efforcée d'améliorer la performance opérationnelle et de s'acquitter plus efficacement de son devoir de protection en cas d'incident provoquant des traumatismes, des blessures ou des maladies, en fournissant des services de santé adéquats dans un environnement sûr et sécurisé, et en améliorant sa

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la Mission, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 23)

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission (par. 24)

réactivité et ses interventions, particulièrement en ce qui concerne l'évacuation des victimes. La Mission a également renforcé ses activités de plaidoyer auprès des autorités nationales en faveur de la ratification de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé afin de garantir l'application du principe de responsabilité et la fin de l'impunité. L'élaboration de plans de défense des camps, d'exercices et d'entraînements visant à tester et à améliorer les plans de défense, en tirant parti des enseignements tirés de l'expérience, et la stricte application par les contingents des mécanismes et directives de protection de la force, ont été érigées au rang de priorités.

Le rôle important des projets à effet rapide pour la mise en œuvre du mandat de la Mission est confirmé par la tendance selon laquelle le taux d'utilisation des ressources a été de 100 % pour l'exercice 2019/20 et les exercices précédents.

L'exécution des projets en temps voulu et dans le respect du principe de responsabilité est hautement prioritaire pour les dirigeants de la Mission. Pour ce faire, il faut : a) faire en sorte que les différentes étapes de l'approbation et de l'exécution des projets à effet rapide soient saisies et prises en charge dans une base de données, pour en permettre un suivi détaillé ; b) faire preuve de souplesse dans l'allocation des ressources financières aux différentes sections responsables de la mise en œuvre des projets, et permettre la réaffectation des ressources financières en fonction des résultats.

Les projets sont sélectionnés par les comités de projet locaux, en fonction des critères établis. Une attention particulière est accordée aux retombées des projets, et les problèmes sont traités rapidement. Les projets sont hiérarchisés en collaboration avec les collectivités et les autorités locales en fonction de l'urgence et de l'importance des besoins de la collectivité.

Il est procédé à deux audits externes et internes pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des projets, y compris les retombées des projets mis en œuvre, et pour recommander des améliorations et des mesures correctives éventuelles, le cas échéant.

La Mission a eu de la difficulté à trouver des candidat(e)s qualifié(e)s pour les postes soumis à recrutement national. Par conséquent, il se peut que le transfert de fonctions à des agents recrutés sur le plan national prenne plus de temps que prévu. Plusieurs emplois ont fait l'objet d'annonces répétées sans que l'on trouve des candidat(e)s qualifié(e)s, et par

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (par. 25)

Prie le Secrétaire général de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 28)

Prie également le Secrétaire général de procéder à une évaluation comparative des services fournis par les différentes entités qui s'occupent d'activités de lutte antimines et d'en présenter les résultats dans son prochain rapport (par. 29)

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans son prochain rapport des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 30)

conséquent, pour certains postes clés, un reclassement à la baisse a été proposé.

La Mission élabore des stratégies pour s'assurer que les postes vacants seront pourvus rapidement et s'efforce de les pourvoir en recrutant des membres du personnel de missions en cours de fermeture ou ayant fait l'objet d'une réduction des effectifs.

La Mission a examiné, dans son tableau d'effectifs approuvé, les postes et les emplois qui sont vacants depuis plus de 24 mois ; la justification de leur maintien figure dans les informations complémentaires au présent rapport.

Le Service de la lutte antimines, qui relève du Département des opérations de paix, a pu compter sur le concours de la MINUSCA pour procéder à une évaluation comparative des services fournis par les différentes entités qui s'occupent d'activités de lutte antimines au sein de la Mission. Ces services comprennent l'élimination des restes explosifs de guerre ; la gestion des armes et des munitions ; des activités d'évaluation et de gestion des menaces liées aux explosifs. La MINUSCA est dotée d'une capacité de lutte antimines et met en œuvre des activités de déminage et de neutralisation des explosifs et munitions par l'intermédiaire de ses contingents militaires. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), partenaire opérationnel du Service de la lutte antimines, tire parti de son savoir-faire spécialisé pour apporter un soutien en matière de sensibilisation aux risques et de formation à la réduction des menaces liées aux engins explosifs improvisés ainsi qu'en matière de gestion des armes et des munitions. Il est ressorti de l'évaluation menée que les activités de lutte antimines des contingents de la MINUSCA et celles de l'UNOPS sont complémentaires mais distinctes.

La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires régionaux et sous-régionaux et ont renforcé la coordination des partenariats pour faire progresser l'appui électoral, le développement et l'action humanitaire. Cela a renforcé la concertation et la plus grande synergie avec les acteurs régionaux et avec l'équipe de pays des Nations Unies et permis à la Mission de s'acquitter plus efficacement de son mandat, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de paix, l'organisation des élections, le rétablissement de l'autorité de l'État et la protection des civils, entre autres tâches essentielles.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/74/737/Add.10)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif est donc d'avis que la Mission devrait procéder à une évaluation de la consommation du carburant destiné tant aux installations et infrastructures (groupes électrogènes) qu'aux transports terrestres (véhicules) et en rendre compte dans le prochain projet de budget, le tout assorti, le cas échéant, des mesures qui s'imposent [par. 22 b) ii)]

Le Comité consultatif attend avec intérêt de prendre connaissance des informations qui seront fournies dans le prochain rapport relatif au budget de la MINUSCA concernant les projets environnementaux, notamment les coûts et les capacités y relatifs et les gains d'efficacité prévus [par. 22 b) ii)]

La MINUSCA a mis en place des évaluations trimestrielles de la consommation de carburant, tant pour les installations que pour les transports terrestres, afin d'examiner les tendances en matière de consommation de carburant et d'établir à ce sujet des rapports qui sont communiqués au Siège de l'ONU par le biais de la fiche d'information trimestrielle sur la mission. L'objectif de cette procédure est de veiller à ce que les niveaux et les tendances de consommation soient bien documentés, et à ce que ces informations servent à la préparation des futurs projets de budget.

Les principaux projets environnementaux mis en œuvre par la Mission sont les suivants :

a) en ce qui concerne la production d'énergie, la MINUSCA continue de se réorienter vers des sources d'énergie renouvelables, y compris l'acquisition proposée de systèmes hybrides photovoltaïque-diesel de production énergétique pour réduire sa dépendance à l'égard de l'énergie renouvelable produite par des moteurs diesel, et a augmenté la synchronisation des groupes électrogènes (taux de 73 % pour les équipements appartenant à l'ONU) afin de réduire la consommation de carburant et les émissions connexes ;

b) création de 57 stations d'épuration des eaux usées en divers endroits afin de minimiser les risques écologiques liés aux eaux usées. En outre, 172 compteurs d'eau ont été installés pour permettre de surveiller la consommation d'eau de la Mission et réduire le gaspillage ;

c) en ce qui concerne la gestion des déchets solides, la Mission met en œuvre le projet d'assainissement de la décharge de Kolongo. Ce projet, conjugué à l'acquisition des 21 incinérateurs pour la création d'un parc de gestion des déchets, améliorera considérablement l'élimination des déchets solides sur tous les sites tout en réduisant les risques de contamination de l'environnement par les déchets solides. Deux incinérateurs supplémentaires pour les déchets solides seront acquis au cours de l'exercice 2020/21 pour gérer les déchets dangereux ;

d) remplacement de l'éclairage fluorescent standard par un éclairage à diodes électroluminescentes (DEL) pour réduire davantage la demande d'énergie (en remplaçant les appareils à tube fluorescent standard

Demande ou recommandation

Mesures prises

par des appareils à diodes électroluminescentes), ce qui entraînera une réduction de plus de 50 % de l'énergie consommée.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

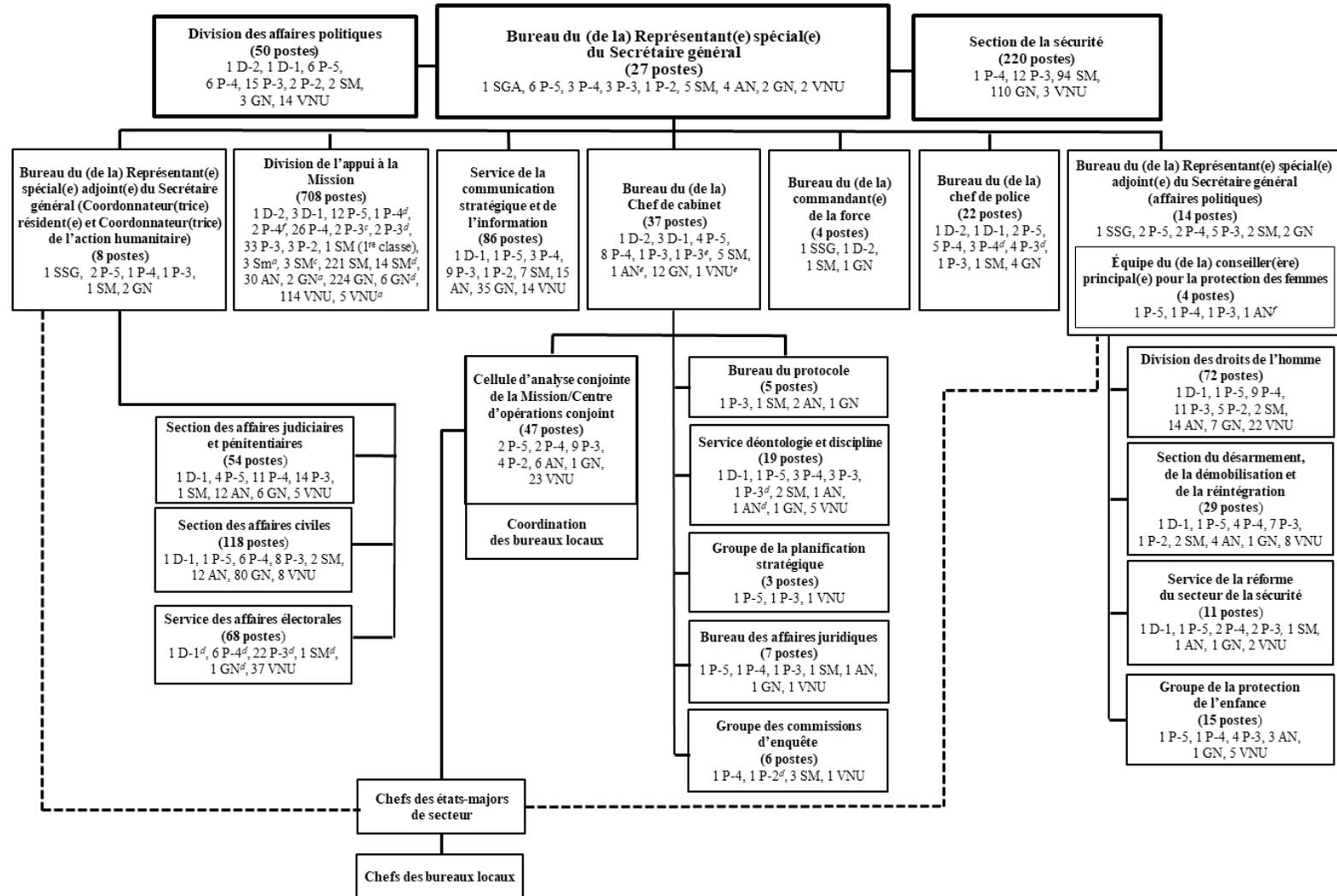
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine



(Voir notes page suivante)

(Notes de l'annexe II.A)

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SM (1^{re} classe) = agent(e) du Service mobile (1^{re} classe) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Nouveau poste.

^b Réaffectation.

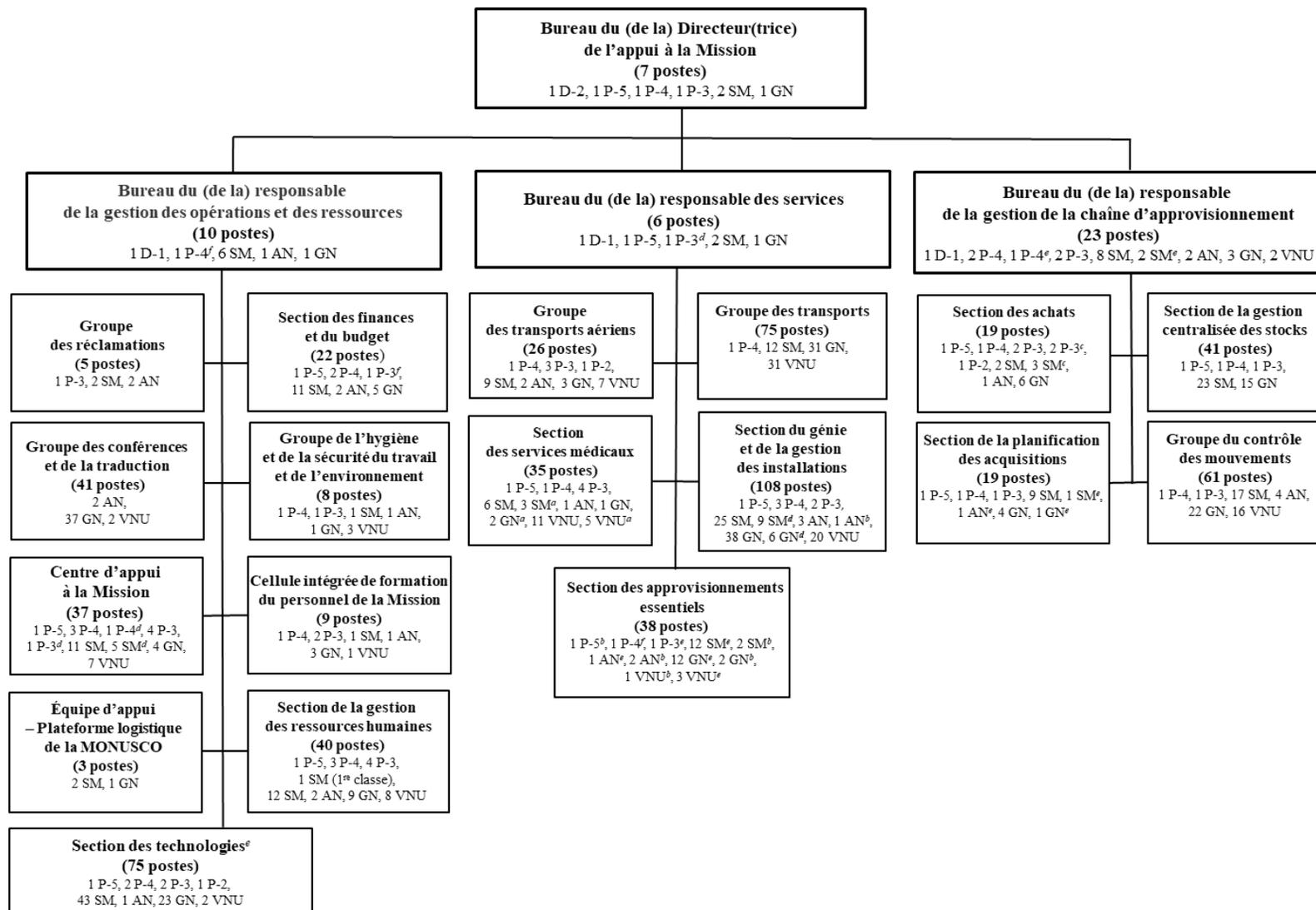
^c Transformation.

^d Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^e Transfert.

^f Reclassement ou déclassement.

B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; SM = agent(e) du Service mobile ; SM (1^{re} classe) = agent(e) du Service mobile (1^{re} classe) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

